

b 4266328 (F)

S

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE

REFERENCE

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
REFERENCE



RAPPORT ANNUEL

MINISTÈRE DES

AFFAIRES

EXTÉRIEURES

1971

REFERENCE



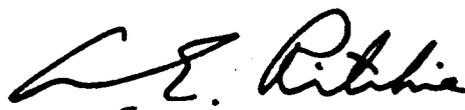
Rapport du ministère des
AFFAIRES EXTÉRIEURES

1971

A l'honorable Mitchell Sharp,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

J'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures. Conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, il rend compte de l'activité du ministère durant l'année civile 1971.

Le sous-secrétaire d'État
aux Affaires extérieures,



Ottawa, mai 1972

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre de présentation	iii
CHAPITRE	
I. Réorganisation de l'administration centrale du ministère ...	1
II. Bureaux régionaux	3
Afrique et Moyen-Orient	3
Asie et Pacifique	7
Europe	16
Hémisphère occidental	22
III. Affaires économiques et scientifiques	27
IV. Défense et contrôle des armements	45
V. Questions juridiques	53
VI. Affaires des Nations Unies	62
VII. Affaires publiques	73
VIII. Coordination au pays et à l'étranger	83
IX. Administration	90
Bureau du personnel	90
Bureau des communications et des systèmes informatiques.	91
Bureau des finances et de l'administration	93
X. Protocole	97
XI. Service de Presse	99
XII. Inspection et liaison	100
XIII. Bureau des passeports	101
XIV. Autres services du ministère	104

ANNEXES

I.	Publications du ministère des Affaires extérieures	105
II.	Tableau statistique du personnel du ministère	109
III.	Postes diplomatiques du Canada à l'étranger	110
IV.	Postes diplomatiques et consulaires des autres pays au Canada	115
V.	Associations et organisations internationales dont le Canada fait partie	118
VI.	Conférences internationales auxquelles le Canada était officiellement représenté en 1971	124
VII.	Liste d'accords indiquant le développement des relations juridiques du Canada avec les autres pays en 1971	133
VIII.	Organigramme de l'administration centrale du ministère	141

RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE

Les défis qui se poseront au cours des prochaines décennies exigeront un ministère des Affaires extérieures fortement organisé et capable d'une grande souplesse de fonctionnement. Afin de mieux répondre à ce besoin, le ministère a entrepris au cours de l'année 1971 une réorganisation importante de son administration centrale conçue de manière à encourager des rapports aussi étroits que possible entre l'exécution des tâches opérationnelles et l'élaboration continue du cadre politique dans lequel doivent s'effectuer ses activités.

Le trait marquant de la nouvelle organisation est le regroupement de la plupart de ses directions en bureaux qui ont des fonctions de caractère soit régional ou fonctionnel.

Les directeurs généraux des bureaux *régionaux* ont reçu du sous-secrétaire le mandat de gérer les activités dans leurs régions respectives, ce qui comprend l'élaboration des programmes par pays, la planification et le contrôle des ressources, et l'orientation politique à donner aux missions. Ils participent également à l'élaboration de la politique dans la mesure où elle intéresse leurs domaines respectifs de responsabilité. C'est par le développement de ce système de planification que le Gouvernement sera en mesure d'assurer que la conduite de ses relations avec les autres nations et les activités qu'il exerce à l'étranger se rattachent aux objectifs de sa politique générale.

Les bureaux *fonctionnels* répondent à plusieurs besoins, dont le premier est la consultation avec les autres ministères en vue de coordonner et de concilier les aspects internationaux de divers intérêts internes tels que l'industrie, l'agriculture, le travail, la science etc. En général, ils ont la responsabilité d'examiner l'ensemble des relations internationales dans leurs domaines fonctionnels. Ils mettent au point et révisent constamment des méthodes coordonnées pour l'examen de questions qui intéressent au premier chef d'autres ministères et organismes du Gouvernement.

Les bureaux fonctionnels comprennent: Affaires économiques et scientifiques; Désarmement et contrôle des armements; Affaires juridiques et consulaires; Affaires publiques; et Coordination.

Les bureaux de l'administration ou du personnel de soutien assurent le fonctionnement des services divers et fortement dispersés du ministère et, de concert avec les bureaux régionaux, ils en administrent les ressources. On y compte, notamment, le Bureau du personnel, le Bureau des communications et des systèmes informatiques, et le Bureau des finances et de l'administration.

Les structures du ministère sont fondées sur un dialogue constant entre ces deux catégories de bureaux. Chaque bureau régional, en tant que centre de gestion des plans et programmes, veille à ce que les intérêts fonctionnels se reflètent de façon satisfaisante dans les activités des missions à l'étranger. Pour leur part, les bureaux fonctionnels respectent les intérêts des bureaux

régionaux dans la conduite de leurs activités. Les deux aspects sont complémentaires et leur réunion produit une façon sensée et approfondie d'envisager la complexité des activités du ministère.

Le sous-secrétaire et le sous-secrétaire associé se partagent la responsabilité globale de la politique et la direction des affaires du ministère. Ils forment, avec les sous-secrétaires adjoints, une équipe dont relèvent les principaux domaines de la politique étrangère.

Afin de permettre à la haute administration de se consacrer entièrement à l'élaboration et à l'orientation de la politique du ministère, la gestion des activités courantes a été confiée aux directeurs généraux des Bureaux. Le ministère est ainsi en mesure d'assurer le plein emploi de ses ressources en personnel et de fournir à l'administration, malgré la rapidité avec laquelle les événements se succèdent, le genre de renseignements et d'options politiques dont le Gouvernement a besoin pour profiter des conjonctures mondiales. La caractéristique la plus frappante de cette nouvelle structure est donc la décentralisation et l'utilisation d'un système de planification et de gestion par pays.

La décentralisation a permis aux échelons supérieurs de l'administration de se consacrer à la politique sans perdre de vue les opérations connexes. Les sous-secrétaires d'État adjoints peuvent maintenant plus facilement aborder des problèmes précis avec les gouvernements étrangers, entreprendre des tâches spéciales dans des régions du monde qui présentent pour eux un intérêt particulier, maintenir des contacts étroits avec d'autres ministères qui s'occupent de nos activités internationales à l'étranger, et assister à des conférences tant au Canada qu'à l'extérieur. Ils peuvent également diriger des équipes spéciales ou des groupes de travail qui s'attaquent à d'importantes questions internationales.

Il est permis de croire que les structures décrites ci-dessus conviennent à l'élaboration de la politique étrangère et à la conduite des opérations du Gouvernement à l'étranger telle qu'elle devra se faire au cours des années à venir.

BUREAUX RÉGIONAUX

Afrique et Moyen-Orient

Le Bureau des affaires d'Afrique et du Moyen-Orient comprend trois directions: Affaires d'Afrique I, Affaires d'Afrique II et Affaires du Moyen-Orient.

Direction des affaires d'Afrique I

Au cours de 1971, le Canada s'est efforcé de resserrer ses relations avec les pays de l'Afrique anglophone. Notre pays entretient des relations diplomatiques avec 15 pays de ce groupe et il a des missions permanentes dans six capitales. En retour, cinq de ces pays ont des missions permanentes à Ottawa.

Les problèmes de l'Afrique australe - l'*apartheid*, la Namibie, (Afrique du Sud-Ouest), la Rhodésie et les territoires portugais - n'ont pas cessé de préoccuper le Gouvernement canadien. Il a suivi de près les événements et les questions se rapportant à ces problèmes, comme la décision de la Cour internationale de Justice sur la Namibie, le dialogue des pays d'Afrique noire avec l'Afrique du Sud et les nouvelles négociations de la Grande-Bretagne avec la Rhodésie.

La politique que le Canada poursuit à l'égard de l'Afrique australe suit toujours les lignes directrices énoncées dans le document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens* publié en 1970, lesquelles précisait que notre pays servirait au mieux ses intérêts en maintenant l'équilibre entre la justice sociale et la croissance économique. Notre pays continuera de faire le commerce des produits non militaires avec l'Afrique du Sud, comme d'ailleurs avec tous les pays et territoires, sans égard pour les considérations politiques (à l'exception de la Rhodésie, car le Canada appuie les sanctions prises contre ce pays en 1968 par le Conseil de sécurité des Nations Unies) mais il ne permettra plus l'exportation d'armes, de matériel militaire, de pièces détachées et de munitions destinés aux forces armées ou paramilitaires sud-africaines. Le Gouvernement a également décidé d'augmenter son aide économique à l'Afrique noire, notamment aux États qui sont limitrophes avec les régions dominées par la majorité blanche afin de leur permettre de mettre sur pied leurs propres institutions et de développer leurs ressources. Le Gouvernement continue d'appuyer le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Afin de montrer plus clairement qu'il continue de soutenir la cause de la liberté et de l'égalité en Afrique australe, le Gouvernement installera très bientôt une mission diplomatique à Lusaka, en Zambie.

La position du Canada aux Nations Unies à l'égard des questions de l'Afrique australe reflète ces décisions. Notre pays appuie les sanctions prises contre la Rhodésie ainsi que le principe selon lequel il ne saurait être question "d'indépendance sans le gouvernement par la majorité" (NIBMAR). Depuis plusieurs années le Canada impose un embargo sur la vente de matériel militaire aux territoires portugais et n'accorde aucune aide militaire au Portugal sous l'égide de l'OTAN. Notre pays s'est joint aux autres pour

condamner l'*apartheid*; il a appuyé l'embargo volontaire du Conseil de sécurité sur la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud; il a en outre voté en faveur de la résiliation du mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie (Afrique du Sud-Ouest) et conformément à la résolution 283 (1970) du Conseil de sécurité, il a fait savoir à l'Afrique du Sud qu'il juge illégale la poursuite de son administration du territoire.

La décision prise par le Gouvernement britannique de recommencer à vendre des armes à l'Afrique du Sud a fait l'objet d'un débat important lors de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Singapour en janvier. Le premier ministre, M. Trudeau, avait déjà fait part au premier ministre britannique M. Heath de ses inquiétudes au sujet des conséquences que la vente de ces armes auraient sur l'avenir du Commonwealth et il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un compromis sur cette question. Il a exhorté les participants à considérer le problème immédiat dans la perspective de l'avenir à long terme de l'Afrique. A la suite des délibérations, il avait été décidé de créer un groupe d'étude de huit nations pour examiner la question des ventes d'armes. Cependant, la décision prise par la Grande-Bretagne en février de vendre des hélicoptères *Wasp* à l'Afrique du Sud a porté à ce groupe un coup fatal.

En Afrique de l'Est et de l'Ouest, le Canada s'intéresse surtout au domaine de l'aide et du développement. Dans les pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest, l'aide canadienne se concentre principalement au Nigéria et au Ghana. Le rôle que l'aide canadienne a joué dans le processus de réconciliation et de reconstruction, depuis le retour de la paix au Nigéria, est particulièrement important. Par suite de l'importance croissante que prend le commerce entre le Canada et le Libéria, l'ambassadeur du Canada à Abidjan sera bientôt accrédité dans ce pays. En Afrique de l'Est, le Canada a organisé des programmes d'aide importants dans les trois pays qui constituent la Communauté de l'Afrique orientale c'est-à-dire la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya.

En mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a effectué une tournée des pays de l'Afrique au sud du Sahara, ce que n'avait jamais encore entrepris un ministre des Affaires extérieures canadien. Au cours de sa visite en Côte d'Ivoire, au Nigéria, au Zaïre (Congo-Kinshasa) en Tanzanie et en Zambie, il a eu l'occasion de se faire une idée personnelle des projets en cours d'exécution dans ces pays dans le cadre du programme d'aide canadien au développement et de s'entretenir avec un certain nombre de chefs d'État africains sur divers problèmes d'intérêt commun.

Le 30 septembre, une délégation prestigieuse de l'Organisation de l'Unité africaine, dirigée par le président Moktar Ould Daddah de Mauritanie, est venue à Ottawa dans le cadre d'une tournée des pays de l'OTAN et des pays nordiques en vue d'obtenir leur appui en faveur de la position de l'Organisation de l'Unité africaine à l'égard des questions de l'Afrique australe. La délégation s'étant déjà entretenue avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à New York, elle a eu des consultations avec le premier ministre, M. Trudeau, et a rencontré le gouverneur général. Au cours de ces entretiens, la position du Canada contre le colonialisme et le racisme a été réaffirmée et la délégation lui en a exprimé sa reconnaissance.

Direction des affaires d'Afrique II

L'année 1971 a vu se poursuivre l'intensification et la diversification des relations entre le Canada et l'Afrique francophone, au point où l'activité du Canada dans cette région du monde n'a jamais été aussi intense. C'est ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp a été en mesure de constater lors de sa visite dans les pays d'Afrique au sud du Sahara.

Deux pays de l'Afrique francophone, le Gabon et l'Algérie ont établi une ambassade à Ottawa au cours de l'année; MM. Aristide Issembe et Djamel Houhou sont devenus ainsi les premiers ambassadeurs résidents de leurs pays respectifs au Canada. Au cours de l'été, le Canada établissait une ambassade à Alger et en novembre, M. Christian Hardy, présentait ses lettres de créance.

La tenue au Canada de la Deuxième Conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique en octobre dernier a amené chez nous de très nombreuses délégations africaines dirigées par des ministres. M. Abdou Diouf, premier ministre du Sénégal, a effectué chez nous du 27 au 29 mai son premier voyage officiel à l'étranger. Puis, du 24 juin au 3 juillet, M. Diiori Hamani, président du Niger, est venu à Ottawa avant de se rendre dans quatre des provinces canadiennes (Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Québec).

Signalons également la visite du président de la Mauritanie, M. Moktar Ould Daddah, le 30 septembre, en sa qualité de chef d'une délégation de l'Organisation de l'Unité africaine. Les ministres des Affaires étrangères du Cameroun, M. Jean Keutcha; du Mali, M. Charles Cissoko et, de Mauritanie, M. Hamdi Ould Mouknass accompagnaient le président.

Le programme canadien d'assistance à l'Afrique francophone ne cesse de s'accroître. Parmi les réalisations notables, mentionnons l'inauguration du pont d'Akonolinga, au Cameroun, important jalon pour le développement économique de ce pays; une ligne de haute tension reliant Tunis et Korba et construite par le Canada a été mise en service à l'occasion de la troisième réunion de la Commission mixte Canada-Tunisie dans la capitale tunisienne du 20 au 28 septembre; de plus, un important projet devant permettre au Ghana d'exporter l'énergie de sa centrale d'Akosombo vers le Togo et le Dahomey, projet auquel participe le Canada pour une part très importante, est passé au stade avancé de la réalisation.

Le Canada a aussi participé, au cours de l'année 1971, à de nombreuses conférences internationales réunissant des pays d'Afrique francophone. Nous avons déjà mentionné celle de l'Agence de Coopération, qui fut présidée par le secrétaire d'État du Canada, M. Gérard Pelletier et dont le secrétaire général, M. Jean-Marc Léger, est canadien. L'Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française s'est aussi déroulée au Canada (Montréal, Ottawa et Québec) du 15 au 21 septembre. L'hôte en était M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des communes et président de la section canadienne de l'AIPLF. Le Canada a été présent à plusieurs conférences des pays entièrement ou partiellement de langue française: celle des ministres de l'Éducation nationale à Bangui (République centrafricaine) en janvier, et à Paris en mai; celle des ministres de la Fonction publique à Lomé (Togo) en janvier; et celle des ministres de la Jeunesse et des Sports à Dakar (Sénégal) en juin, ainsi qu'au Sixième Congrès de l'Institut international de droit d'expression française à Bujumbura (Burundi).

Le Canada a aussi participé, à titre d'observateur, aux travaux de la Banque africaine de développement lors de diverses assemblées et rencontres en 1971. Le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Paul Gérin-Lajoie, dirigeait la délégation canadienne lors de l'assemblée annuelle de la BAD à Kampala (Ouganda) en juillet.

L'Afrique francophone a donc continué d'occuper une place importante dans les activités du ministère en 1971, et la présence canadienne s'y est affirmée avec plus de vigueur que jamais. La façon dont on recherche cette présence et l'accueil qu'on lui réserve, joints aux objectifs clairement énoncés du Gouvernement canadien, ne pourront qu'encourager le développement de nos relations avec les pays de cette région.

Direction des affaires du Moyen-Orient

Cette Direction est chargée, entre autres, de renforcer les relations du Canada avec la région du Moyen-Orient, ce qui comprend l'Iran, Israël, les États arabes, la Libye, le Soudan et la péninsule arabe. Le Canada entretient des relations diplomatiques avec neuf pays de cette partie du monde et maintient des missions avec représentant résident dans quatre capitales. L'Égypte, l'Iran, Israël et le Liban ont des missions avec représentant résident à Ottawa, et cinq autres pays ont des missions diplomatiques dont le chef résident à Washington, est accrédité au Canada.

La paix au Moyen-Orient est demeurée une des préoccupations du Gouvernement canadien en 1971. Le Gouvernement a continué d'exprimer aux parties en cause l'espoir qu'un règlement pacifique et acceptable du différend israélo-arabe intervienne par l'application de la Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Le Canada a aussi continué d'appuyer la mission de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, en vue de régler le litige. En ce qui concerne le travail de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), l'apport canadien, tant en espèces que sous forme de produits alimentaires s'est élevé à 1,350,000 dollars en 1971.

Les relations entre le Canada et l'Iran ont connu une nouvelle expansion. Le premier ministre, M. Trudeau, a fait une brève escale à Téhéran, en janvier, au cours de sa tournée asiatique. En juin, l'impératrice d'Iran a effectué une visite au Canada, prélude des fêtes qui devaient marquer le 2,500^e anniversaire de la fondation de l'Empire perse. Sa Majesté impériale a visité Ottawa, ainsi que Montréal où elle a présidé aux cérémonies spéciales organisées au pavillon iranien, à Terre des Hommes.

En octobre, le gouverneur général et M^{me} Michener se sont joints à d'autres chefs d'État et dignitaires à l'occasion des fêtes magnifiques de Persépolis. Pendant son séjour en Iran, le gouverneur général a offert à ce pays deux ambulances complètement équipées, don du Gouvernement et du peuple canadiens, et symbole des relations amicales qui se développent entre les deux nations.

A la suite de l'accord relatif aux transports aériens qui a été signé en 1970, des services aériens commerciaux ont été inaugurés entre le Canada et Israël en avril de cette année. Un accord analogue est en voie de négociation avec le Liban.

Trois États du Golfe Persique (Oman, le Bahrein et Qatar) sont devenus membres des Nations Unies pendant la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, et le Canada a salué l'entrée de ces États dans l'organisation mondiale.

Asie et Pacifique

Au ministère, le *Bureau des affaires de l'Asie et du Pacifique* est chargé de la coordination et de la direction des relations du Canada avec les États de l'Asie et du Pacifique. A la suite de la réorganisation du ministère au début de 1971, le Bureau assumait la responsabilité des affaires concernant les pays du Commonwealth dans cette région, qui incombait à l'ancienne Direction des affaires du Commonwealth, et de celle qui incombait auparavant à la Direction des affaires d'Extrême-Orient. Le nouveau Bureau comprend trois directions; celles de l'Asie de l'Est, du Pacifique et de l'Asie du Sud. De plus, le Groupe de travail interministériel sur l'Inde et le Pakistan a été formé comme entité autonome au sein de la Direction des affaires de l'Asie du Sud pour s'occuper de la crise au Pakistan oriental et du problème des réfugiés en Inde.

La *Direction des affaires de l'Asie de l'Est* est chargée des relations avec la Chine, Hong Kong, le Laos, le Cambodge, le Vietnam, la Birmanie et la Thaïlande. Dans cette région, le Canada a des ambassades à Pékin et à Bangkok, un haut-commissariat à Kuala Lumpur avec accréditation auprès de la Birmanie et une délégation commerciale à Hong Kong. La délégation canadienne à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam réside à Saïgon et a des bureaux de liaison à Vientiane (auprès de la Commission internationale de contrôle au Laos) et à Hanoï. L'événement marquant de l'année pour cette Direction a été l'échange d'ambassadeurs avec la République populaire de Chine et l'évolution des relations sino-canadiennes.

Les questions touchant le Japon, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Océanie (Fidji, Tonga et le Samoa-Occidental), l'Antarctique, la Malaisie, Singapour, les Philippines et l'Indonésie relèvent de la *Direction des affaires du Pacifique*. Le Canada a des ambassades à Tokyo et à Djakarta, des hauts-commissariats à Canberra, à Wellington, à Kuala Lumpur et à Singapour, ainsi qu'un consulat général à Manille; l'ambassadeur à Tokyo est accrédité auprès de la République de Corée, le haut-commissaire à Canberra est accrédité auprès de Fidji et le haut-commissaire à Wellington est accrédité auprès de Tonga et du Samoa-Occidental. En 1971, les relations bilatérales avec la plupart de ces pays prenaient un grand essor conformément aux objectifs visés dans *Politique étrangère au service des Canadiens*. Le nombre de visites entre le Canada et ses voisins du Pacifique, dont celle du premier ministre, M. Trudeau, à la tête d'une délégation de ministres et de hauts fonctionnaires, et de voyages effectués dans la région par les Canadiens a augmenté de façon marquée.

La *Direction des affaires de l'Asie du Sud* s'occupe des relations du Canada avec l'Inde, le Pakistan, l'Afghanistan, Ceylan, le Népal, Sikkim, le Bhoutan et les Îles Maldives. Le Canada a un haut-commissariat à New Delhi, Islamabad et Colombo; le haut commissaire d'Islamabad est aussi accrédité auprès de l'Afghanistan, tandis que celui de New Delhi l'est auprès du Népal.

Pendant toute l'année, la Direction a été préoccupée surtout par la guerre civile du Pakistan oriental, par la question des réfugiés du Pakistan oriental en Inde, par les millions d'autres personnes déplacées au Pakistan oriental et, finalement, par la guerre entre l'Inde et le Pakistan.

Direction des affaires de l'Asie de l'Est

Chine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait, le 31 octobre 1970, que l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine "avait ouvert une importante voie de communication"; au cours de l'année 1971, les relations sino-canadiennes se sont développées et étendues dans plusieurs domaines.

L'ambassade du Canada à Pékin a ouvert ses portes officiellement en janvier et l'ambassade de Chine à Ottawa fut ouverte en février. Le 13 avril, on annonçait l'échange d'ambassadeurs: M. R.E. Collins, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, était nommé ambassadeur du Canada en Chine et M. Huang Hua, diplomate chevronné, était nommé ambassadeur de la Chine au Canada. Le 10 juin, M. Collins présentait ses lettres de créance à M. Tung Pi-wu, vice-président de la République populaire de Chine, à Pékin, et M. Huang Hua présentait les siennes au gouverneur général suppléant le 27 juillet.

Le premier visiteur officiel du Canada en Chine, après l'établissement des relations et l'échange d'ambassadeurs, fut le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin, qui se rendit à Pékin à la tête d'une délégation canadienne composée de hauts fonctionnaires et de personnalités du monde des affaires. Bien que cette première mission canadienne en Chine (du 28 juin au 4 juillet) ait visé surtout à étendre nos rapports commerciaux, elle avait une importance politique considérable car elle marquait une étape positive dans l'évolution des relations sino-canadiennes. La délégation rencontra le premier ministre Chou En-lai et le vice-premier ministre Li Hsien-Nien ainsi que le ministre du commerce extérieur Pai Hsiang-kuo. Le premier ministre Chou En-lai déclarait alors que le Gouvernement chinois serait heureux de recevoir une visite du premier ministre, M. Trudeau, à une date qui conviendra aux parties intéressées.

Dans le communiqué publié à l'issue de cette visite, la Chine annonçait qu'elle "continuerait de considérer le Canada d'abord comme une source de blé lorsque les besoins se feraient sentir". Les autorités chinoises informaient M. Pepin qu'elles feraient d'autres achats de blé avant la fin de cette année; le 14 septembre, la Chine en achetait 500,000 tonnes fortes puis encore trois millions de tonnes le 18 décembre. Le ministre chinois du commerce extérieur a accepté l'invitation de M. Pepin de visiter le Canada dans un proche avenir (probablement en 1972) et il fut convenu qu'en 1972 une exposition commerciale du Canada aurait lieu en Chine, et vice versa. Les deux ministres tombaient également d'accord au sujet de consultations périodiques touchant le développement des relations commerciales et économiques entre les deux pays, et les autorités chinoises faisaient savoir qu'elles songeaient à des consultations annuelles. Le communiqué ajoutait que les deux pays reconnaissaient "que le renforcement des relations commerciales et économiques est essentiel au développement de

l'ensemble des relations sino-canadiennes" et que la visite "avait contribué de façon concrète à consolider l'amitié entre les Chinois et les Canadiens et au développement des relations commerciales entre les deux pays".

Le chef de l'opposition M. Stanfield s'est rendu en Chine à la fin de juillet, à l'invitation de l'Institut chinois des Affaires étrangères, et il a rencontré M. Kuo Mo-jo, vice-président du Comité permanent du Congrès populaire national et M. Chi P'eng-fei, ministre suppléant des Affaires étrangères.

En décembre, les premières consultations commerciales annuelles se sont déroulées à Pékin entre de hauts fonctionnaires d'Ottawa et de notre ambassade de Pékin et leurs homologues chinois.

Divers aspects des relations futures du Canada avec la Chine, et notamment les possibilités d'accords relatifs à l'aviation civile, aux affaires consulaires et commerciales, les échanges culturels et éducatifs, ont été étudiés et certains entretiens ont déjà eu lieu. Des entretiens ultérieurs avec les autorités chinoises sur ces questions et d'autres encore sont prévus sous peu et on a tout lieu de supposer que les relations sino-canadiennes continueront de progresser et de se développer.

En ce qui concerne la représentation de la Chine aux Nations Unies, l'attitude du Canada a été logique et conforme à l'état de ses relations avec la Chine. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 septembre: "La position du Canada est claire: le gouvernement qui préside aux destinées de la vaste majorité du peuple chinois doit maintenant occuper ici la place qui lui revient - je veux parler du gouvernement de la République populaire de Chine." Le 25 octobre, l'Assemblée générale adoptait par 76 voix contre 35 et 17 abstentions la résolution admettant la République populaire de Chine aux Nations Unies, résolution qui devait entraîner le départ des représentants de Taïpeh. Le Canada fut l'un des États qui appuyèrent cette résolution.

Indochine

Cambodge - En 1971, le Cambodge est demeuré le théâtre d'hostilités découlant du conflit sud-vietnamien. Après l'échec des efforts internationaux déployés en 1970, aucune tentative n'a été faite, en 1971, pour réactiver la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge. (La Commission a été ajournée *sine die* le 31 décembre 1969 à la demande du Prince Sihanouk.)

Laos - Après l'incursion sud-vietnamienne au Laos le 8 février 1971, le Gouvernement royal du Laos déplorait dans un communiqué le fait que le territoire laotien soit devenu le champ de bataille où s'affrontent les forces vietnamiennes du Sud et du Nord, tout en reconnaissant que cette situation découlait des opérations clandestines que les forces nord-vietnamiennes menaient depuis longtemps dans la région du Laos connue sous le nom de la Piste Ho Chi Minh. Le même jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures informait la Chambre des communes qu'il avait chargé le Commissaire canadien auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos de demander à la Commission de se réunir d'urgence pour examiner la

situation au Laos méridional et prendre les mesures appropriées en vue d'étudier les griefs motivés par la violation de la neutralité du Laos par des troupes étrangères, quelles qu'elles soient. Le Gouvernement canadien prenait cette initiative en vertu du Protocole de 1962, annexé à la Déclaration sur la neutralité du Laos, bien qu'il n'eût pas encore réussi à persuader les autres membres de la Commission internationale au Laos d'entreprendre l'examen des griefs antérieurs motivés par la présence et les opérations de troupes étrangères au Laos. Malheureusement le Gouvernement canadien n'a pu persuader la Commission de suivre la ligne de conduite prescrite par le Protocole de 1962.

Viet-nam - Malgré une diminution constante des hostilités au Sud-Viet-nam peu de progrès ont été réalisés en 1971, aux pourparlers de paix tenus à Paris, ou ailleurs, en vue d'un règlement négocié du conflit qui s'est étendu à toute l'Indochine. La Commission internationale de contrôle n'a pas eu l'occasion d'intervenir dans la recherche d'un règlement et elle fut presque inactive pendant toute l'année. Le Canada maintenait toutefois sa présence au Viet-nam afin de rester en relation avec les gouvernements de Saigon et de Hanoi et d'être en mesure de participer, au besoin, à la négociation et à la mise en oeuvre d'un règlement acceptable aux parties directement en cause.

Direction des affaires du Pacifique

Japon

Pour le Canada, le Japon est d'une importance primordiale dans la région du Pacifique, fait qui se reflète non seulement dans l'échange constant de visiteurs entre les deux pays mais dans leurs consultations étroites et de plus en plus nombreuses sur une vaste gamme de questions par les voies diplomatiques normales. Les gouvernements des deux pays ont déclaré publiquement qu'ils attachent beaucoup d'importance à ces consultations, non seulement sur les questions d'intérêt bilatéral mais aussi sur toutes les questions multilatérales d'intérêt commun.

Les relations canado-japonaises se sont développées davantage en 1971 et on prévoit que le chiffre des échanges commerciaux dépassera 1.5 milliard de dollars cette année. Les investissements directs des Japonais dans les industries canadiennes d'exploitation des ressources augmentent toujours et le rythme de la libéralisation des capitaux et du commerce japonais s'est quelque peu accéléré.

En juin, le leader du gouvernement au Sénat, M. Paul Martin, faisait une brève visite au Japon, où il s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères, M. Aichi. En juillet, le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, accompagné de son épouse, se rendait au Japon, où il a rencontré le premier ministre, M. Sato, et d'autres ministres japonais, des hauts fonctionnaires et des hommes d'affaires importants. En septembre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J.J. Greene, dirigeait la délégation canadienne à la Conférence Canada-Japon sur l'énergie.

En juin une importante mission économique, composée de plusieurs industriels japonais de marque et dirigée par M. Chujiro Fujino, président de la *Mitsubishi Corporation* a visité le Canada. Les Japonais ont eu des entretiens avec leurs homologues canadiens et se sont entretenus avec des membres du Conseil des minis-

tres, dont le premier ministre. Ils se sont également entretenus avec de hauts fonctionnaires canadiens au sujet des relations économiques bilatérales.

Une délégation parlementaire du Japon dirigée par le président de la Chambre des représentants, M. Naka Funada, est venue au Canada en août, à l'invitation des présidents de la Chambre des communes et du Sénat.

La sixième Réunion ministérielle Canada-Japon eut lieu à Toronto les 13 et 14 septembre. La délégation japonaise, dirigée par le ministre des Affaires étrangères, M. Takeo Fukuda, comptait entre autres les ministres des Finances, de l'Industrie et du Commerce international, de l'Agriculture et de la Sylviculture, et de la Planification économique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, dirigeait la délégation canadienne composée, entre autres, des ministres des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Agriculture, de la Consommation et des Corporations. Ces entretiens se déroulèrent à un moment critique pour le Canada et le Japon, peu de temps après que les États-Unis eurent annoncé leur nouvelle politique économique, et l'occasion fut propice à des échanges de vues particulièrement importants sur des questions d'intérêt mutuel.

Corée

Le commerce entre le Canada et la République de Corée continue de se développer rapidement et, selon les prévisions, il devait dépasser 35 millions de dollars en 1971. En outre, de nombreux Coréens émigrent encore au Canada (environ 456 de janvier à juin).

Le 1er juillet, le leader du gouvernement au Sénat, M. Paul Martin, représentait le Canada aux cérémonies d'inauguration de M. Park Chung Hee, à son troisième mandat à la présidence.

Australie

Les relations avec l'Australie demeurent étroites et cordiales car elles se fondent sur des liens historiques, la similitude des institutions politiques et sociales, l'association au Commonwealth, ainsi que des vues et des aspirations analogues à l'égard de plusieurs questions internationales. En 1971, des ministres et hauts fonctionnaires canadiens et australiens ont échangé de nombreuses visites et se sont fréquemment consultés sur des questions d'intérêt mutuel: le commerce et les tarifs, l'exploitation des ressources minérales, l'énergie nucléaire, les investissements et l'aide aux pays en voie de développement.

Les ministres canadiens qui ont visité l'Australie sont MM. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, du 2 au 10 avril, et J.J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du 28 avril au 7 mai. La visite de M. Chrétien a stimulé des échanges de vues sur les problèmes de l'aménagement du territoire et les visites mutuelles de M. Greene et de son homologue australien, M. Swartz, ont fait ressortir l'intérêt réciproque des deux pays pour l'exploitation des ressources minérales.

Parmi les visiteurs australiens, on comptait: MM. P.J. Nixon, ministre de l'Intérieur, R.W.C. Swartz, ministre du Développement national, J.A. Forbes, ministre de l'Immigration, G.T. Virgo, ministre de la Voirie de l'Australie

CONSULTEUR SUR LE COMMERCE

méridionale, J. Beale, ministre pour le contrôle gouvernemental de la Nouvelle-Galles du Sud, et huit ou neuf visites de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral et des différents États.

Nouvelle-Zélande

En plus des consultations qui se font normalement par l'entremise des missions établies à Wellington et Ottawa, les ministres et hauts fonctionnaires néo-zélandais et canadiens ont profité de différentes occasions en 1971 pour échanger leurs vues: aux Nations Unies, à la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth et à d'autres rencontres internationales.

En 1971, des visites spéciales ont été effectuées par des ministres et hauts fonctionnaires des deux pays. En mars, M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, se rendait en Nouvelle-Zélande où des questions d'intérêt commun furent examinées tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires. Vers la fin de novembre, M. D.J. Carter, ministre néo-zélandais de l'Agriculture, visitait le Canada en vue de s'entretenir avec son homologue canadien, M. H.A. Olson, et avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin. Du 31 mai au 2 juin, le Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande tenait sa première réunion à Ottawa. Le Comité fut établi en mai 1970, lors de la visite du premier ministre, M. Trudeau, en Nouvelle-Zélande. Les principaux sujets examinés par les délégués à cette réunion portaient sur la conjoncture économique du Canada et de la Nouvelle-Zélande, l'entrée prochaine de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, les relations commerciales bilatérales et multilatérales, et les projets d'échanges de personnel dans des secteurs d'intérêt commun. Le succès de cette première réunion consultative traduisait la volonté du Canada et de la Nouvelle-Zélande de resserrer leurs relations par de franches discussions de leurs problèmes mutuels.

Fidji

Fidji a accédé à l'indépendance le 10 octobre 1970 et, en juillet 1971, le premier ministre, Ratu Sir Kamisese Mara, et son épouse sont venus en visite officielle au Canada sur l'invitation du premier ministre, M. Trudeau. En plus de rencontrer M. Trudeau, Ratu Sir Kamisese eut des entretiens avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce; il eut aussi l'occasion de rencontrer les autorités de l'Agence canadienne de développement international afin d'étudier les possibilités pour le Canada d'envoyer de l'aide à Fidji. Après avoir quitté Ottawa, Ratu Mara a fait un séjour de quatre jours en Colombie-Britannique à l'invitation du gouvernement provincial.

L'Université du Pacifique Sud, à Suva, bénéficie de l'assistance canadienne dans le cadre du Programme du Commonwealth pour la coopération technique, qui consiste en un programme quinquennal de fourniture de livres, ainsi que d'une assistance indirecte grâce aux apports du Canada à la Banque asiatique de développement et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Samoa-Occidental et Tonga

En témoignage de l'intérêt croissant du Canada à l'égard des États du

Pacifique Sud, M. J.A. Dougan, haut-commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, a été accrédité auprès du Samoa-Occidental en août et du Tonga en octobre. La nomination d'un haut-commissaire non-résident auprès de ces deux pays facilitera la participation du Canada au développement économique des petits États du Pacifique Sud.

Indonésie

L'Indonésie, au premier rang du Sud-Est asiatique et au cinquième dans le monde tant par sa superficie que par sa population, est le pôle d'attraction de cette région. Depuis longtemps cordiales, les relations canado-indonésiennes se sont considérablement développées en 1971.

En janvier, à l'issue de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Singapour, le premier ministre, M. Trudeau, faisait une visite officielle de trois jours en Indonésie. Il s'est entretenu avec le président Suharto et a signé un Mémoire d'accord relatif à un prêt commercial de quatre millions de dollars à l'Indonésie. L'Indonésie est devenue récemment l'une des régions où le Canada concentre son assistance au développement.

Le général Abdul Haris Nasution, président du Congrès consultatif populaire et une des grandes personnalités de l'Indonésie, a visité le Canada avec son épouse en avril; ils étaient les hôtes du président de la Chambre des communes. Ils ont beaucoup voyagé pendant leur séjour de dix jours au Canada et eurent l'occasion de rencontrer de nombreux Canadiens.

Malaisie

En septembre, le premier ministre de la Malaisie, Tun Abdul Razak, et son épouse, Ton Puan Raha, rendaient une visite officielle au Canada à la suite de celles que le premier ministre avait faites en Malaisie en mai 1970, et à Sabah, l'un des États de la Malaisie orientale, en janvier, lors de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth. A Ottawa, Tun Razak a rencontré le premier ministre, M. Trudeau, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a aussi signé avec le premier ministre un accord de prêt de 46.5 millions de dollars, soit le solde disponible des 50 millions offerts pour un projet d'aménagement hydro-électrique en Malaisie. D'Ottawa, Tun Razak s'est rendu en Colombie-Britannique. A Vancouver et à Ottawa, le premier ministre malaisien a rencontré plusieurs hommes d'affaires canadiens dont les nombreux investissements en Malaisie reflètent l'essor de nos relations bilatérales, surtout dans le domaine économique.

Le ministre malaisien des Finances, Tun Tan Siew Sin, a visité le Canada en mai.

La Malaisie est un des pays où le Canada a décidé de concentrer son aide; elle reçoit aussi de l'aide dans le domaine de l'entraînement militaire. Le programme d'aide comporte surtout de l'assistance technique dans les domaines suivants: sylviculture, énergie, transports et aménagement régional. Les échanges commerciaux canado-malaisiens se sont accrus en 1971 mais l'important excédent commercial dont la Malaisie jouissait traditionnellement a fléchi considérablement. Les investissements privés des Canadiens augmentent en Malaisie et la signature en 1971 d'un accord bilatéral relatif aux garanties de ces investissements stimulera l'expansion des relations économiques entre les deux pays.

Philippines

Au début de l'année, le premier ambassadeur résident des Philippines au Canada, M. Privado G. Jimenez, a ouvert l'ambassade des Philippines à Ottawa. Le commerce, les investissements et l'immigration sont les points essentiels des relations entre les deux pays. L'archipel est l'un des marchés les plus importants du Canada en Asie du Sud-Est. Le secrétaire philippin des Finances, M. Cesar Virata, a visité le Canada en juin.

Singapour

Les relations entre le Canada et Singapour ont continué de se développer en 1971. Un événement marquant fut la Conférence des chefs de gouvernements du Commonwealth, tenue en janvier, à Singapour, à laquelle assistait le premier ministre, M. Trudeau, qui avait déjà visité l'île en 1970, lors de sa tournée des pays du Pacifique. Dans leurs relations, le Canada et Singapour attachent une importance particulière au commerce et à l'aide au développement. L'accord bilatéral relatif aux garanties des investissements conclu en 1971 encouragera l'expansion des relations économiques du Canada avec Singapour. Cette île a continué, en 1971, de recevoir du Canada de l'aide technique et de l'assistance dans le domaine de l'entraînement militaire, particulièrement la marine.

Direction des affaires de l'Asie du Sud

Pakistan

L'aide du Canada au développement du Pakistan qui, de 1951 à mars 1971, se chiffrait par 359 millions, a été interrompue cette année par la crise économique qu'a entraînée le conflit civil au Pakistan oriental. Les engagements pris à l'égard des projets déjà entrepris ont été respectés dans la mesure du possible mais, comme l'ordre des priorités du développement est remis en question, aucun nouvel engagement n'a été pris en matière d'aide au développement. Le Canada a envoyé des secours alimentaires d'une valeur de sept millions de dollars à la population du Pakistan oriental et il a versé 500,000 dollars à l'opération de secours des Nations Unies au Pakistan oriental. Une aide complémentaire était envisagée à l'issue de la tournée spéciale que le président de l'Agence canadienne de développement international a effectuée dans la région à la fin d'octobre et au début de novembre.

Le premier ministre, M. Trudeau, s'est arrêté à Islamabad en route pour Singapour, à l'occasion de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue en janvier. Depuis le début des événements tragiques survenus au Pakistan oriental, le premier ministre s'est mis en rapport avec le président Yahya Khan pour discuter des grands problèmes de l'heure. En novembre, le secrétaire aux Affaires étrangères, Sultan Khan, s'est rendu à Ottawa où il eut des entretiens avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Inde

La vague de réfugiés pakistanais qui a déferlé sur l'Inde a constitué un énorme fardeau financier et social pour le Gouvernement indien. Le Canada, de concert avec plusieurs autres pays, s'est préoccupé des aspects humanitaires de

la situation. En plus de son programme d'aide au développement dont les apports, de 1951 à mars 1971, se chiffraient par 853 millions de dollars, le Gouvernement canadien s'est engagé à contribuer 22 millions pour secourir les réfugiés en Inde. La campagne collective de secours aux réfugiés pakistanais et les autres organismes bénévoles ont recueilli plus de 1.9 million de dollars. Les provinces ont aussi versé directement 370,000 dollars.

En janvier 1971, le premier ministre, M. Trudeau, a effectué une visite officielle en Inde et il est resté depuis lors en contact avec le premier ministre, Mme Indira Gandhi, au sujet des graves tensions entre l'Inde et le Pakistan par suite de la vague de réfugiés et d'autres questions d'intérêt commun. Le ministre de la Justice, M. J. Turner, a assisté à la réunion de l'Association des juristes du Commonwealth, tenue à New Delhi en janvier. En juin, le ministre indien des Affaires étrangères faisait un voyage spécial à Ottawa pour y discuter du problème indo-pakistanaï.

Le Canada et l'Inde ont conclu un accord de garanties réciproques avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vertu duquel les mesures de garanties de l'AIEA s'appliqueront aux centrales nucléaires que le Canada aide à construire près de Kotah (Rajasthan) et à la centrale de Douglas Point en Ontario, construite par l'Énergie atomique du Canada Limitée.

Guerre indo-pakistanaïse

Les escarmouches le long de la frontière de l'Inde et du Pakistan oriental se sont sérieusement aggravées le 22 novembre 1971 et le 3 décembre elles dégénéraient en un conflit aérien et terrestre s'étendant au Pakistan occidental. Le Conseil de sécurité des Nations Unies fut rapidement saisi de la question mais ses membres ne purent s'entendre sur les conditions d'un cessez-le-feu. Toutefois, le 7 décembre, l'Assemblée générale adoptait par 104 voix (dont le Canada) contre 11 et 10 abstentions, la résolution 2793 demandant d'abord un cessez-le-feu et ensuite que les forces armées de chaque pays se retirent immédiatement des territoires occupés. L'Inde rejeta la résolution de l'Assemblée générale mais le 17 décembre, à la suite de la reddition de l'armée pakistanaïse au Pakistan oriental, elle annonçait un cessez-le-feu unilatéral. Le Pakistan proclama aussi un cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur le même jour. Le 22 décembre, le Conseil de sécurité adoptait une résolution demandant que le cessez-le-feu soit strictement observé et que toutes les forces armées se retirent respectivement des territoires occupés aussitôt que possible.

Comme les opérations militaires indo-pakistanaïses constituaient un danger pour les Canadiens se trouvant au Pakistan occidental, un *Boeing 707* des Forces canadiennes évacua plus de 400 Canadiens et ressortissants étrangers de Karachi et d'Islamabad les 10 et 12 décembre. Sous l'égide des Nations Unies, un *Hercules* des Forces canadiennes essaya à trois reprises d'évacuer les Canadiens, le personnel de l'ONU et les étrangers se trouvant à Dacca, au Pakistan oriental, mais toutes ces tentatives échouèrent car les cessez-le-feu négociés par les Nations Unies ne furent pas respectés.

On conseilla aussi aux Canadiens domiciliés près des frontières indiennes de quitter les lieux et, selon les information actuelles, aucun Canadien ne fut tué ou blessé pendant le conflit.

Ceylan

Les relations du Canada avec Ceylan se sont développées, comme celles de l'Inde et du Pakistan, grâce à leur association au Commonwealth et au Plan de Colombo. En mars 1971, le montant global de l'aide canadienne au développement de Ceylan s'élevait à 62 millions de dollars. En janvier, le premier ministre, M. Trudeau, faisait une visite officielle à Ceylan à l'issue de la Conférence des chefs de gouvernements du Commonwealth. En octobre, le premier ministre, Mme Sirimavo Bandaranaike, arrivait au Canada en visite officielle de trois jours. En plus de son séjour à Ottawa, elle s'est rendue aux chutes du Niagara, à Toronto et à Montréal.

Afghanistan

Les relations du Canada avec l'Afghanistan remontent surtout à 1964, année où ce pays s'est joint au Plan de Colombo. L'Afghanistan a souffert d'une terrible sécheresse pendant deux années consécutives. A l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a coparrainé une résolution afghane demandant des secours internationaux, et il a annoncé la fourniture de secours alimentaire d'urgence pour la somme d'un million de dollars.

Europe

Le *Bureau des affaires d'Europe* est chargé de l'élaboration de politiques coordonnées à l'égard des pays du continent européen, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en harmonie avec l'ensemble de la politique étrangère du Canada. Il met en pratique les politiques gouvernementales visant l'Europe, et c'est à lui qu'il incombe en premier lieu de déterminer l'orientation future des programmes et des lignes de conduite applicables à ce continent. Le Bureau est composé de trois directions: *Europe de l'Est*, *Europe de l'Ouest*, et *Europe du Nord-Ouest* (Grande-Bretagne, Scandinavie et Irlande). Le Canada entretient des relations diplomatiques avec 28 pays d'Europe où il maintient 22 missions résidentes et six bureaux consulaires. On compte à Ottawa 25 missions diplomatiques de pays européens. Quatre autres pays ont à Washington des missions diplomatiques résidentes qui sont accréditées également auprès du Canada.

Selon les conclusions de *Politique étrangère au service des Canadiens*, étude publiée par le Gouvernement en 1970, le Canada a d'importants intérêts en Europe, seule région en dehors de l'Amérique du Nord où convergent les principaux thèmes de la politique canadienne; une étroite association avec l'Europe continuera de fournir au Canada la possibilité de diversifier ses relations extérieures et le mettra en meilleure position pour influencer l'orientation des politiques européenne et américaine. En 1971, la coopération et les échanges avec l'Europe se sont accrus dans un certain nombre de domaines intéressant directement le Canada. Des initiatives importantes ont été prises par le Canada en vue de contribuer à la détente en Europe ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité de ce continent.

Direction des affaires de l'Europe de l'Ouest

En 1971, le Canada a participé activement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et, sur le plan bilatéral, il s'est tenu constamment en rapport avec leurs membres européens. Le Gouvernement canadien a suivi avec attention les négociations entre le Marché commun et la Grande-Bretagne et aussi le processus de coopération multilatérale entre les Six. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de concert avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, a eu des entretiens au sujet de l'élargissement du Marché commun avec la Commission et ses collègues de Grande-Bretagne et d'Europe des Six. Des parlementaires canadiens ont participé en janvier à un débat au Conseil de l'Europe sur l'aide au développement, tandis qu'une délégation du Conseil venait à Ottawa en mai pour s'y entretenir avec les membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Le raffermissement des relations entre la France et le Canada a continué de se manifester en 1971. Parmi les ministres canadiens qui se sont rendus en France durant l'année, on compte le secrétaire d'État, M. Gérard Pelletier, qui s'est rendu à Paris et à Marseille au mois de mars à l'occasion du vingt et unième Congrès annuel de l'Association France-Canada, le ministre des Communications, M. Robert Stanbury, qui représenta le Canada à Paris aux cérémonies marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'UNESCO et le solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, tous deux en novembre. D'autres personnalités canadiennes de marque visitèrent également la France dont le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. R.B. Hatfield en janvier, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa en avril, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. G.A. Regan en mai et le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W.A.C. Bennett, en septembre.

De son côté, le Canada accueillait à Ottawa, les 22 et 23 septembre, et à Québec, les 30 septembre et 1er octobre, le ministre des Affaires étrangères de la République française, M. Maurice Schumann.

Ces visites et les échanges entre la France et le Canada et certaines provinces, notamment le Québec, ont considérablement contribué à renforcer et à rendre plus substantielle la coopération entre les deux pays. L'Association interparlementaire franco-canadienne s'est réunie au Canada en juin. Il y eut aussi la réunion à Ottawa, fin mai, de la Commission mixte économique franco-canadienne et la réunion annuelle, fin septembre, à Paris, de la Commission mixte franco-canadienne sur les relations culturelles, scientifiques et techniques. Notons à cet égard que la France et le Canada ont convenu de faire des efforts particuliers pour développer leur coopération dans les domaines de la science et de la technologie, les relations sur le plan culturel se développant par ailleurs à un rythme pleinement satisfaisant.

Les relations entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne ont continué de se développer en 1971. Une mission scientifique et technique s'est rendue en Allemagne en mars. A la fin du même mois, les deux pays ont conclu un Accord de sécurité sociale. En avril, une mission commerciale a visité l'Allemagne sous la direction du ministre de l'Industrie et du Commerce qui, pendant son séjour, a signé un Accord de coopération dans le domaine de la science et de la technologie. Le mois de septembre a vu la visite au Canada

d'une mission scientifique et technique allemande. En outre, des entretiens ont présentement lieu sur la possibilité que des troupes allemandes viennent s'entraîner au Canada. La République fédérale d'Allemagne demeure notre quatrième grand partenaire commercial, et l'une des sources les plus importantes d'immigrants et de capitaux.

L'événement marquant pour les relations entre le Canada et les pays du Benelux a été la visite, en avril, du gouverneur général du Canada, Monsieur Roland Michener, dans les trois pays. Il s'agissait de la première visite d'État en Europe jamais effectuée par un gouverneur général. Cette visite fut un grand succès. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui accompagnait le gouverneur général a eu, à cette occasion, des entretiens avec les plus hautes autorités des trois pays. Il a aussi signé, au cours du même voyage, un accord de coopération scientifique et technologique avec la Belgique.

Dans ces pays, les visites de fonctionnaires et de délégations fédérales et provinciales se sont multipliées. Il en a été de même, quoique à un niveau moindre, dans d'autres pays comme la Suisse et l'Autriche où les rapports pratiques de travail sont excellents.

Les relations du Canada avec l'Italie sont toujours aussi étroites et harmonieuses. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu à Rome en avril afin de poursuivre ses consultations avec les États membres de la Communauté économique européenne sur divers problèmes qui se posent pour le Canada à la suite de l'élargissement de la Communauté. A cette occasion, il a eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec d'autres ministres et leurs collaborateurs. En avril également, le premier ministre du Québec, qui était alors en Italie pour s'entretenir avec de hautes personnalités de l'industrie, a été reçu par le premier ministre italien. Le ministre italien de l'Agriculture et des Forêts a visité Ottawa le même mois à l'occasion d'une conférence que tenait au Canada l'Académie des sciences biologiques et morales d'Italie. En septembre, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie pour l'émigration est venu au Canada afin d'examiner les problèmes se rattachant à l'immigration italienne, et le ministre italien de la Marine marchande, accompagné de hauts fonctionnaires et de 36 parlementaires de son pays, a visité les installations portuaires de Montréal.

Les relations du Canada avec le Vatican ont été marquées par une visite au Saint-Siège du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en avril. Au cours d'une audience privée avec le Pape, il s'est entretenu de façon générale des questions internationales de l'heure. C'était la première rencontre entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le Pape depuis l'établissement des relations diplomatiques.

A la suite de la visite officielle que le ministre des Affaires étrangères de la Turquie a faite au Canada en 1970, la collaboration s'est poursuivie entre les deux pays, particulièrement dans le cadre de l'OTAN. Les rapports avec la Grèce ont continué de faire l'objet de beaucoup d'attention.

Les relations du Canada avec l'Espagne et le Portugal ont pris une nouvelle importance au cours de l'année. Nos exportations vers l'Espagne ont connu un essor remarquable de plus de 15 pour cent. Le point de vue du Canada en faveur de l'autodétermination pour les colonies portugaises en Afrique a été exposé au

ministre des Affaires étrangères du Portugal au cours des entretiens bilatéraux que ce dernier a eus avec M. Sharp avant la réunion de l'OTAN tenue en juin à Lisbonne.

Direction des affaires de l'Europe du Nord-Ouest

Les relations du Canada avec la Grande-Bretagne sont présentement en évolution, en raison notamment de la réorientation que l'état changeant des affaires internationales a donnée aux politiques de chaque pays. Bien que les facteurs historiques et le Commonwealth continuent d'unir le Canada et la Grande-Bretagne par des liens étroits, variés et complexes, on reconnaît qu'il faut faire de nouveaux efforts pour développer nos relations bilatérales sur la base d'intérêts nouveaux et en fonction des avantages pratiques qu'une collaboration encore plus étroite ne manquera pas d'assurer aux deux pays. L'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés européennes a centré davantage notre attention sur l'importance des relations bilatérales et, dans le cadre du dialogue permanent canado-britannique, des ministres et hauts fonctionnaires canadiens ont examiné à diverses occasions pendant l'année, avec leurs homologues d'outre-Atlantique, les conséquences que présente pour le Canada cette réorientation majeure de la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Ces entretiens ont tenu pleinement compte des préoccupations et des objectifs particuliers des deux Gouvernements; ils ont préservé les relations cordiales entre les deux pays et ont influencé dans une certaine mesure les conditions de l'entrée en Grande-Bretagne de produits qui offrent un intérêt particulier pour le Canada. S'il est vrai que cette question a plutôt dominé les relations anglo-canadiennes en 1971, d'autres faits de grande portée se sont produits dans d'autres domaines. Les deux Gouvernements, par exemple, ont conclu un accord aux termes duquel les installations canadiennes de défense à Suffield, en Alberta, seraient mises à la disposition d'unités militaires britanniques à des fins d'entraînement. Pendant l'année, M. John Turner, ministre de la Justice, M. Donald Macdonald, ministre de la Défense nationale, M. Robert Stanbury, ministre des Communications, et M. Alastair Gillespie, ministre d'Etat pour la science et la technologie, se sont rendus à Londres pour avoir des entretiens, dans les domaines de leurs compétences respectives, avec des membres du Gouvernement britannique. Le premier ministre avait lui-même envisagé d'aller en Grande-Bretagne en septembre, afin de rencontrer M. Heath, mais il a dû remettre à plus tard sa visite en raison de la situation économique internationale. M. Heath a fait, à titre non officiel, une brève visite à Ottawa, en décembre. Le négociateur en chef de la Grande-Bretagne auprès du Marché commun, M. Geoffrey Rippon, et le ministre britannique du Commerce, M. Michael Noble, ont visité le Canada au début de l'année. Le Comité permanent Canada-Royaume-Uni, composé de hauts fonctionnaires, a tenu sa réunion annuelle à Ottawa en décembre; la discussion a porté sur les questions commerciales bilatérales et les événements économiques mondiaux. A la suite d'une initiative privée, un groupe important d'hommes d'affaires, d'universitaires, de journalistes et de fonctionnaires s'est réuni en Grande-Bretagne en septembre pour examiner l'état actuel et l'orientation future des relations anglo-canadiennes dans divers domaines. Cette réunion, la première du genre, témoignait de l'intérêt accru qui se manifeste dans les deux pays à l'égard des relations entre le Canada et la Grande-Bretagne. Une grande partie des discussions ont porté, comme il convient, sur l'ampleur des contacts, des échanges et de la coopération qui interviennent entre les deux pays en dehors des voies officielles, vu la place très importante qu'occupent ces éléments dans l'ensemble des relations anglo-canadiennes.

Comme dans le passé, le Canada a maintenu d'étroits contacts avec l'Irlande, par les voies diplomatiques normales et grâce aux échanges de visites, entre les deux pays, de hauts fonctionnaires, d'hommes d'affaires et de particuliers de divers milieux et professions. La cordialité des rapports canado-irlandais découle des liens historiques, des traditions communes et de l'apport de l'Irlande à l'héritage culturel du Canada. Ces relations ont été soutenues et enrichies par suite des avantages réciproques que nous tirons de nos échanges commerciaux en progression, et des investissements accrus qu'effectuent les sociétés canadiennes en Irlande. En outre, le Canada et l'Irlande ont des préoccupations analogues sur nombre de questions internationales d'importance majeure; les deux pays jugent souvent utile de procéder à des échanges de vues à leur sujet et participent ensemble aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre et au Moyen-Orient.

Le Canada partage avec les pays nordiques divers intérêts et préoccupations dans le domaine des affaires internationales. Les ministres et hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral et des provinces ont des échanges fréquents avec leurs homologues scandinaves sur des questions d'ordre interne comme la mise en valeur du Nord, la législation sociale, les transports et la pollution. Dans le cadre de l'OTAN, le Canada collabore étroitement avec la Norvège, le Danemark et l'Islande. En février, M. Donald Macdonald, ministre de la Défense nationale, a eu des entretiens avec le Gouvernement norvégien à Oslo, sur les problèmes de défense et des questions connexes, et, plus tard dans l'année, au cours d'une visite dans le Nord canadien, il a eu des conversations de portée générale avec les autorités danoises au Groenland. Par suite de l'intérêt que prend le Canada aux questions sociales en Scandinavie, M. J.-P. Goyer, solliciteur général, a visité des maisons pénitentiaires en Suède, en Norvège et au Danemark, et s'est entretenu de réforme judiciaire avec les ministres et les fonctionnaires intéressés.

Direction de l'Europe de l'Est

Le point de vue selon lequel l'évolution pacifique et la collaboration peuvent le mieux assurer un règlement équitable des questions qui divisent l'Est et l'Ouest a continué d'influencer les relations du Canada avec les pays communistes d'Europe orientale, en dépit des divergences d'opinions. Conformément à cette politique, le Canada a pris en 1971 un certain nombre de mesures visant à améliorer les relations avec ces pays sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels. On ne méconnaît pas le fait que d'importantes différences continuent d'exister entre ces pays et le Canada en ce qui concerne les systèmes politiques, sociaux et économiques. On estime cependant qu'un effort d'élargissement des relations avec l'Europe de l'Est pourrait favoriser à la longue une plus libre circulation des idées et des personnes et un plus grand respect pour les principes de souveraineté et d'indépendance politique, principes que le Canada considère d'une importance permanente.

Les points saillants des relations canado-soviétiques ont été la première visite effectuée par un premier ministre canadien en Union soviétique, événement qui a eu lieu en mai, et la première visite faite au Canada (en octobre) par le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. A.N. Kossyguine. En janvier, le ministre de l'Industrie et du Commerce et M. V.A. Kiriline, président du Comité d'État soviétique pour la science et la technologie, ont signé un accord de coopération sur les applications industrielles de la science

et de la technologie; cet accord reflète l'importance croissante du Canada dans le domaine des progrès technologiques et une prise de conscience canadienne des progrès considérables réalisés par l'URSS dans divers domaines qui offrent de l'intérêt pour le Canada. Six groupes de travail ont été chargés d'examiner les possibilités d'une coopération mutuellement avantageuse dans divers secteurs industriels. Pendant la visite du premier ministre en URSS, un protocole de consultations a été signé afin de permettre à nos relations de se développer dans un cadre bien ordonné. Depuis la signature du protocole, des contacts au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires ont indiqué que les parties reconnaissent les avantages à retirer de consultations nombreuses et approfondies. Pendant l'été, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est rendu lui aussi en Union soviétique et il a été décidé de créer un comité mixte Canada-URSS qui étudierait les possibilités de coopération scientifique dans l'Arctique. Un accord général d'échanges, visant à étendre la portée des échanges entre les deux pays dans les domaines scientifique, technique, culturel et autres a été signé pendant la visite de M. Kossyguine au Canada. Il a été confirmé qu'au début de 1972, on entamerait des négociations afin de proroger l'Accord commercial canado-soviétique pour une autre période de quatre ans et que l'on examinerait, au cours de ces négociations, une proposition canadienne visant à instituer une commission mixte de consultation sur des problèmes de commerce.

La visite d'État faite au Canada, du 2 au 7 novembre, par le président Tito de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, accompagné de Madame Broz et de M. Tepavac, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a mis en lumière l'évolution importante qui a récemment caractérisé les relations canado-yougoslaves. Les faits marquants de la visite sont notamment l'échange de lettres visant à encourager les contacts et les échanges d'ordre scientifique et technique, la décision de principe touchant la suppression des visas de non-immigrant, ainsi que l'analyse complète des moyens qui permettraient de stimuler les échanges commerciaux dans les deux sens. Dans l'avenir, les deux pays doivent augmenter la fréquence de leurs consultations politiques, examiner la possibilité de conclure un accord-cadre selon lequel la Société pour l'expansion des exportations garantirait les investissements privés canadiens en Yougoslavie, et entamer des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur l'aviation civile et d'une entente consulaire. Parmi les autres événements importants intervenus dans les relations canado-yougoslaves au cours de l'année à l'étude, citons une exposition de gravures contemporaines canadiennes, tenue à Belgrade en janvier, et la visite effectuée au Canada en mars par M. Dragoljub Budimovski, qui était alors secrétaire fédéral à l'Information de la Yougoslavie; en avril; le Collège de la Défense nationale a fait un autre voyage en Yougoslavie et en mai, M. Blazo Jovanovic, président de la Cour constitutionnelle de Yougoslavie est venu au Canada; le groupe canadien des *Festival Singers* a donné des concerts à Ljubljana, à Zagreb et dans d'autres villes de Yougoslavie. Une délégation de juristes éminents du Canada qui comprenait des représentants du ministère de la Justice a participé à la Conférence de la Paix mondiale par le Droit à Belgrade en juillet. Un accord de jumelage de villes a été conclu en 1971 entre la municipalité de York-Est (Ontario) et Skopje en Yougoslavie.

Les relations canado-roumaines ont été marquées aussi par d'intéressants événements en 1971, dont le plus important fut la visite au Canada, en juin, de M. Corneliu Manescu, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, et de son épouse. Cette visite, rendue à la suite de

HOUSTON
CANADA
1971

la visite faite par M. Sharp en Roumanie en 1970, a été l'occasion d'un examen des événements intervenus sur le plan bilatéral, et particulièrement en matière d'échanges commerciaux. Le Collège de la Défense nationale s'est rendu en Roumanie en mars, avant la visite de M. Manescu, et la première délégation de parlementaires canadiens à visiter la Roumanie est allée à Bucarest et dans d'autres centres en avril, sous la direction de M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des communes. Parmi les faits saillants intervenus dans les relations canado-roumaines depuis le séjour de M. Manescu, mentionnons la visite faite à Bucarest, à la fin de juin, par M. J.J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à la fois pour participer à la Conférence mondiale de l'énergie et pour examiner des questions bilatérales; puis, en juillet, la signature d'un accord de règlement des réclamations financières canadiennes en souffrance, immédiatement suivie du renouvellement de l'accord commercial canado-roumain.

Au seuil de l'année 1971, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait noté un important facteur de détente, à savoir le Traité signé à Varsovie en décembre par la République fédérale d'Allemagne et la Pologne. Dans une déclaration au Parlement, M. Sharp a affirmé que le Canada accueillait favorablement ce traité et les documents qui l'accompagnaient, y compris les clauses relatives à la frontière occidentale de la Pologne. A la mi-octobre 1971, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M. Marian Krzak, vice-ministre des Finances de Pologne, ont signé un accord de règlement des réclamations au nom de leur pays respectif. L'accord réalisé sur cette question, qui faisait l'objet d'entretiens et de négociations périodiques depuis 1965, a conduit à une entente sur d'autres mesures, comme la reprise de consultations commerciales périodiques et l'établissement d'un bureau commercial polonais à Toronto, initiatives qui visent toutes les deux à favoriser la croissance des échanges commerciaux entre le Canada et la Pologne.

Le Canada et la Hongrie ont signé en octobre un nouvel accord commercial qui constituera le cadre du développement des relations commerciales entre les deux pays au cours des cinq années à venir. Le Canada a été de nouveau, en 1971, l'un des principaux participants à la Foire internationale de Budapest. Une délégation parlementaire tchécoslovaque, dirigée par M. Dalibor Hanes, président de l'Assemblée fédérale de Tchécoslovaquie, a rendu, au début du printemps, la visite qu'une délégation du Sénat canadien avait faite dans ce pays en 1969; c'est la première visite qu'une délégation parlementaire tchécoslovaque ait effectuée dans un pays occidental depuis un certain nombre d'années. En outre, une délégation technique que dirigeait M. Jan Gabel, premier vice-ministre du ministère fédéral de la Technologie et des Investissements de Tchécoslovaquie, a fait une tournée de dix-sept jours au Canada en mai et juin, soulignant ainsi le ferme désir du Gouvernement tchécoslovaque d'élargir les bases de sa coopération technique avec le Canada. Dans le domaine des échanges culturels, la troupe du Théâtre du Nouveau-Monde a visité la Tchécoslovaquie et l'URSS au printemps, et une troupe de danseurs folkloriques de Moravie est venue au Canada en septembre.

Hémisphère occidentale

Le Bureau des affaires de l'hémisphère occidentale est chargé de la région relevant des *Directions des affaires des États-Unis d'Amérique, des Caraïbes et de l'Amérique latine* dont les fonctions sont décrites ci-après. Le Bureau

s'occupe de coordonner la formulation et la conduite de la politique étrangère du Canada relativement aux pays et aux groupes de pays de la région ainsi qu'à la région en général et à ses institutions. Le Bureau est également chargé d'examiner si les politiques établies sont toujours appropriées et de gérer les activités entreprises dans la région par l'intermédiaire des diverses missions canadiennes qui s'y trouvent grâce à la mise en oeuvre des programmes par pays et à une planification des ressources.

Direction des Caraïbes

Les liens étroits qui existent entre le Canada et les Antilles du Commonwealth découlent d'une progression logique des relations qui se sont établies au cours des derniers siècles entre ces deux régions du monde. Dans le passé, le Canada a entretenu en effet avec les Antilles du Commonwealth, appelées souvent les Indes occidentales, des relations plus importantes qu'avec toute autre partie du monde en voie de développement. Les échanges commerciaux, assez actifs depuis plusieurs siècles, ont été complétés par des initiatives commerciales et des investissements canadiens considérables dans la région. Notre association au sein du Commonwealth a également favorisé la compréhension mutuelle, grâce à des traditions, des institutions et des valeurs communes. Ces éléments ont tous renforcé les échanges entre les deux régions. Ces contacts ont connu un nouvel essor ces dernières années avec le nombre de touristes, d'hommes d'affaires et d'étudiants qui ont voyagé entre le Canada et les Antilles du Commonwealth.

L'état actuel des relations du Canada avec cette région du monde découle de la Conférence Canada-Antilles du Commonwealth qui a eu lieu à Ottawa en juillet 1966; il en est ressorti un plan directeur pour le développement des relations entre les deux régions. Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations faites à la Conférence, comme de celles que le Gouvernement canadien a approuvées à la suite de la mission accomplie par le sénateur Paul Martin aux Antilles du Commonwealth à l'automne de 1970. Au cours de l'année, le Gouvernement canadien a élargi sa représentation diplomatique par la nomination du haut-commissaire du Canada à Kingston au poste de commissaire non résident au Honduras britannique (Belize) et aux îles Bahamas. Cette nomination témoigne de l'expansion des intérêts canadiens dans la partie occidentale des Caraïbes.

En 1971, le Canada a été représenté à plusieurs réunions dans la région et s'est tenu en contacts suivis avec les gouvernements de ces pays sur les questions les plus variées. En plus des consultations normales par les voies diplomatiques, des réunions officielles ont eu lieu à Ottawa entre des représentants des pays antillais du Commonwealth au Canada et des hauts fonctionnaires du Gouvernement canadien pour examiner des questions d'intérêt commun. Les échanges officiels au plus haut niveau se sont maintenus pendant l'année avec les visites de plusieurs ministres canadiens dans la région, et celles que diverses hautes personnalités antillaises ont effectuées au Canada.

Direction de l'Amérique latine

C'est à cette Direction qu'il appartient de développer des relations fructueuses entre le Canada et les 20 nations d'Amérique latine. Notre pays a

établi des relations diplomatiques avec tous les États de l'Amérique latine depuis 1957 et 11 missions diplomatiques sont présentement réparties dans cette région.

Pendant l'année, le Gouvernement canadien a considérablement progressé dans la mise en application des objectifs qu'énonçait le chapitre sur l'Amérique latine de l'étude publiée en 1970 sur notre politique étrangère. En avril 1971, la délégation d'observateurs canadiens dirigée par M. André Ouellet, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui assistait à la première réunion de l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), réitérait l'intention du Gouvernement canadien de renforcer et d'intensifier systématiquement ses relations avec les pays d'Amérique latine aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral. A cette occasion, la délégation se faisait le porte-parole officiel du Gouvernement canadien en exprimant le désir d'établir une mission au niveau d'un observateur permanent auprès de l'OEA. L'assemblée générale adoptait ensuite une résolution approuvant dans son principe le nouveau statut d'observateur permanent et laissait au Conseil permanent de l'OEA le soin de déterminer les modalités et les critères d'application de la résolution. Le désir exprimé par le Canada de se voir accorder le statut d'observateur n'est pas un geste de compromis mais plutôt une mesure positive qui nous permettra de nous renseigner sur les opérations de l'OEA et de jouer un plus grand rôle dans les organisations interaméricaines auxquelles nous appartenons déjà ou dans lesquelles nous entrerons incessamment. La mission permanente sera indépendante de l'ambassade du Canada à Washington. Elle aura pour principales fonctions de suivre de près toutes les activités de l'OEA et de représenter le Canada aux réunions des organisations interaméricaines.

En vue de participer plus intensément et efficacement au développement économique et social de l'Amérique latine, le Gouvernement canadien a exprimé son intention de devenir membre à part entière de la Banque interaméricaine de développement (BID), ce qui aurait pour résultat d'accroître considérablement les capitaux que le Canada affecterait au développement de l'Amérique latine et de permettre, en outre, aux sociétés canadiennes d'entrer en concurrence avec les sociétés étrangères pour les contrats d'achat adjugés dans le cadre du Fonds d'opérations spéciales.

Les objectifs énoncés dans la révision de notre politique étrangère en vue d'intensifier nos relations avec l'Amérique latine sont en bonne voie de réalisation. En 1971, le Canada est devenu membre à part entière de l'Organisation panaméricaine de la santé et il a entrepris des démarches pour devenir membre à part entière de l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IISA), de l'Institut interaméricain d'affaires indigènes (IIAI) et de la Conférence interaméricaine sur la sécurité sociale (CISS).

A l'heure actuelle, le Canada fait partie des organisations suivantes: l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire; l'Institut interaméricain de statistique; le Centre interaméricain des administrateurs du fisc; le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). En outre, le Canada est membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et, grâce à sa participation à l'Organisation internationale du Travail, il participe dans une certaine mesure aux travaux du comité régional de l'OIT pour l'Amérique. Le Canada participe également au développement des pays d'Amérique latine grâce à ses contributions annuelles au Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD), à la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD), à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Programme alimentaire mondial (PAM).

Outre ces efforts et l'aide financière qu'il fournit par l'intermédiaire de la Banque interaméricaine de développement, le Gouvernement du Canada a lancé cette année un programme bilatéral d'assistance technique en Amérique latine auquel il consacre 10 millions de dollars et qui sera axé sur la réalisation de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et de l'aménagement collectif. Le Gouvernement canadien accroît d'un autre côté son aide aux organismes privés du Canada qui participent à l'oeuvre de développement en Amérique latine. Il continue d'appuyer indirectement les projets du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) dans le monde entier, y compris ceux qu'il réalise en Amérique latine, et il parraine le Service administratif canadien outre-mer (SACO), organisme privé qui fournit de l'aide technique aux pays en voie de développement.

Les relations bilatérales du Canada avec les nations d'Amérique latine se sont encore intensifiées en 1971. Les 21 et 22 octobre avait lieu à Ottawa la première réunion du Comité mixte canado-mexicain. Ce comité ministériel a été créé en 1968 en vue de chercher activement les moyens d'accroître la collaboration entre les deux pays sur des questions d'intérêt mutuel. La réunion des ministres canadiens et mexicains (des Affaires extérieures et du Commerce) a été sans contredit un succès et ouvre la voie à l'intensification des relations entre les deux pays par des relations culturelles, scientifiques et techniques accrues, par l'expansion du commerce et du tourisme et par la tenue de nouvelles consultations politiques et économiques.

Direction des affaires des États-Unis d'Amérique

La Direction des affaires des États-Unis d'Amérique s'occupe de tout l'éventail des problèmes pratiques que posent les relations du Canada avec les États-Unis. Elle joue, au sein du ministère, un rôle de coordination qui consiste à réviser et à analyser sans cesse les aspects importants du nombre croissant de questions intéressant les deux pays. Dans l'exercice de cette fonction, elle se tient en liaison étroite avec les autres ministères et organismes de l'État, ainsi qu'avec les autres directions du ministère dont relèvent, en premier lieu, certains aspects particuliers de nos relations bilatérales, comme les opérations de défense, les activités commerciales ainsi que les affaires consulaires et les questions économiques.

La Direction s'occupe en particulier des questions bilatérales qui sont du ressort de la Commission mixte internationale et de la Commission internationale de la frontière. Elle collabore donc étroitement avec ces deux commissions ainsi qu'avec l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et d'autres commissions et organismes internationaux dont relèvent les affaires canado-américaines. Le champ d'action de la Direction s'étend à la mise en valeur des ressources hydrauliques, aux transports, aux parcs internationaux, à la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, à la navigation (y compris le péage et le pilotage dans la Voie maritime du Saint-Laurent), à la circulation routière et aux migrations entre les deux pays dans leur contexte international. La Direction doit également coordonner les vues des différents ministères en ce

qui touche la construction et l'entretien des ponts internationaux et les questions du transport international dans la région canadienne de la côte du Pacifique.

En 1971, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont réalisé de grands progrès dans le domaine de l'environnement. Faisant suite au rapport final sur la pollution dans les Grands lacs inférieurs que la Commission mixte internationale a présenté aux gouvernements intéressés en décembre 1970, un groupe de travail canado-américain a élaboré des recommandations détaillées en vue de réaliser les objectifs concernant la qualité des eaux et de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission mixte internationale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches et Forêts (maintenant de l'Environnement) ont rencontré leurs homologues américains à Washington le 10 juin. A l'issue des entretiens, un communiqué conjoint annonçait que les deux pays acceptaient de négocier un accord sur la qualité des eaux des Grands lacs qui suivrait, dans les grandes lignes, les recommandations présentées par le groupe de travail. Les négociations ont continué pendant l'année. La Direction s'est occupée d'autres problèmes environnementaux comme la qualité de l'eau dans certaines rivières qui coulent du Maine aux Nouveau-Brunswick, la pollution de l'air dans les régions de Détroit-Windsor et de Sarnia-Port Huron, la possibilité d'inonder la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique, la qualité et le débit des eaux de la rivière Souris, au Manitoba, les crues de la rivière Pembina (aussi au Manitoba) et les diverses questions que la Commission mixte internationale étudie présentement. Parmi ces dernières, une question est particulièrement intéressante, celle d'une péninsule près de Vancouver dont l'extrémité, Point Roberts, est au sud du 49^e parallèle et fait, par conséquent, partie du territoire des États-Unis. Par voie de terre, elle est complètement isolée des États-Unis et cette situation a créé de nombreux problèmes touchant les douanes, les services d'hygiène, de police et de protection contre l'incendie, l'éducation, les normes de logement et l'aménagement en général.

Les relations du Canada avec les États-Unis sont assurées sur place par l'ambassade du Canada à Washington, les consulats généraux de Boston, Chicago, Los Angeles, Nouvelle-Orléans, New York, San Francisco et Seattle, et les consulats de Buffalo, Cleveland, Dallas, Détroit, Minneapolis, Philadelphie et San Juan (Porto Rico).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES

Le Bureau des Affaires économiques et scientifiques coordonne et élabore les politiques et les initiatives se rattachant aux questions d'intérêt majeur pour le Canada dans les affaires internationales d'ordre économique, scientifique et environnemental. Il comprend quatre directions: *Aide et développement; Politique commerciale; Relations scientifiques et problèmes environnementaux; et Transports, communications et énergie.*

Ces directions de concert avec de nombreux ministères et organismes de l'État à Ottawa, veillent à ce que les relations internationales dans les domaines de l'économie, des sciences et de l'environnement s'harmonisent avec la politique extérieure et les objectifs généraux du Gouvernement, et à ce que les intérêts canadiens dans ces domaines soient bien représentés à l'étranger.

Direction de l'aide et du développement

Dans le cadre de son étude sur la politique étrangère, le Gouvernement a établi en 1970 de nouvelles priorités concernant la politique d'aide, définies dans la brochure sur le développement international faisant partie de la série intitulée *Politique étrangère au service des Canadiens*. La Direction de l'aide et du développement, s'appuyant au besoin sur les conseils de spécialistes du ministère et travaillant étroitement avec l'Agence canadienne de développement international et d'autres ministères, a veillé à ce que les politiques d'aide canadienne soient envisagées dans la perspective des objectifs d'ensemble de la politique étrangère. La Direction doit également assurer la participation du ministère au Comité international sur l'aide au développement; elle est chargée de coordonner la contribution du ministère des Affaires extérieures à l'organisme supérieur chargé de la politique d'aide, soit le Conseil canadien de développement international, au sein duquel le ministère est représenté par le sous-secrétaire.

Afin d'améliorer la quantité et la qualité de l'assistance canadienne au développement, le Gouvernement a énoncé plusieurs objectifs et franchi plusieurs étapes conduisant à la réalisation de ces objectifs. En vue de la réalisation de l'objectif de un pour cent du revenu national, fixé comme proportion nette des ressources à affecter au développement et de l'objectif de 0.7 pour cent assigné à l'aide officielle, on a augmenté de 60 millions le volume de l'aide en 1971-1972, portant ainsi le montant total de l'aide à 424 millions de dollars; on prévoit une augmentation comparable en 1972-1973. Le Canada est parvenu à assouplir sensiblement son système en déliant ou en libérant de conditions dans une proportion atteignant 20 pour cent, l'ensemble des allocations bilatérales affectées au financement des frais locaux; l'objectif visant à acheminer environ 25 pour cent de l'ensemble des programmes d'assistance par l'intermédiaire des organisations multilatérales sera atteint en 1972.

Dans le cadre de la politique visant à contribuer à l'unité nationale, on reconnaît que les programmes d'assistance canadiens devraient fidèlement reflé-

ter la nature biculturelle du Canada. Cette philosophie a pu se concrétiser grâce à la mise en oeuvre d'importants programmes d'aide bilatérale dans les pays francophones au cours des dernières années ainsi qu'au maintien de programmes plus anciens dans les pays du Commonwealth. De plus, le Canada a créé en 1971 un programme d'assistance technique bilatérale en Amérique latine et a apporté une attention accrue à la région du Pacifique.

Au cours de 1971, le Canada a continué d'accroître sa participation aux activités des institutions internationales de financement, dont la Banque asiatique de développement, la Banque régionale de développement des Caraïbes et le Groupe de la Banque mondiale. Nous avons également participé activement à des discussions avec d'éventuels pays donateurs envisageant la possibilité de créer un fonds de développement de l'Afrique de concert avec la Banque africaine de développement. Au cours de 1971, nous avons longuement discuté la possibilité de devenir membre de la Banque interaméricaine de développement, ce qui reflète l'intérêt accru que le Canada porte à cette région.

La Direction de l'aide et du développement se charge de coordonner les activités du Comité sur les ressources en main-d'oeuvre, chargé de diriger le programme d'aide canadien à l'étranger. En 1971, des enquêtes ont été menées au sein de toutes les missions chargées de l'administration ou de la liaison de l'aide afin de déterminer les besoins en main-d'oeuvre pour les activités d'aide. Le ministère et l'ACDI ont envoyé un certain nombre d'agents afin de répondre à l'effectif requis de 81 années-hommes, ce qui reflète l'accroissement du programme en général.

En tant que principal moteur du système des Nations Unies servant à acheminer l'aide dans les pays en voie de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement a poursuivi, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, l'étude approfondie de son organisation, de sa programmation et de sa capacité en fonction de l'exécution des programmes. Le Canada a largement participé à ces discussions et un important progrès a été réalisé, permettant au PNUD de relever le défi que posent les programmes des pays en voie de développement. Il a également continué de participer activement aux réunions sur le développement tenues par des organisations internationales délibérantes, dont le Comité d'assistance au développement de l'OCDE, qui représente le principal forum où ont lieu les consultations et les échanges de renseignements sur les politiques et les méthodes de développement entre les principaux pays donateurs.

Après l'adoption de la stratégie relative à la Deuxième décennie pour le développement, les Nations Unies ont entrepris de tracer les grandes lignes des politiques de développement qui serviront de guide dans les années 1970. Au sein du système des Nations Unies, en plus du rôle clé que joue le Conseil économique et social, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) a servi de pivot aux discussions portant sur toutes les questions relatives au développement, dont le détournement du courant du commerce mondial afin de réduire les disparités économiques. La Direction de l'aide et du développement est principalement chargée de coordonner l'apport du Canada à la CNUCED et de préparer la troisième CNUCED qui doit se tenir à Santiago au Chili en avril 1972.

Dans le cadre des mesures propres à améliorer le commerce des pays en voie de développement, citons l'établissement d'un barème de tarifs préférentiels en vertu duquel les grands pays industrialisés, dont le Canada, accorderaient un

traitement préférentiel dont les charges seraient réparties équitablement à l'égard de certains produits agricoles industrialisés et certains produits semi-fabriqués. Plusieurs pays industrialisés ont mis ces tarifs en vigueur à la fin de 1971 et le Canada prévoit faire de même le plus tôt possible. La responsabilité ministérielle concernant le barème de tarifs préférentiels et autres mesures commerciales visant à aider les pays en voie de développement incombe à la Direction de l'aide et du développement.

Le rôle de la Direction touchant la coordination des secours d'urgence que le Canada procure aux régions victimes de désastres naturels ou provoqués par l'homme s'est révélé plus impérieux cette année par suite des troubles civils du Pakistan et de la guerre indo-pakistanaise. La collaboration de l'Agence canadienne de développement international, du ministère de la Défense nationale ainsi que d'autres ministères et organismes internationaux de secours tels que les Nations Unies et la Croix-Rouge a procuré un montant d'environ 25 millions de dollars pour le secours des réfugiés pakistanais en Inde. Un autre montant de 7.5 millions de dollars a été affecté aux opérations de secours des Nations Unies au Bengale oriental.

Le Gouvernement s'est sans cesse efforcé d'accroître le rôle du secteur privé en matière d'aide canadienne. En outre, depuis 1970, année de la création du Centre de recherche pour le développement international institué en vue de "commencer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des pays en voie de développement", la Direction de l'aide et du développement, tout en reconnaissant le statut indépendant du Centre, a prodigué son appui et son encouragement aux activités qu'il a entreprises dans les pays d'outre-mer.

La Société pour l'expansion des exportations a été fondée en 1969; elle remplace la Société d'assurance des crédits à l'exportation et sert à financer et à assurer les exportations canadiennes qui sont envoyées entre autres, dans les pays en voie de développement. La Direction de l'aide et du développement est chargée de coordonner la participation du ministère des Affaires extérieures au Conseil des directeurs et au Comité des directeurs suppléants de la Société. Le sous-secrétaire représente le ministère auprès du Conseil et le sous-secrétaire adjoint (développement économique et social) fait fonction de directeur suppléant.

La Société pour l'expansion des exportations est chargée aussi de l'administration du nouveau programme d'assurance des investissements visant à encourager les Canadiens à investir dans les pays en voie de développement. La Direction de l'aide et du développement agit en tant que représentante du ministère auprès du Comité interministériel sur l'assurance des investissements à l'étranger et, en vue de faciliter l'exécution du programme et en étroite collaboration avec la Société, elle coordonne la négociation d'accords bilatéraux sur l'assurance des investissements à l'étranger avec d'autres pays. A la fin de 1971, de tels accords ont été conclus avec la Barbade, la Jamaïque, la Malaisie, Singapour et Sainte-Lucie, et des négociations étaient en voie d'être conclues ou amorcées avec un nombre important d'autres pays.

L'année 1971 a connu d'importants progrès en matière d'aide au développement économique et social des pays en voie de développement, et des efforts continuent d'être déployés en vue d'assurer la mise en oeuvre efficace des politiques qui ont été établies.

Direction de la politique commerciale

La Direction de la politique commerciale s'occupe des nombreuses questions d'ordre économique qui entrent dans le cadre des relations multilatérales et bilatérales du Canada et agit à cet égard en collaboration avec les autres ministères et bureaux intéressés.

Cela nécessite une coordination de l'élaboration et de la conduite des politiques commerciales et financières du Canada à l'étranger, ainsi que des aspects internationaux des politiques nationales dans les domaines économique, industriel et financier. Le travail de la Direction a également trait à la participation canadienne à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), au Fonds monétaire international (FMI), ainsi qu'à diverses institutions et accords multilatéraux; un autre domaine d'activité est celui des relations bilatérales sur les plans économique, commercial et financier entre le Canada et les autres pays.

Les événements les plus marquants de 1971 dans la sphère économique internationale ont été les mesures annoncées le 15 août par le président Nixon pour la solution de divers problèmes auxquels faisait face l'économie américaine, ainsi que les entretiens multilatéraux et bilatéraux qui, à la suite de ces mesures, ont eu lieu avec les grands partenaires commerciaux des États-Unis. Un arrangement provisoire sur certains aspects monétaires de la question a été conclu en décembre et, à la fin de l'année, les entretiens devaient se poursuivre quant aux problèmes monétaires et financiers à long terme, et aux problèmes de commerce qui se posent dans l'immédiat comme à longue échéance.

L'année 1971 a vu se poursuivre les tentatives de limitation du protectionnisme, tendance qui s'est manifestée dans diverses parties du monde, de même que les efforts déployés en vue de la libéralisation et de l'expansion du commerce international, éléments importants de l'essor de la prospérité dans le monde au cours des 25 dernières années. Le taux d'expansion des échanges entre pays de l'OCDE a accusé toutefois un fléchissement, passant de 12 pour cent en 1969 à seulement 6 pour cent en 1971. A la suite du règlement monétaire intervenu en décembre, les observateurs envisageaient l'année 1972 avec un optimisme prudent, tout en ne prévoyant qu'une faible mesure d'amélioration pour le premier semestre.

Le commerce canadien a continué son essor en 1971, les exportations augmentant de près de 1,000 millions pour atteindre le chiffre de 17,716 millions de dollars, tandis que les importations accusaient une hausse spectaculaire (de 13,833 millions en 1970 à 15,552 millions). Le compte courant a été marqué d'un excédent pour la seconde année de suite, mais ce dernier n'a atteint que 245 millions, contre 1,060 millions l'an dernier, ce qui reflète probablement de façon plus exacte les tendances sous-jacentes. Le dollar canadien, qui a été libéré de son taux de parité fixe au printemps de 1970, a continué à flotter et, à la fin de 1971, s'échangeait presque au pair avec le dollar américain.

Relations économiques multilatérales

Les mesures économiques annoncées par les États-Unis le 15 août ont été l'événement le plus riche en répercussions de 1971. En raison de la position

prédominante de la nation américaine dans la structure commerciale et financière mondiale, la surtaxe de 10 pour cent sur les importations, la suspension de la convertibilité en or et les autres aspects de l'initiative des États-Unis ont contribué au lancement d'une série immédiate de consultations multilatérales intensives.

Plusieurs grands organismes internationaux ont accordé une attention urgente à la crise. Le GATT a formulé des critiques sur la base des conclusions du groupe de travail qu'il avait chargé d'examiner les effets de la surtaxe sur le commerce international. Dans le cadre des organismes des Nations Unies, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, les pays en voie de développement réunis sous le nom de "Groupe des 77", et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions qui demandaient la suppression de la surtaxe.

En dehors des conséquences que pouvaient avoir, pour son économie, les mesures américaines, le Canada a éprouvé de sérieuses préoccupations quant à leurs effets défavorables pour la libéralisation du commerce, quant à la possibilité d'une spirale de mesures de représailles et quant à l'instauration de blocs commerciaux indépendants. Bien que les répercussions les plus graves se soient fait sentir, comme on pouvait le prévoir, dans le domaine du commerce, l'origine des difficultés se situait pour le moins autant dans le domaine monétaire. C'est en fin de compte un accord international sur le réaligement des monnaies, négocié au cours d'une série de réunions du "Groupe des Dix" (les pays les plus industrialisés du monde non communiste) qui a entraîné, le 18 décembre, la suppression de la surtaxe, la décision des États-Unis d'augmenter le prix de l'or en dollars et le relâchement d'une atmosphère tendue. Durant toutes ces réunions, le Canada a maintenu sa position en faveur du flottement du taux de change de son dollar, et a vu cette opinion remporter l'adhésion du Groupe au cours du règlement final. Tous les autres membres ont réaligné leur monnaie, la plupart à un niveau beaucoup plus élevé par rapport au dollar américain.

Également dans le domaine monétaire, le Canada a joué un rôle actif lors des réunions annuelles tenues en 1971 par les ministres des Finances du Commonwealth, aux Bahamas, du 21 au 24 septembre, et par le Fonds monétaire international, à Washington, du 27 septembre au 1er octobre.

Les mesures économiques américaines ont eu aussi pour effet de stimuler le réexamen des politiques et des pratiques commerciales. Cette étude a lieu partiellement lors des séries d'entretiens bilatéraux entre les États-Unis et leurs grands partenaires commerciaux, notamment le Canada, la CEE et le Japon; elle est aussi conduite de façon multilatérale à l'intérieur du GATT, de l'OCDE et de la CNUCED.

Durant toute l'année 1971, des négociations se sont déroulées entre la Communauté économique européenne et les quatre pays qui demandaient d'y être admis: le Danemark, l'Irlande, la Norvège et la Grande-Bretagne. Bien que longues et difficiles, ces négociations ont été finalement couronnées de succès et l'élargissement de la CEE de six à dix membres aura d'importantes conséquences pour la structure du commerce mondial et pour le cadre multilatéral des échanges. La CEE sera maintenant de loin la plus grande entité commerçante du monde et le fait que la majorité des membres du GATT ont des liens avec elle

sous la forme d'une association, d'un accord commercial ou d'un accord préférentiel, ne manquera pas d'avoir des incidences à l'égard de l'Accord général. La CEE négocie en outre, actuellement, avec les membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui n'avaient pas cherché, alors, à devenir membres de plein exercice de la communauté (à savoir la Suède, la Finlande, l'Islande, le Portugal, la Suisse), dans l'espoir d'arriver à l'établissement d'une zone industrielle de libre-échange avec ces pays. On prévoit que cette évolution contribuera à la stabilité, au dynamisme et à la prospérité de l'Europe, et à cet égard elle est bien accueillie. Ce changement de circonstances nécessitera en même temps une modification des conditions du commerce pour les pays tiers, comme le Canada, qui verront leur accès au marché britannique défavorablement influencé.

Les conséquences de l'élargissement de la CEE pour le système mondial du commerce ont été particulièrement présentes à l'esprit des délégués à la vingt-septième session du GATT, tenue en novembre 1971. Les Parties contractantes se préoccupaient sérieusement des effets possibles de ces événements pour la libéralisation du commerce. Bien qu'on ait conservé le Programme de travail du GATT adopté en 1967 en vue de nouveaux progrès dans ce sens, la situation encore non réglée concernant l'élargissement de la CEE, compliquée encore du fait des mesures économiques américaines du 15 août, a dressé des obstacles dans la voie des travaux de la session. A l'égard de l'élargissement proprement dit, la CEE a fait savoir qu'elle était prête à s'acquitter entièrement de ses obligations envers le GATT en soumettant à l'examen de celui-ci l'accord d'adhésion des nouveaux membres, mais qu'en dépit de l'appel pressant lancé par certains pays, dont le Canada, elle n'était pas prête à le faire dès la signature de ces accords. Selon le point de vue de la CEE, c'était la notification donnée par la CEE aux termes de ses obligations envers le GATT, plutôt que la signature, qui devait déclencher les consultations nécessaires. La vingt-septième session a également pris des mesures pour l'exécution d'une étude sur les courants du commerce préférentiel.

Les participants à la session ont manifesté un appui assez étendu à l'égard de la préparation, au moyen d'un dispositif spécial d'une nouvelle série de négociations multilatérales. Le consensus réalisé sur les objectifs à adopter s'est traduit dans une déclaration de politique commerciale qui réaffirmait l'intention des membres de poursuivre la libéralisation du commerce, en dépit des difficultés actuelles, dans les secteurs industriel et agricole. Il y a eu accord général sur le travail préparatoire à entreprendre au sujet des "techniques et modalités", c'est-à-dire des diverses manières d'aborder les négociations.

On a aussi approuvé officiellement une décision qui accordait une dispense, vis-à-vis de l'Accord général, à seize pays en voie de développement pour qu'ils mettent en oeuvre, entre eux, un accord préférentiel conclu après de longues négociations.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, dirigeait la délégation canadienne à la partie ministérielle de cette session du GATT.

C'est sur le même fond d'incertitudes économiques et financières que s'est déroulée la réunion ministérielle annuelle de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Créée en 1961, l'OCDE est aujourd'hui un impor-

tant forum intergouvernemental de consultations et de coopération entre les pays hautement industrialisés, dans presque tous les secteurs de l'activité économique. En 1971, l'Australie est entrée à l'Organisation, qui compte désormais 23 membres, tandis que la Nouvelle-Zélande et la Yougoslavie ont un statut spécial qui leur permet de participer à certaines des activités de l'OCDE.

La réunion ministérielle annuelle tenue en juin a examiné essentiellement les problèmes de l'inflation et de la balance des paiements, la politique commerciale et les principaux événements dans le domaine de l'aide. Les ministres ont loué le travail accompli par l'OCDE l'an dernier à l'égard des problèmes de l'inflation et ont approuvé certaines conclusions avancées par le secrétaire général de l'Organisation, M. Emile van Lennep. Ces conclusions portaient notamment sur le besoin d'une application suivie des politiques anti-inflationnistes dans la plupart des pays, sur la prudence que devraient observer les États une fois parvenus au stade de l'expansion, et sur l'attaque qui devait être lancée sous divers rapports contre l'inflation, combat qui transcendait les traditionnels moyens fiscaux et monétaires.

Un autre point de l'ordre du jour qui a fait l'objet d'une décision majeure de politique à la réunion ministérielle avait trait à l'orientation de la politique commerciale internationale et à la structure des échanges commerciaux pendant les années soixante-dix. Tout en veillant à ce qu'aucune des initiatives de l'OCDE ne porte préjudice au travail accompli au GATT dans ce domaine, les ministres ont approuvé l'établissement d'un groupe spécial qui étudierait les perspectives du commerce des années soixante-dix. Le groupe qui fut éventuellement constitué est restreint et se compose de personnes hautement compétentes, dont un représentant du Canada, M. A.F.W. Plumptre, directeur de Scarborough College et ancien sous-ministre adjoint des Finances. Le groupe tient maintenant des réunions régulières et doit établir un rapport exposant diverses solutions aux problèmes de commerce les plus pressants, en vue de la prochaine réunion ministérielle qui doit avoir lieu en mai 1972.

La délégation canadienne à la réunion ministérielle annuelle était dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Le Canada a pris une part active aux négociations internationales qui ont abouti à la conclusion de l'Accord international sur le blé. L'Accord a été signé par le Canada le 3 mai 1971 et l'instrument canadien de ratification a été déposé le 10 juin. Entré en vigueur le 1er juillet, il remplace l'Accord international sur les céréales qui expirait le jour précédent. Le nouvel Accord restera en vigueur jusqu'au 30 juin 1974.

L'Accord sur le blé est formé de deux parties distinctes, une convention sur le commerce du blé et une convention relative à l'aide alimentaire. La première cherche à encourager la coopération internationale à l'égard des problèmes du blé, à favoriser l'expansion du commerce du blé et de la farine de blé, et à contribuer à la stabilité du marché. Elle prévoit aussi un dispositif de négociations internationales pour la fixation du prix du blé dans certaines circonstances. Le Canada a manifesté son appui au Conseil international du blé en vue de l'ouverture des entretiens sur les dispositions relatives au prix du blé.

La convention relative à l'aide alimentaire prévoit un programme efficace et bien ordonné en faveur des pays en voie de développement. Les signataires de la convention ont accepté de fournir à ces derniers une aide alimentaire sous forme de blé, de céréales secondaires ou de dérivés comestibles ou l'équivalent en espèces, au moins, du minimum annuel prescrit. L'engagement du Canada à cet égard est de 495,000 tonnes métriques par an.

Les exportations de grains canadiens ont atteint des niveaux records pour l'année de récolte se terminant à la fin de juillet 1971. La Commission canadienne du blé a fait d'importantes ventes, en 1971, à l'URSS et à la Chine. L'achat, par l'URSS, de 3.5 millions de tonnes de blé qui doivent être livrées en 1971 et en 1972 a rempli et dépassé les engagements que ce pays avait pris en 1966. La Chine a acheté 3 millions de tonnes de blé dont la livraison doit se faire en 1972. En dépit des approvisionnements accrus dont disposent la plupart des grands pays producteurs de blé à la suite de bonnes récoltes, le montant des ventes à terme de céréales canadiennes indique que les exportations de grains se maintiendront à leur niveau élevé durant toute l'année agricole et pourront même dépasser le chiffre record atteint l'an dernier.

On a assisté en 1971 à une plus grande pénétration des importations de l'étranger sur les marchés intérieurs du Canada. Dans plusieurs cas, cela a provoqué une certaine désorganisation dans le domaine de l'industrie manufacturière. A la suite de ces bouleversements, le tribunal antidumping de même que le conseil des textiles et du vêtement ont effectué un certain nombre d'enquêtes sur des cas possibles de dumping ou d'intérêts lésés.

Des ententes de restrictions volontaires portant sur les exportations de fil de coton vers le Canada ont été conclues en 1971 avec treize pays fournisseurs (Brésil, Colombie, Espagne, Grèce, Hong-Kong, Inde, Israël, Mexique, Portugal, République arabe unie, République de Corée, République populaire de Chine et Taïwan). Un contingentement global des importations de certains genres de chemises pour hommes et pour garçonnets a été mis en oeuvre en 1971, mais on a accordé des contingentements spéciaux aux nations qui étaient des fournisseurs traditionnels afin de tenir compte des niveaux antérieurs des exportations vers le Canada. On a pris aussi des dispositions en faveur de nouveaux pays fournisseurs. D'autres ententes bilatérales limitant de façon volontaire des exportations déterminées ont été conclues avec divers pays ou renouvelées pendant l'année.

La nouvelle loi canadienne de réforme fiscale adoptée par le Parlement le 21 décembre 1971 donnera lieu dès 1972 à une série de négociations d'accords tendant à éviter les doubles impositions.

Relations économiques bilatérales

Les États-Unis demeurent le partenaire commercial et financier le plus important du Canada. En 1971, ils ont importé du Canada des biens d'une valeur de 12 milliards de dollars (plus d'un quart des importations américaines totales, près de 70 pour cent des exportations canadiennes) et ont exporté vers le Canada pour 10.9 milliards de biens (près d'un quart des exportations totales des États-Unis, 70 pour cent des importations canadiennes). Ces deux chiffres représentent une augmentation de 10.4 pour cent par rapport à 1970. Plus de 85 pour cent des produits manufacturés d'exportation du Canada, articles dont

la fabrication absorbe beaucoup de main-d'oeuvre, ont été vendus sur les marchés américains. Les investissements directs du Canada aux États-Unis s'élèvent à plus de 3 milliards de dollars, tandis que les investissements américains au Canada, à la fin de 1970, représentaient une valeur comptable de 21 milliards. Les profits des investissements qui reviennent aux États-Unis sous forme de dividendes et de paiement d'intérêts s'élèvent à environ 1.2 milliard de dollars par an.

Les mesures américaines du 15 août ont provoqué un réexamen important de l'ensemble de nos relations commerciales avec les États-Unis, relations si complexes et si fondamentales pour l'économie canadienne que des conclusions définitives à long terme sont difficiles à formuler avec exactitude. Pour ce qui est toutefois des perspectives à court terme, une série de discussions et de négociations entre représentants et ministres du Canada et des États-Unis a eu lieu en novembre et décembre 1971 sur diverses questions, dont l'Accord de 1965 relatif aux produits de l'industrie automobile, les allocations douanières aux touristes et le partage de la production de défense. La visite faite par le premier ministre le 6 décembre au président des États-Unis a fourni aux deux chefs d'État l'occasion de traiter directement certaines des questions les plus fondamentales.

Les Canadiens ont reconnu dans l'ensemble le besoin d'une action précise, de la part des États-Unis et d'autres nations, en vue du redressement du grave déséquilibre de la balance des paiements américaine, déséquilibre qui met en danger tout le système monétaire et commercial international. Le Canada et les États-Unis ont en commun beaucoup d'objectifs fondamentaux concernant les structures commerciales et financières du monde de demain.

Sur le plan bilatéral, toutefois, le Canada n'a contribué en rien à aggraver le problème de la balance des paiements américaine. Bien au contraire, en dépit du surplus enregistré par le Canada depuis 1968 à son compte de commerce des marchandises, une position déficitaire caractérise depuis 1946 le compte courant canadien à l'égard des États-Unis, lequel comprend les invisibles aussi bien que les marchandises. En outre, le dollar canadien a progressé de 7 pour cent en valeur depuis qu'il a été rendu flottant en mai 1970, ce qui assure un avantage relatif substantiel aux exportateurs américains.

A la fin de 1971, des divergences de vues se manifestaient entre les deux pays sur diverses questions bilatérales d'ordre économique, bien que les éléments fondamentaux de relations fortes, amicales et étroites dans ce domaine fussent demeurés intacts.

La Grande-Bretagne reste d'assez loin le deuxième grand partenaire commercial du Canada, mais l'avance qu'elle possède à cet égard sur le Japon (troisième grand pays pour le commerce canadien) continue de diminuer. Les exportations vers la Grande-Bretagne se sont stabilisées en 1971 après avoir connu en 1970 une hausse spectaculaire de 33 1/3 pour cent. Le pourcentage des exportations canadiennes à destination de la Grande-Bretagne est resté plus ou moins le même qu'en 1970 (soit entre 7 et 9 pour cent), mais on doit reconnaître que tout en absorbant une part relativement faible de l'ensemble des exportations canadiennes, le marché britannique offre un grand intérêt pour un certain nombre de produits. (Par exemple, la Grande-Bretagne absorbe plus de la moitié des ventes canadiennes à l'extérieur de tabac brut, de fromage

cheddar, de miel, de panneaux de revêtement, de contreplaqué et de phosphore). Il convient de noter cependant qu'en raison du lent progrès des besoins britanniques en importations, les exportations vers la CEE se sont accrues de 250 pour cent de 1956 à 1970 alors que les ventes à la Grande-Bretagne n'ont augmenté que de 82 pour cent. L'issue heureuse des négociations entre la Grande-Bretagne et la CEE relativement à l'admission britannique au Marché commun ne fait que rendre plus immédiates certaines conséquences défavorables pour le commerce. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et l'adoption des règlements tarifaires et commerciaux de la Communauté européenne entraîneront pour le Canada une détérioration des moyens d'accès, la perte de préférences ou de privilèges de libre entrée, l'imposition de tarifs plus élevés à l'égard de beaucoup de produits canadiens, ainsi qu'un renversement de préférences en faveur des fournisseurs de la CEE. Il semble maintenant probable qu'une grande partie du commerce canadien à destination de la Grande-Bretagne sera en mesure de s'adapter aux nouvelles conditions du marché britannique, mais les producteurs canadiens de certaines denrées agricoles ou alimentaires dont les produits de la pêche, se trouveront éventuellement placés devant de graves difficultés à la suite de l'élargissement de la CEE. Dans le secteur industriel, les exportations canadiennes vers la Grande-Bretagne seront probablement moins touchées et environ 65 pour cent des exportations industrielles ne devraient rencontrer aucun nouvel obstacle. L'énoncé de principes aussi généraux laisse évidemment dans l'ombre les répercussions que ces changements des conditions du commerce peuvent infliger à l'égard de firmes, d'industries ou de localités lourdement tributaires du marché britannique.

L'importance permanente que le Canada attache à la question de l'élargissement de la CEE se reflète dans la poursuite des consultations qui ont lieu à l'échelon ministériel entre les parties aux négociations. Cette série de consultations, entreprise en 1970, a été marquée en 1971 par les entretiens que M. Sharp et M. Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, eurent avec leurs homologues en Europe. L'élargissement de la Communauté a également été un important sujet de discussions pendant les visites à Ottawa, en 1971, de M. Franco-Maria Malfatti, président de la Commission de la CEE, de M. Edward Heath, premier ministre de la Grande-Bretagne et de M. Geoffrey Rippon, ministre britannique chargé des négociations avec la CEE.

Un autre objectif principal des consultations ministérielles de l'an dernier fut le resserrement des liens du Canada avec l'Europe. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé aux membres de la Commission de la CEE et aux ministres des États membres de la Communauté l'établissement de rouages consultatifs officiels, du genre de ceux qui existent déjà entre le Canada et les États-Unis, et le Canada et le Japon. Une première étape à franchir dans ce sens serait l'institution d'un mode de consultations bilatérales à l'échelon des ministres et des hauts fonctionnaires. C'est à cet égard que le commissaire de la CEE au commerce extérieur, M. Ralf Dahrendorf, visitera le Canada au printemps de 1972 à l'invitation de M. Sharp.

Une réunion plénière de la Commission économique France-Canada s'est déroulée à Ottawa les 26 et 27 mai 1971. La Commission, qui est formée de hauts fonctionnaires français et canadiens, tient ses réunions alternativement à Paris et à Ottawa; elle s'est réunie six fois depuis son établissement en 1950. Des échanges de vues et de renseignements sur diverses questions bilatérales de caractère économique, financier et commercial s'inscrivaient à l'ordre du

jour de cette rencontre, qui a permis également des échanges d'opinions sur des questions économiques multilatérales intéressant le Canada et la France.

Des liens économiques plus forts entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne étaient l'objectif recherché par la mission commerciale et industrielle canadienne qui s'est rendue en RFA du 14 au 22 avril. M. Pepin dirigeait la mission qui comprenait 28 hommes d'affaires et industriels canadiens, ainsi que des représentants du gouvernement fédéral et des provinces. Une petite mission allemande fera à son tour une visite au Canada.

Le 17 novembre, le ministre de l'Industrie et du Commerce s'est rendu à Rome pour des entretiens avec les ministres italiens du Commerce extérieur et de l'Industrie, ainsi qu'avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Il s'est aussi entretenu avec de hautes personnalités du monde des affaires italien.

L'importance croissante des relations du Canada avec le Japon a été soulignée en 1971 lors de la sixième réunion du Comité ministériel canado-japonais tenue à Toronto les 13 et 14 septembre, et à laquelle participaient des ministres des deux gouvernements. Tous les aspects des relations politiques et économiques entre les deux pays ont été examinés. Un certain temps fut naturellement consacré à une discussion de la crise monétaire et des effets des mesures américaines destinées à la combattre, mais les préoccupations majeures de la réunion ont été de caractère positif. Le commerce entre le Canada et le Japon a maintenu sa tendance à l'expansion en 1971, atteignant un total très légèrement inférieur à 1,600 millions de dollars. La libéralisation progressive du régime des importations du Japon s'est poursuivie. Un accord fut réalisé sur l'opportunité de nouvelles réductions tarifaires multilatérales dans le cadre du GATT. Pour le renforcement des contacts commerciaux du Canada au Japon, on a prévu une mission commerciale d'hommes d'affaires qui se rendrait au Japon en janvier 1972 sous la direction du ministre de l'Industrie et du Commerce. Les deux pays ont maintenu un processus d'étroites consultations sur les questions politiques internationales, en particulier sur la reconnaissance de la Chine. La coopération et les échanges de vues sur les questions scientifiques, les problèmes environnementaux du commerce et la politique des investissements étrangers se sont intensifiés, de même que l'intérêt pris par les deux pays aux questions qui ont trait à l'exploitation des ressources et de l'énergie. Le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie conduira une mission scientifique au Japon au début de 1972 afin de discuter de la conclusion d'un accord scientifique et technologique.

Une équipe canadienne s'est rendue à Manille le 27 novembre pour négocier avec les représentants du Gouvernement des Philippines un Accord de commerce accordant le traitement de la nation la plus favorisée. Le 2 décembre, un projet d'accord a été paraphé pour soumission aux deux gouvernements.

Au printemps, M. J.J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a dirigé une mission de hauts fonctionnaires fédéraux qui s'est rendue en Australie. Le Canada et l'Australie étant tous deux intéressés à l'exploitation de vastes ressources naturelles, les entretiens se sont révélés particulièrement utiles pour les deux parties. Il a été décidé que d'autres échanges de vues seraient encouragés.

Du 31 mai au 2 juin, le Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande s'est

réuni à Ottawa pour l'examen des relations bilatérales et de questions multilatérales intéressant les deux pays. Des amendements à l'Accord commercial de 1932 entre le Canada et la Nouvelle-Zélande ont été négociés en 1970 et signés au cours de la réunion. Ces amendements mettaient à jour certaines des dispositions de l'Accord et instituaient officiellement le Comité consultatif.

Un nouvel accord de commerce a été signé le 17 novembre par le ministre de l'Industrie et du Commerce et par l'ambassadeur de Colombie au Canada. Il crée une base plus officielle et directe pour nos relations commerciales et économiques bilatérales avec la Colombie.

La première réunion du Comité ministériel Canada-Mexique a eu lieu à Ottawa les 21 et 22 octobre. Elle inaugurait une nouvelle phase dans les relations entre les deux pays, révélait toute une gamme d'intérêts communs, et permettait d'identifier de nouvelles possibilités de coopération entre le Canada et le Mexique.

Le 30 décembre a vu la signature d'un accord qui renouvelait le *modus vivendi* commercial entre le Canada et le Venezuela pour une autre période d'un an.

Sous la direction du ministre de l'Industrie et du Commerce, une mission commerciale de 17 hommes d'affaires canadiens et des hauts fonctionnaires des services de l'Etat et des Sociétés de la Couronne fit un séjour en Algérie du 21 au 24 novembre. La visite avait pour objectifs l'analyse des débouchés de commerce et de développement en Algérie, l'examen des moyens d'assurer un meilleur accès aux biens et services canadiens, et les modalités possibles d'une participation du Canada à des projets de développement algériens.

Une mission économique et commerciale dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce a visité le Maroc du 15 au 21 décembre afin d'explorer les moyens d'améliorer le niveau des échanges avec ce pays.

Des négociations se sont poursuivies entre représentants canadiens et tunisiens en vue de la conclusion d'un accord de commerce.

Une délégation de spécialistes du commerce et d'économistes de Zambie a entrepris le 29 septembre une tournée de dix jours au Canada. Pendant ce voyage, elle a visité des établissements industriels et a discuté de l'achat éventuel de certains produits de base canadiens. Elle a aussi exploré la possibilité d'investissements de sociétés canadiennes en Zambie.

En 1971, le Canada a conclu ou renouvelé des accords de commerce avec la Roumanie et la Hongrie et a fixé le calendrier des négociations relatives à l'Accord de commerce Canada-URSS qui doit expirer le 17 avril 1972. On poursuit les négociations en vue du renouvellement de l'Accord de commerce avec la Bulgarie qui a expiré en 1969.

Les affaires économiques étaient un élément important des entretiens qui se sont déroulés pendant la visite au Canada de M. A.N. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS. On a reconnu qu'il était souhaitable d'élargir les contacts économiques ainsi que les courants des échanges commerciaux entre le Canada et l'URSS. Au début de juin, des arrangements étaient

conclus pour la vente d'une grande quantité de blé à l'Union soviétique d'ici mai 1972. L'expédition du blé à livrer a déjà été entreprise.

En novembre, le président Tito de Yougoslavie a fait une visite d'État au Canada, accompagné de plusieurs conseillers en affaires économiques. Les entretiens ont porté sur le développement rapide que connaissent maintenant nos relations économiques, tendance que les deux parties espéraient voir se poursuivre.

A la suite de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine en octobre 1970, les deux pays ont démontré l'importance qu'ils attachent à l'expansion de leurs relations commerciales. Une mission économique du Gouvernement canadien, conduite par M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, s'est rendue à cet effet en Chine du 28 juin au 4 juillet 1971. La mission comprenait des représentants du Parlement, de plusieurs ministères de l'État et d'associations commerciales et économiques privées. Des entretiens eurent lieu avec le premier ministre Chou En-lai et d'autres hauts représentants du Gouvernement chinois. On a décidé d'intensifier les efforts déjà déployés pour le renforcement du commerce et des liens économiques existants, et la Chine a accepté de donner la préférence au Canada lorsque ses besoins d'importations de blé augmenteraient. Le ministre du commerce extérieur chinois, M. Pai Hsiang-Kua, a accepté une invitation de visiter le Canada (probablement en 1972); la décision a été prise, en outre, d'échanger un certain nombre de missions économiques et de tenir des expositions commerciales dans les deux pays en 1972.

On a également décidé de tenir des consultations périodiques sur le développement du commerce et des relations économiques. Les premières ont eu lieu à l'échelon officiel du 6 au 10 décembre 1971. Pendant ces consultations, les parties ont réaffirmé leur désir de favoriser la tendance à l'expansion et à la diversification des échanges commerciaux dans les deux sens. Il était nécessaire, ont-elles reconnu, que les deux pays comprennent mieux leurs besoins respectifs en matière d'importations ainsi que leurs possibilités en matière d'exportations. Les représentants canadiens ont avancé les noms des produits dont le Canada souhaitait promouvoir la vente en Chine, et il y a eu une discussion détaillée relativement aux débouchés offerts aux produits chinois sur le marché canadien.

Les exportations canadiennes vers la Chine en 1971 se sont élevées à 204 millions de dollars, dont environ 190 millions représentaient des exportations de blé. Cela représente une hausse considérable par rapport au chiffre total de 142 millions enregistré en 1970. Les exportations chinoises vers le Canada sont passées de 19 millions de dollars en 1970 à 23 millions en 1971. Vers la fin de 1971, la Chine a signé un contrat par lequel elle s'engageait à acheter trois millions de tonnes de blé en 1972.

Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux

La Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux a été créée à la suite de l'importance croissante que le Canada attache à la coopération internationale dans les domaines de la science et de la technologie, et de la dimension extraterritoriale que revêtent les intérêts canadiens en matière d'environnement. La coordination des relations bilatérales et multila-

térales du Gouvernement dans ces vastes sphères constitue l'une des fonctions majeures de la Direction. Dans l'exécution de cette tâche, elle maintient la liaison avec les divers ministères du Gouvernement fédéral, avec les gouvernements provinciaux, ainsi qu'avec le secteur privé, et assure pour leur compte divers services.

Le Gouvernement met au point une politique de coopération internationale en matière de science et de technologie, tant sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral, dans le cadre des objectifs généraux de sa politique nationale. Les activités multilatérales comprennent la participation aux nombreux programmes de plusieurs organisations internationales, y compris les Nations Unies et ses institutions spécialisées (e.g. l'UNESCO, la FAO, l'OMM et l'OMS), le Conseil économique et social des Nations Unies et ses organes subsidiaires (e.g. le Comité de la science et de la technologie, le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technologie au développement, et le Comité des ressources naturelles); l'OCDE (e.g. le Comité de la politique scientifique et technologique, le Groupe de la Recherche routière) et le Comité des sciences de l'OTAN. La Direction s'intéresse également à la collaboration scientifique et technique mise en oeuvre par la CEE, ainsi qu'aux programmes d'organisations non gouvernementales ou quasi-gouvernementales, comme le Conseil international des unions scientifiques.

L'activité bilatérale dans ce domaine répond au double objectif de l'amélioration des relations avec les divers pays et du renforcement des moyens scientifiques et techniques du Canada. La coopération bilatérale s'exerce de diverses manières. En ce qui concerne la France, par exemple, une sous-commission scientifique de la Commission mixte Canada-France se réunit tous les ans afin d'encourager les échanges entre les communautés scientifiques des deux pays. La mission scientifique et technique, nouveau moyen qui présente des analogies avec la mission commerciale, explore en profondeur les possibilités de coopération qui peuvent s'ouvrir sous la forme d'échanges de personnel et de renseignements, d'entreprises conjointes et de projets de recherches. En 1971, des accords visant à une coopération intensifiée en matière de science et de technologie ont été signés avec l'URSS, la Belgique et la République fédérale d'Allemagne, à la suite de visites de missions canadiennes dans ces pays.

Les activités environnementales de la Direction se répartissent de même entre le secteur multilatéral et le secteur bilatéral. Pour ce qui est du premier, mentionnons tout particulièrement la coordination des importants préparatifs du Gouvernement canadien en vue de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui doit avoir lieu à Stockholm, en Suède, en juin 1972. La coordination de l'apport canadien au programme du Comité de l'environnement de l'OCDE, qui s'occupe des incidences des politiques environnementales pour le commerce international, ainsi qu'aux travaux du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne et de divers autres organismes internationaux est l'autre grande responsabilité de la Direction dans le domaine de l'environnement.

En ce qui concerne les relations bilatérales, la Direction travaille à la négociation de l'Accord canado-américain relatif aux Grands lacs, que les deux gouvernements espèrent conclure au début de 1972. La Direction appuie également d'autres activités bilatérales qui intéressent l'environnement de toutes les régions habitées du monde et celui de diverses régions inhabitées.

Direction des transports, des communications
et de l'énergie

Pétrole

La Direction a joué un rôle actif dans la coordination des consultations interministérielles sur tous les aspects des questions ayant trait à l'énergie et notamment au gaz et au pétrole, y compris la question de la construction de pipelines dans l'Arctique et les questions connexes. Elle a aidé à coordonner les protestations canadiennes à l'égard des États-Unis relativement aux conséquences possibles des mouvements accrus de pétroliers sur la côte ouest entre le port de Valdez en Alaska et les raffineries du nord-ouest des États-Unis. La Direction a aussi aidé à coordonner d'autres aspects des relations du Canada avec d'autres pays dans le domaine de l'énergie. Elle suit également de près, en consultation avec d'autres ministères, la situation pétrolière mondiale, y compris les événements qui influent sur les exportations de pétrole des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Énergie atomique

Au cours de l'année, les fonctionnaires et les scientifiques canadiens ont continué de participer à des conférences et à des colloques ayant trait à divers aspects de l'énergie nucléaire, notamment la Quinzième conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui a eu lieu à Vienne du 21 au 28 septembre. Le Canada a de nouveau été désigné pour occuper l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs réservés aux membres les plus avancés dans la technologie de l'énergie atomique, y compris la production des matières brutes. Le Canada a siégé au Conseil des gouverneurs chaque année depuis la création de l'Agence. L'ambassadeur du Canada en Autriche, M. N.F.H. Berlis, est le représentant du Canada au Conseil et constitue la principale voie de communication entre l'Agence et le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères et organismes de l'État qui s'intéressent aux questions de l'énergie atomique. Comme par les années passées, le Canada continue de fournir des spécialistes des plus compétents en matière d'énergie atomique qui sont intégrés au personnel de l'Agence ou qui participent à ses projets d'assistance technique.

Les relations bilatérales du Canada dans le contexte de l'énergie atomique ont continué de s'accroître au cours de l'année et il y a eu des échanges de visites et de spécialistes avec plusieurs pays dans ce domaine.

Les résultats remarquables obtenus lors de la mise en marche des deux premières unités génératrices de la centrale de Pickering sur les rives du lac Ontario en 1971 constituent une réalisation importante pour l'Énergie atomique du Canada, Limitée (EACL). Pickering I et II ont tous deux réussi à faire passer de la vapeur du réacteur à la turbine en un temps record. Les deux réacteurs ont également atteint leur pleine puissance en peu de temps et Pickering I figure déjà parmi les premières usines génératrices de cette taille au monde. On s'attend à ce que les succès de Pickering rehaussent les efforts de l'EACL pour exporter le réacteur CANDU.

Le Canada continue d'attacher la plus grande importance à la mise au point de garanties internationales suffisantes empêchant que les matériaux et l'équi-

pement nucléaires destinés à des fins pacifiques ne servent à la fabrication d'armes nucléaires. Tous les accords bilatéraux du Canada relatifs au transfert d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre. Pendant l'année, des visites d'inspection ont été faites conformément aux dispositions de nos accords bilatéraux, et des consultations sur les problèmes de garanties ont eu lieu avec de nombreux gouvernements et avec la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Au cours de l'année, le Canada, l'Inde et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont conclu un accord tripartite de garanties en vertu duquel l'Agence applique des garanties aux deux réacteurs nucléaires que l'Inde construit avec l'aide du Canada à la centrale atomique du Rajasthan, ainsi qu'à la centrale nucléaire de Douglas Point que l'EACL a aménagée sur les bords du lac Huron. Les garanties bilatérales entre le Canada et l'Inde seront donc suspendues en faveur des inspections de l'AIEA aux deux centrales. Cet accord de garanties réciproques est unique. La conclusion de l'accord tripartite reflète la politique du Gouvernement canadien qui est depuis longtemps en faveur de confier les ententes bilatérales de garanties à l'AIEA en vue du développement d'un système international de garanties.

Aux termes du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, le Canada et plus de soixante autres signataires du Traité sont tenus de conclure des accords de garanties avec l'AIEA avant le printemps prochain. Un certain nombre d'États ont déjà conclu un accord de ce genre et on s'attend à ce que le Canada conclue le sien avant la fin de l'année.

La Conférence biennale de l'Agence japonaise de l'énergie atomique et de l'EACL a eu lieu à Tokyo en septembre 1971. Une entente a été signée en vue de faciliter l'échange de renseignements non classifiés sur la mise au point de réacteurs nucléaires ralentis à l'eau lourde.

Le Canada était représenté par une forte délégation scientifique et technique à la Quatrième conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'est tenue à Genève du 6 au 16 septembre 1971. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait un exposé intitulé "L'énergie nucléaire et la paix mondiale" devant la Conférence. C'était la première fois qu'un ministre des affaires étrangères prenait la parole à la Conférence.

Au cours des derniers mois de l'année, des fonctionnaires canadiens ont participé à des entretiens internationaux avec plusieurs pays, dont les États-Unis, sur la question de l'enrichissement de l'uranium, par suite de l'offre faite par les États-Unis l'été dernier, en vue de partager la technologie des États-Unis dans ce domaine.

Télécommunications internationales

Le 20 août 1971, le Canada a signé deux accords ayant trait à l'Organisation internationale des télécommunications par satellites (INTELSAT). Le premier est une entente intergouvernementale établissant la nouvelle structure permanente d'INTELSAT. Elle établit les principes de base que devront respecter les pays qui désirent s'associer à la création et au développement d'un réseau commercial de télécommunications par satellites à l'échelle mondiale. Le second est une entente

fonctionnelle où chaque gouvernement désigne les sociétés d'exploitation qui participeront au financement, à la gestion et à l'utilisation du réseau INTELSAT.

Ces deux nouveaux accords remplacent les ententes provisoires conclues en 1964 par les dix membres fondateurs de l'organisation, dont le Canada. L'organisation compte présentement 79 membres dont 40 reçoivent des services de téléphone, de télex, de transmission des données et, à l'occasion, de télévision grâce aux satellites d'INTELSAT en orbite synchrone au-dessus des océans Atlantique, Pacifique et Indien. On prévoit que 54 pays seront abonnés au réseau à la fin de 1972 et 62 à la fin de 1973. En vertu des nouvelles ententes, l'*American Comsat Corporation* continuera d'assurer la gestion technique pour une période intérimaire de six ans, après quoi ces fonctions seront assumées par un administrateur international.

La Société canadienne des télécommunications transmarines utilise le secteur atlantique du réseau INTELSAT depuis octobre 1966. Grâce à ses deux stations terrestres à Mill Village en Nouvelle-Écosse, la Société a établi des liens avec 19 pays dans cette partie du monde. Les installations en construction à Lake Cowichan (Colombie-Britannique) entreront en service en 1972 et fourniront alors des liens directs avec les pays du Pacifique. La Société est le cinquième en importance des abonnés du réseau INTELSAT.

Le Canada a participé à une réunion du Conseil des télécommunications du Commonwealth à Nairobi en octobre 1971. Il est représenté au CTC par la Société canadienne des télécommunications transmarines.

Le 31 mars 1971, le Canada a conclu, avec la République Dominicaine, un Accord de communication par radio amateur avec des tiers, et des négociations en vue de conclure des accords analogues ont été entreprises avec plusieurs autres pays, notamment en Amérique latine.

Satellites aéronautiques

Le Canada participe depuis le début de l'année à des entretiens avec la *Federal Aviation Administration (FAA)* des États-Unis et un groupe de pays membres de l'Organisation européenne de recherches spatiales (OERS) en vue de procéder conjointement à un programme expérimental sur le contrôle du trafic aérien et les communications avec les aéronefs au-dessus de l'Atlantique et du Pacifique par voie de satellites. Dans le cadre de ce programme expérimental, on prévoit placer deux satellites en orbite au-dessus de l'Atlantique et deux au-dessus du Pacifique d'ici 1977, avec les stations de contrôle et de tête de ligne nécessaires au sol. La négociation de l'entente n'est pas encore terminée. Si tout va bien, le Canada deviendra, avec l'OERS et la FAA, membre à part entière du programme conjoint AEROSAT qui se chargera de l'expérimentation et des essais du matériel que comporte le nouveau réseau.

Aviation civile

Un accord bilatéral a été conclu avec le Gouvernement de l'État d'Israël en février 1971 pour l'exploitation de services aériens commerciaux réguliers et les vols entre les deux pays ont commencé à la fin de mars. Les révisions négociées en novembre 1970 apportées à l'Accord aérien canado-mexicain de 1961 sont entrées

en vigueur par un Échange de notes en mars 1971. Des discussions officieuses portant à la fois sur les services aériens réguliers et nolisés ont eu lieu avec les États-Unis en octobre. Des négociations avec l'Italie portant sur le droit d'atterrissage à Toronto se sont déroulées en novembre.

DÉFENSE ET CONTRÔLE DES ARMEMENTS

Les politiques étrangère et de défense sont étroitement liées. En conséquence, l'application de ces politiques, conformément aux objectifs nationaux exige le maintien d'une collaboration étroite entre le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères concernés, particulièrement le ministère de la Défense nationale. Le *Bureau de la défense et du contrôle des armements*, qui comprend la *Direction des relations de défense* et la *Direction du désarmement et du contrôle des armements*, est précisément chargé de ces aspects de la mission du ministère.

La coordination des politiques étrangère et de défense du Canada relativement à la participation du Canada à l'OTAN et au dispositif de défense de l'Amérique du Nord, à sa participation au maintien de la paix et à son statut de membre de la Conférence du Comité sur le désarmement de Genève est l'une des fonctions principales du Bureau, qui s'en acquitte par le biais de diverses filières interministérielles. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est le président du Comité du cabinet sur la politique étrangère et la défense aux réunions desquelles le sous-secrétaire d'État ou ses représentants assistent habituellement. Le Bureau prépare, à l'intention du sous-secrétaire d'État et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les notes et les rapports de documentation qui servent lors de ces réunions et qui portent sur des sujets qui sont de la compétence du Bureau. Le Directeur général du Bureau représente régulièrement le ministère aux réunions du Conseil de défense du ministère de la Défense nationale et au sein de plusieurs organismes interministériels qui agissent à titre de conseillers en matière de politique de défense. Le Bureau fournit également le représentant permanent des Affaires extérieures et le secrétaire de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense de même que le représentant ministériel de la Section canadienne du Comité canado-américain des plans civils d'urgence.

Direction des relations de défense

Section nord-américaine

A l'occasion de la publication, en août, du Livre blanc sur la politique de défense, le Gouvernement a réaffirmé son intention de continuer à collaborer avec les États-Unis à la défense de l'Amérique du Nord. En outre, le Livre blanc contenait l'essentiel de la politique qui permettra d'arrêter les décisions sur des questions relatives à la protection du Canada et à la contribution du Canada à la défense nord-américaine. Le principal organe de consultation pour la collaboration canado-américaine en matière de défense est la Commission permanente canado-américaine de défense. En octobre 1971, le premier ministre a nommé le Sénateur John Aird au poste de président de la Section canadienne de la Commission en remplacement de feu M. A.D.P. Heeney. Le Bureau de la défense et du contrôle des armements fournit le représentant permanent des Affaires extérieures et le secrétaire canadien de la Commission permanente canado-américaine de défense, tandis que les autres délégués de la Section canadienne sont choisis parmi

les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. La Commission a tenu trois réunions en 1971 et a poursuivi son travail appréciable qui consiste à promouvoir la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière de défense commune.

La Section nord-américaine de la Direction est restée étroitement engagée dans la mise en application des décisions du Gouvernement que contenait le Livre blanc en ce qui a trait à la protection de la souveraineté canadienne et à la défense de l'Amérique du Nord; elle s'est également tenue en rapport avec les divers ministères et organismes qui s'occupent des plans civils d'urgence. La Section a représenté le ministère des Affaires extérieures à titre de membre du Comité canado-américain des plans civils d'urgence.

Section de l'OTAN

L'opinion du Gouvernement sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, particulièrement dans le domaine politique, a été énoncée dans le fascicule sur l'Europe du document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, publié en 1970. Le *Livre blanc sur la politique de défense* publié en août 1971 précisait la position qu'a adoptée le Gouvernement et indiquait les intentions de ce dernier en ce qui concerne les contributions militaires du Canada à l'Alliance. On lit, dans le Livre blanc, que: "Le Gouvernement a réaffirmé l'adhésion du Canada au concept de sécurité collective et a annoncé que le Canada continuerait, dans le cadre des forces intégrées de l'OTAN, à stationner des forces importantes, bien que réduites, en Europe.... La décision du gouvernement canadien témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale et que cette dernière demeure sans doute le point névralgique de l'équilibre des pouvoirs entre l'Est et l'Ouest; il s'agit là d'une région où pourrait germer un conflit qui, bien que restreint, serait de nature à dégénérer en peu de temps en guerre nucléaire totale qui engouffrerait le territoire canadien."

Tandis qu'une attaque délibérée de l'Europe occidentale semble actuellement improbable, en grande partie en raison du succès qu'a connu l'OTAN au cours des ans, une erreur de calcul ou un accident pourrait encore déclencher une guerre. Néanmoins, quelques événements qui se sont produits en 1971 indiquent que la détente marque un certain progrès en Europe. En septembre, la première étape des négociations de Berlin a abouti à une conclusion satisfaisante, soit la signature d'un accord quadripartite sur Berlin. Au début de décembre, à la suite de l'accord auquel a donné lieu la deuxième ronde des négociations lors des pourparlers entre les deux Allemagnes, un pas important a été franchi et lorsque la troisième et dernière étape aura abouti à un règlement, des échanges de vue multilatéraux pourront avoir lieu en vue de la tenue d'une conférence à grande participation sur la sécurité et la coopération en Europe.

Lors de leur réunion à Lisbonne en juin 1971, les ministres des affaires étrangères des pays qui participent au plan de défense intégré de l'OTAN ont réaffirmé leur désir de discuter avec l'Union soviétique et d'autres pays européens de la question des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Ils ont accueilli favorablement la réaction des leaders soviétiques selon laquelle ces derniers accepteraient probablement d'étudier cette question; ils ont en outre convenu de déployer des efforts soutenus afin d'établir s'il existait une base commune en vue des négociations sur la réduction des forces. C'est ainsi que

lors d'une réunion des sous-ministres aux affaires étrangères et de hauts fonctionnaires tenue à Bruxelles les 5 et 6 octobre, on a discuté et approuvé le mandat d'un représentant chargé d'entreprendre des démarches préalables auprès du Gouvernement soviétique et d'autres gouvernements intéressés et on a nommé M. Manlio Brosio au poste de représentant officiel. Lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles en décembre, les ministres ont noté avec regret que l'Union soviétique n'avait pas encore répondu à la démarche initiale des Alliés. Ils ont réitéré leur appui à la mission préparatoire de M. Brosio et ont exprimé l'espoir que ce dernier puisse bientôt se rendre à Moscou.

Tout au cours de l'année, le Canada a joué un rôle actif, tant au sein de l'OTAN qu'à titre d'interlocuteur, dans les consultations qui se sont déroulées entre les gouvernements intéressés de l'Est et de l'Ouest sur ces questions importantes. La Section de l'OTAN, de concert avec d'autres unités administratives du ministère, a préparé l'énoncé de la position du Canada, a fourni instructions et conseils à la délégation du Canada à l'OTAN à Bruxelles et a collaboré avec les autres ministères qui s'intéressent aux aspects politiques, économiques et militaires des affaires de l'OTAN.

Section du maintien de la paix et de l'assistance militaire

Cette Section est chargée de la coordination des programmes canadiens d'assistance militaire (activité qui est financée à même les crédits du ministère) et de la contribution du Canada aux opérations courantes de maintien de la paix. En s'acquittant de ses fonctions, la Section travaille en étroite collaboration avec les autres directions du ministère de même qu'avec le ministère de la Défense nationale. En outre, les fonctionnaires de la Section s'occupent d'un certain nombre d'autres questions qui exigent la tenue de consultations intergouvernementales ou interministérielles.

Les programmes canadiens d'assistance militaire, mis sur pied en réponse aux demandes exprimées par les pays en voie de développement se sont poursuivis au cours de 1971. En Tanzanie, un technicien est resté en poste afin d'aider l'escadrille de transport aérien des forces tanzaniennes de défense et un pilote a été prêté pour agir à titre de conseiller et aider à la réalisation du programme d'entraînement au vol. Les services d'un pilote-conseil ont également été fournis à la Malaisie en plus de ceux de deux hommes de science du Conseil national des recherches. L'équipe des Forces armées du Canada créée en 1961 pour l'instruction de certains militaires ghanéens a été réduite en nombre à dix officiers au cours de l'année dernière, et il est à prévoir que ses effectifs diminueront encore. Dans le cadre du programme d'instruction militaire au Canada, quelque 50 officiers, cadets et sous-officiers de 12 pays en voie de développement ont suivi les cours d'instruction militaire dans diverses écoles des Forces armées canadiennes. L'assistance militaire offerte aux pays en voie de développement sera maintenue au cours de 1972.

Les militaires canadiens ont continué, en 1971, à participer à la mission de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient (ONUST), du groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) au Cachemire et de la force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP). La contribution la plus importante du Canada au maintien de la paix, qui incombe aux Nations Unies, est toujours le stationnement à Chypre d'un contingent de 580 hommes. En décembre 1971, le Conseil de sécurité a prorogé le

mandat de la troupe jusqu'en juin 1972, et le Canada a convenu de ne pas rap-
peler ce contingent au cours de cette période. Un certain nombre d'incidents
sont survenus à Chypre en 1971 et la situation demeure incertaine. On estime
que la présence de l'UNFICYP est nécessaire afin d'aider au maintien de l'équi-
libre des forces pendant que se poursuit la pénible recherche d'un règlement
politique au cours des pourparlers entre les deux communautés de l'île.

La Section est toujours chargée de la coordination des autorisations di-
plomatiques relatives aux visites navales de même que des autorisations de sur-
vol et d'atterrissage des avions militaires canadiens outre-mer et des avions
militaires étrangers au Canada.

Parmi les autres fonctions de la Section, on compte l'assistance prêtée
au Collège de la défense nationale dans la préparation de ses tournées outre-mer
(le ministère nomme un haut fonctionnaire qui fait partie du personnel de direc-
tion du collège), la coordination protocolaire des visites qu'effectuent les
hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale à l'étranger, les dé-
marches préalables à certains exercices d'entraînement militaire qu'effectuent
à l'étranger les Forces armées canadiennes de même que diverses autres ques-
tions dont ne s'occupent pas les sections de l'OTAN et de l'Amérique du Nord.

Direction du désarmement et du contrôle des armements

L'importance que le Canada accorde à la tâche de mettre un terme à la course
aux armements, nucléaires et autres, comme moyen de contribuer à la sécurité du
Canada et à un climat mondial plus sain n'a pas diminué au cours de 1971. Les
représentants canadiens à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) de Genève,
à l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'Organisation du Traité de
l'Atlantique Nord ont continué de demander de façon pressante l'adoption de
mesures concrètes relatives au contrôle des armements et de chercher les moyens
de faciliter les progrès en ce sens. Ces efforts sont coordonnés par la Direction
du désarmement et du contrôle des armements du Bureau de la défense et du con-
trôle des armements.

Bien qu'il n'y ait aucune réalisation importante à signaler pour 1971 dans
le domaine du désarmement, plusieurs événements intéressants et prometteurs se
sont produits, notamment:

- a) La poursuite des négociations entre les deux grandes puissances
nucléaires sur les moyens de freiner la course aux armements stra-
tégiques;
- b) la mise au point par la CCD du texte d'un traité interdisant la
conception, la production et le stockage d'armes chimiques et
biologiques et contenant des dispositions quant à leur destruc-
tion, et la signature de ce traité par la vingt-sixième assemblée
générale;
- c) la démarche de l'OTAN ayant pour objet de déterminer si l'Union
soviétique accepterait de participer à des discussions sérieuses
sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en
Europe;

- d) les efforts soutenus que fait le Canada au sein de la CCD afin d'en arriver à l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires ou, d'ici à ce que cette interdiction soit décrétée, l'adoption par les puissances qui se livrent à de tels essais de mesures restrictives provisoires visant à réduire le nombre et l'importance de ces essais; et
- e) l'ouverture à la signature du Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers, qui a été négocié en 1970.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

Les États-Unis n'ont pas dérogé à la pratique de consulter leurs alliés au sein du Conseil de l'Atlantique Nord en ce qui concerne l'essence des négociations bilatérales auxquelles ils participent avec l'Union soviétique sur les moyens de freiner la course aux armements stratégiques. Ces consultations, dans le cadre de l'OTAN, ont constitué pour le Canada une excellente occasion de faire connaître ses vues et de faire une contribution valable lors de ces négociations qui ont trait non seulement à la sécurité des deux participants, mais également à celle de la communauté internationale dans son ensemble.

Au cours de 1971, les États négociateurs du SALT ont annoncé la mise au point de la conclusion de deux accords subsidiaires, ou d'importance secondaire. Le premier prévoit des procédures de consultation et de coopération destinées à mettre en oeuvre les moyens de prévenir et de traiter les incidents ou les situations relatifs aux armes nucléaires qui peuvent dégénérer en conflit; le second prévoit des améliorations au système de télécommunications existant entre Washington et Moscou (la ligne rouge) au moyen de satellites de relais. Cependant, l'événement le plus important a été l'annonce conjointe, le 20 mai 1971, selon laquelle les États-Unis et l'Union soviétique étaient convenus de s'attacher, pendant la prochaine année, à mettre au point un accord concernant le déploiement limité des missiles antimissiles et que, en vertu de cet accord, ils s'entendraient sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives. Cette annonce sous-entendait également que plus tard, l'accord sur les systèmes de missiles antimissiles et l'arrêt momentané dont sont frappés certains systèmes offensifs seraient suivis d'autres négociations visant à limiter toutes les armes stratégiques. Le Canada a accueilli cette annonce comme une indication que certains progrès avaient été accomplis, mais on ignore à l'heure actuelle combien de temps il faudra attendre avant que cette entente de principe se traduise par des accords.

Essais d'armes nucléaires

Les progrès en vue de la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires (pour combler les lacunes du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires signé à Moscou en 1963 qui interdit les essais dans l'atmosphère et dans l'espace de même que les essais sous-marins) ont été entravés en partie par la pierre d'achoppement que constitue pour les États-Unis et l'Union soviétique la question de la vérification. Depuis l'ouverture des négociations vers la fin des années 50, les États-Unis insistent sur la nécessité d'une forme quelconque d'inspection sur place pour tâcher d'identifier certains phénomènes sismiques qui ne peuvent être classés ni comme des tremblements de terre ni comme des essais par les seules données sismolo-

giques. Pour sa part, l'Union soviétique soutient (depuis 1962) que les inspections sur place ne sont ni nécessaires ni acceptables.

Jusqu'à ce jour, les deux grandes puissances nucléaires ont refusé d'explorer un possible terrain d'entente ou d'entreprendre des négociations sérieuses en vue d'en arriver à une solution. En dépit de cet arrêt dans l'évolution de la situation, le Canada ainsi que d'autres adhérents ont fourni à la CCD des études techniques valables dans un effort en vue de clarifier certains aspects de la question de la vérification sismologique. Dans l'ensemble, les études que les experts canadiens ont déposées auprès de la CCD démontreraient qu'au moyen de techniques et d'un équipement perfectionnés qui permettent le contrôle sismologique d'une interdiction des essais souterrains et une fois acquise la collaboration internationale en matière d'échanges de données sismiques, la portée de l'éternel problème de la vérification pourrait être substantiellement réduite.

Bien que trois résolutions aient été présentées à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale concernant les essais souterrains, seule la résolution du Canada a reçu un appui général; elle avait directement pour objet de chercher une solution au conflit et aux difficultés. La résolution canadienne mettait l'accent sur les objectifs suivants:

- a) Décréter prioritaire la question de l'interdiction des essais souterrains à la CCD l'année suivante;
- b) chercher à amener les deux grandes puissances qui se livrent à des essais à reprendre les négociations qui sont suspendues depuis huit ans et à soumettre à la CCD des propositions précises en vue d'un accord susceptible de conduire à une solution du problème de la vérification; et
- c) faire admettre, de part et d'autre, des mesures restrictives en vue de réduire les essais en attendant la mise au point définitive d'une interdiction des essais.

Malheureusement, les cinq puissances nucléaires se sont, soit abstenues, soit (dans le cas de la Chine) opposées à cette résolution.

Le dernier aspect c) de la résolution canadienne constituait le prolongement des efforts qui ont été déployés à la CCD en 1971 en vue d'attirer l'attention sur la nécessité, étant donné le retard indu que présente la mise au point d'un traité d'interdiction des essais souterrains pour les deux grandes puissances, d'adopter sans délai des mesures restrictives en vue de réduire le nombre de leurs essais. En particulier, la résolution que le Canada a présentée à la CCD, version de 1971, faisait appel aux deux grandes puissances qui se livrent à des essais afin qu'elles mettent en oeuvre, peut-être sur la base d'une entente bilatérale, toutes ou en partie les mesures suivantes:

- a) Comme preuve de leur bonne foi dans la préparation d'un traité d'interdiction des essais souterrains, commencer aussitôt que possible à réduire leurs programmes d'essais souterrains, en commençant par les plus importants et en suivant un ordre décroissant;

- b) annoncer à l'avance les données relatives aux explosions nucléaires souterraines de façon à ce qu'il soit possible de vérifier et d'améliorer les installations existantes de contrôle sismologique;
- c) adopter des mesures de protection spéciales contre les dangers possibles que représentent ces essais pour l'environnement; et
- d) dans toute la mesure du possible, collaborer lors de l'utilisation, de la mise au point et de l'amélioration des installations servant au contrôle des essais souterrains à l'aide de moyens sismologiques.

Armes chimiques et biologiques

La vingt-sixième session de l'Assemblée générale a endossé à la quasi-unanimité le projet de traité interdisant la production, le stockage et la mise au point d'armes chimiques et biologiques qui avait été élaboré à la CCD en 1971. Ce traité, qui a pour but de remplacer l'interdiction qui frappe l'utilisation d'armes bactériologiques au cours d'une guerre que contenait le Protocole de Genève de 1925, devrait être ouvert à la signature et à la ratification en 1972. Le projet de traité concernant les armes bactériologiques qui a été mis au point par les États-Unis et l'Union soviétique au sein de la CCD et qui compte des suggestions faites par le Canada et d'autres membres, s'inspire en grande partie d'un précédent projet de traité concernant les armes biologiques présenté par la Grande-Bretagne et que le Canada a fortement appuyé. C'est ainsi que le Canada a collaboré en vue de la promotion du texte de l'accord au sein de la CCD et de la résolution qui en recommandait l'adoption par l'Assemblée générale.

Il n'existe pas encore de traité interdisant la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques, dont l'utilisation, au cours d'une guerre, est également interdite par le Protocole de Genève. Il a été plus difficile d'en arriver à une entente à l'égard d'un tel traité parce que, contrairement aux armes biologiques, les armes chimiques posent un problème de vérification qui est loin d'être résolu étant donné la difficulté de trouver un moyen de vérification satisfaisant mais qui ne constitue pas une ingérence.

Au cours de 1971, la direction a poursuivi sa tâche de participer aux études poussées sur la réduction des forces qui ont été entreprises dans le cadre de l'OTAN. Elle s'est acquittée de cette tâche en travaillant en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale et en prenant conseil auprès de la Direction des relations de défense.

Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers

Ce Traité qui interdit de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, à l'intérieur d'une mer territoriale de 12 milles et qui a reçu l'appui de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, a été ouvert à la signature le 11 février 1971, date à laquelle le Canada l'a signé. Le Traité entrera en vigueur aussitôt qu'il aura été ratifié par 22 gouvernements, y compris les trois États qui en ont proposé la signature, soit les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne.

Conférence sur le désarmement mondial

En septembre 1971, l'Union soviétique a présenté à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale un projet de résolution ayant pour objet la réunion d'une conférence mondiale sur le désarmement et recommandant qu'une date soit choisie pour la tenue de cette conférence d'ici la fin de 1972. Le Canada a adopté la position selon laquelle, pour qu'elle constitue une étape importante vers le désarmement et le contrôle des armements, il était souhaitable que cette conférence mondiale sur le désarmement soit précédée des travaux préalables nécessaires, qu'elle compte au nombre de ses participants toutes les puissances nucléaires et qu'elle soit tenue au sein même des Nations Unies. Au cours de la discussion de cette question lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la dissension des États membres quant au caractère souhaitable d'une telle conférence et aux conditions qui doivent présider à cette constitution a entraîné le remplacement du projet de résolution originel par une résolution mise de l'avant par un groupe de pays non alignés qui préconisaient qu'à la suite des travaux préparatoires nécessaires, on étudie soigneusement la possibilité de réunir une Conférence mondiale sur le désarmement ouverte à tous les États et invitaient les États à faire part de leurs vues au secrétaire général.

Conférence du Comité de désarmement (CCD)

L'entrée de la République populaire de Chine aux Nations Unies constitue un événement d'une portée incalculable pour l'universalité des futures négociations sur le désarmement et le contrôle des armements. En particulier, elle soulève la question des rapports éventuels de la Chine avec la CCD en ce qui concerne les problèmes touchant la structure même de ce comité, question que le comité devra sans doute étudier l'an prochain. Le Canada préconise depuis longtemps la nécessité de faire participer la Chine et la France à ces initiatives.

QUESTIONS JURIDIQUES

Le Bureau des affaires juridiques et consulaires comprend trois directions: la Direction des consultations juridiques, la Direction des opérations juridiques et la Direction des affaires consulaires.

Direction des consultations juridiques

La Direction des consultations juridiques joue le rôle de service juridique consultatif auprès des autres directions du ministère au sujet des questions de droit international que soulèvent les politiques intérieure et extérieure du Canada. Dans l'exercice de ces fonctions, la Direction assure la liaison avec le ministère de la Justice, le Bureau du juge-avocat général et les services juridiques des autres ministères de l'État. Elle s'intéresse également au rôle que joue le Canada dans le développement du droit international et dans les domaines juridiques traditionnels comme les relations diplomatiques et les traités. La Direction consiste en trois sections: la Section des réclamations, qui assure la protection à l'étranger des biens et des intérêts des citoyens canadiens; la Section des traités et des questions économiques, qui donne son avis sur l'interprétation des traités, collabore à la rédaction et à l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités conclus par le Canada le soient en conformité avec les pratiques constitutionnelles canadiennes, tient à jour le répertoire des traités, fait enregistrer les traités par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et donne son avis sur les aspects juridiques des relations économiques internationales du Canada; et la Section des consultations juridiques et constitutionnelles, qui donne son avis sur les aspects constitutionnels des relations internationales du Canada touchant la reconnaissance des États et des gouvernements et sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires.

Direction des opérations juridiques

La Direction des opérations juridiques est une division opérationnelle du ministère chargée de certaines questions juridiques internationales. A ce titre, la Direction participe à l'activité des Nations Unies sur les questions juridiques et les questions revêtant un aspect juridique, et elle est chargée de présenter la position du Canada sur les questions examinées par la Sixième Commission (Questions juridiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle s'intéresse aussi au développement du droit international dans les domaines où se posent des problèmes d'actualité: l'espace extra-atmosphérique, le fond des mers et des océans, et l'environnement. La Direction comprend quatre sections: la Section du droit de l'environnement qui s'occupe des questions juridiques internationales concernant la prévention et le contrôle de la pollution extra-territoriale et présente la position du Canada aux conférences sur les problèmes internationaux de l'environnement; la Section du droit de la mer qui est chargée des eaux territoriales, des zones de pêche et du plateau continental, des utilisations pacifiques du fond des mers et se prépare à présenter

la position du Canada à la Conférence sur le droit de la mer; la Section des affaires de l'ONU et de la planification juridique qui s'occupe des questions juridiques et des droits de l'homme traitées à l'ONU, du droit de l'espace extra-atmosphérique, du droit aérien et, notamment, l'élaboration d'un régime légal pour protéger l'aviation civile internationale, et coordonne la politique canadienne touchant les questions juridiques et quasi-juridiques; et la Section du droit international privé qui s'occupe des procédures internationales en matière de droit civil, de la production, de la notification et du transfert des documents relatifs aux procédures juridiques à l'étranger et qui offre au Canada et dans divers pays une assistance judiciaire et des services juridiques concernant, entre autres, l'authentification de documents et les questions de nationalité et de citoyenneté.

Développement du droit international

Une première conférence d'experts gouvernementaux était organisée par le Comité international de la Croix-Rouge à Genève, du 24 mai au 12 juin 1971, pour étudier les quatre Conventions de Genève de 1949 en vue de réaffirmer et de développer les principes humanitaires de droit international applicables aux conflits armés. Dans l'optique canadienne, les Conventions de Genève présentent une sérieuse lacune de législation humanitaire à l'égard des situations qui ne peuvent être classées comme des conflits armés internationaux. La délégation canadienne a proposé un projet de protocole aux Conventions de Genève qui établirait des normes minimums de conduite s'appliquant à la fois aux conflits armés nationaux et internationaux. Faute de temps, on ne put toutefois étudier attentivement les articles du projet canadien que notre délégation compte relancer lors de la Seconde conférence qui se tiendra en mai 1972.

Le Comité spécial des Nations Unies pour la question de la définition de l'agression, qui se compose de 35 membres, dont le Canada, s'est réuni à New York pour sa quatrième session du 1er février au 5 mars 1971, mais un accord n'est pas encore intervenu sur plusieurs questions fondamentales. Le rapport du Comité spécial fut discuté assez longuement pendant la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. De l'avis de la délégation canadienne, une définition de l'agression entraverait au lieu d'aider les organes compétents des Nations Unies mais elle s'est déclarée prête à continuer de siéger au Comité spécial. Les représentants canadiens estiment néanmoins que les travaux du Comité n'aboutiront que si chacun manifeste plus de bonne volonté dans la recherche d'un principe commun sur lequel se fonderait une définition généralement acceptable. Dans cette optique, la délégation canadienne a proposé des compromis touchant les diverses questions en souffrance qui, s'ils étaient acceptés par toutes les parties, favoriseraient grandement une entente prochaine sur la définition. La résolution adoptée par l'Assemblée générale invitait le Comité spécial à poursuivre ses travaux en 1972.

Une résolution adoptée par la vingt-cinquième Assemblée générale invitait les États membres de l'ONU à soumettre leurs commentaires et leurs opinions sur le rôle futur de la Cour internationale de Justice. Le mémoire canadien présenté au secrétaire général renfermait des propositions qui, de l'avis du Canada, augmenteraient l'efficacité de la Cour. Le Canada proposait entre autres d'établir un dispositif international d'assistance judiciaire, de permettre à la Cour de rendre des avis consultatifs pour le compte des institutions internationales,

de fonder davantage ses décisions sur des dépositions au lieu de documents, et de créer des chambres fonctionnelles et régionales de la Cour. De l'avis du Canada, le fait qu'un Etat s'adresse à la Cour ne devrait pas être considéré par les autres comme un "geste inamical" mais plutôt comme un apport à l'évolution et au respect du droit international. Lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, la délégation canadienne a coparrainé une résolution en vue d'établir un Comité spécial chargé d'étudier les diverses propositions des États membres et de formuler des recommandations visant à accroître l'efficacité de la Cour. Certaines délégations semblaient toutefois préférer le *statu quo* et la résolution de l'Assemblée générale, qui a finalement été adoptée sans soulever d'objection, invitait les États membres qui ne s'étaient pas encore prononcés à soumettre leurs commentaires sur le rôle futur de la Cour et reportait à la vingt-septième session la question du Comité spécial.

La Sixième Commission de l'Assemblée générale a étudié le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les travaux de sa quatrième session. Selon le délégué canadien, la Commission devrait envisager, entre autres, une étude des activités des corporations multinationales. Cette proposition a été émise en vue d'encourager l'élaboration de directives internationales pour ces institutions. Plusieurs délégations ont manifesté leur intérêt à ce sujet.

La Sixième Commission de l'Assemblée générale a étudié aussi le rapport de la Commission du droit international sur ses travaux de 1971. Le Canada a appuyé une résolution, adoptée à l'unanimité, recommandant que la Commission du droit international étudie aussitôt que possible la question de la protection et de l'immunité des agents diplomatiques en vue d'élaborer une série d'articles traitant des infractions commises à l'endroit des diplomates. La Commission du droit international a inscrit cette question à l'ordre du jour provisoire de sa session de 1972.

Droit de la mer

Un décret du Conseil des ministres (P.C. 1971-366) du 25 février 1971 désignait comme zones de pêche du Canada certaines zones de la mer adjacente au littoral canadien, conformément aux modifications de la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, adoptées en juin 1970. On a donc fixé les limites de pêche à l'entrée du golfe du Saint-Laurent, de la baie de Fundy, de l'entrée Dixon, du détroit de l'Hécate et du détroit Reine-Charlotte. De plus, la juridiction canadienne sur la prévention de la pollution est étendue à toutes ces zones en vertu des modifications de juin 1970 à la Loi sur les pêcheries et des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada adoptées le 30 mars 1971.

En 1971, le Canada a continué de participer activement au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale qui a tenu deux sessions à Genève au cours de l'année. On a augmenté le nombre des membres du Comité, qui passe de 42 à 86, et étendu ses attributions aux préparatifs de la Troisième conférence sur le droit de la mer qui est provisoirement prévue pour 1973 conformément aux dispositions de la Résolution 2750C(XXV) du 14 janvier 1971. Il fut décidé, par cette résolution, de convoquer une Conférence sur le droit de la mer qui sera chargée d'étudier une vaste gamme de questions, dont: *α*) l'établissement d'un régime international

équitable (y compris un mécanisme international) applicable au fond des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale; b) une définition précise de cette zone des fonds marins; c) la largeur de la mer territoriale et la question des détroits internationaux; d) la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, notamment la question des droits préférentiels des États riverains; e) la protection du milieu marin et la prévention de la pollution; et f) la recherche scientifique. L'adoption de la Résolution 2750C a nécessité d'importantes négociations à cause des divergences de vues sur la portée de la Conférence et sur l'ordre de priorité des diverses questions dont on lui confie l'étude. Le Canada comptait parmi les États qui se sont exprimés en faveur de donner à la Conférence un mandat étendu, et la délégation canadienne a présidé le groupe chargé des négociations qui se sont soldées par un accord sur la résolution conciliatoire finalement adoptée par le Comité.

En janvier 1971, l'Assemblée générale adoptait aussi, dans la Résolution 2749(XXV), une déclaration de principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au delà des limites de la juridiction nationale. La déclaration affirme surtout que cette zone des fonds marins et de leur sous-sol est le "patrimoine commun de l'humanité", qu'elle ne peut faire l'objet d'une appropriation nationale et qu'aucun État ne peut revendiquer ou y exercer des droits souverains; la zone devra être utilisée à des fins exclusivement pacifiques et l'exploration et l'exploitation de ses ressources seront soumises au régime et au mécanisme internationaux dont les modalités demeurent à établir; ces activités seront exercées dans l'intérêt de toute l'humanité, compte tenu particulièrement des intérêts et des besoins des pays en voie de développement. La déclaration de principes ne constitue pas un engagement juridique mais elle représente l'opinion générale de la communauté internationale et elle est destinée à servir de base au projet de régime et de mécanisme internationaux. Le Canada a joué un rôle dynamique dans l'adoption de la déclaration qu'il a été l'un des premiers à accepter officiellement.

Sur le plan bilatéral, le Canada a conclu, en janvier 1971, deux accords avec l'URSS qui ont trait aux opérations de pêche soviétiques au large de la côte ouest du Canada. Le premier de ces accords stipule que la flotte de pêche soviétique s'éloignera d'une zone déterminée en haute mer au delà de l'île de Vancouver. En retour, certains privilèges portuaires sont accordés à l'URSS et les navires soviétiques peuvent pêcher, charger et décharger leurs prises dans des zones déterminées des eaux canadiennes. Le second accord établit certaines règles provisoires de navigation applicables aux deux pays. Elles visent à écarter les risques de collision et de dommages à l'équipement de pêche au large de la côte canadienne du Pacifique.

Le Canada s'est également entretenu, en 1971, avec les dirigeants de tous les pays dont les nationaux pratiquent habituellement la pêche dans la mer territoriale et les zones de pêche au large de la côte atlantique du Canada. Deux accords ont été conclus avec la Norvège: le premier concerne l'élimination progressive de la pêche norvégienne dans ces parages, et le second porte sur la chasse du phoque dans l'Atlantique Nord-Ouest, accord que les gouvernements canadien et norvégien ont ratifié en décembre 1971. De plus, le Canada a jeté les bases d'accords avec la Grande-Bretagne, le Portugal et le Danemark en vue de limiter progressivement la pêche de leurs ressortissants dans les eaux canadiennes. Des négociations ont aussi été engagées avec la France au sujet de certains privilèges établis par traité et la pratique traditionnelle de la pêche,

et un projet d'accord doit être soumis aux gouvernements intéressés. On poursuit des négociations de même nature avec l'Espagne.

Droit de l'environnement

La Section du droit de l'environnement a été créée en 1970. Incorporée dans la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures, elle reflète l'évolution rapide de l'intérêt public à l'égard des problèmes environnementaux et la prévention de la pollution qui découle de diverses activités revêtant des aspects internationaux. Le dispositif approprié à la prévention et au contrôle de la pollution exige de nouvelles formes de coopération internationale dans les domaines scientifiques et juridiques. Le droit municipal et international sur l'environnement est en pleine évolution et l'on cherche de nouveaux moyens techniques et de nouveaux modes de réglementation pour contrôler les activités humaines qui causent la dégradation de l'environnement.

En jouant ce rôle, la Section du droit de l'environnement coopère étroitement avec la Direction des relations scientifiques et des problèmes environnementaux qui est chargée des questions d'environnement en général¹ et lui prodigue ses conseils au besoin. De plus, elle coopère étroitement avec le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports dans l'examen et l'étude des problèmes environnementaux de caractère international. Il y a de nombreux organismes internationaux et intergouvernementaux qui s'intéressent à l'environnement: l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNESCO, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), l'OACI, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres encore au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), par l'entremise de son Comité de l'environnement, étudie en particulier les lourdes charges financières qu'imposent les mesures de contrôle de la pollution; le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM), de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), effectue un certain nombre d'études-pilotes sur des problèmes de pollution. Le rythme des activités internationales en matière d'environnement s'accélère au fur et à mesure qu'on approche de la date fixée pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se réunira à Stockholm en juin 1972. Les préparatifs de cette Conférence et d'autres du même genre, dont la Conférence de 1973 sur la pollution marine convoquée par l'IMCO, et la Conférence sur le droit de la mer envisagée pour 1973, ont soulevé des questions et des problèmes juridiques concernant les dispositifs de prévention ou de contrôle des activités qui engendrent la pollution internationale et d'autres problèmes environnementaux.

La préparation de la participation et de la position du Canada à ces conférences et comités constitue une lourde tâche pour les ressources de la Section du droit de l'environnement. L'un des projets principaux de la Conférence des Nations Unies, qui se tiendra à Stockholm en 1972, consiste en l'adoption d'une "Déclaration sur le milieu humain". Le Canada considère la Déclaration comme une occasion d'influer sur le développement du droit de l'environnement et la Section s'est plongée dans les négociations intergouvernementales et l'élaboration d'un projet de Déclaration à soumettre lors de la Conférence de Stockholm. Un groupe de travail intergouvernemental chargé d'étudier le problème de la pollution marine

¹ Voir page 39

et de soumettre des propositions pertinentes à la Conférence de Stockholm s'est réuni à Ottawa en novembre 1971. La Section du droit de l'environnement fut chargée de coordonner la préparation de la position canadienne à cette réunion. La Section s'occupe aussi des préparatifs de la participation du Canada à une réunion intergouvernementale qui se tiendra en avril à Reykjavik, Islande, sur la question des déchets déchargés dans les océans.

Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-comité juridique travaillent depuis huit ans à la rédaction d'un projet de Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux. En 1969, un accord est intervenu sur tous les articles du projet de convention, à l'exception de ceux qui touchent a) le montant des indemnités à verser et le droit à appliquer pour déterminer le montant des indemnités, et b) les dispositions touchant le règlement obligatoire des différends. Le Canada, la Suède, le Japon et l'Iran ont constamment maintenu que toute convention doit tenir compte essentiellement des intérêts des victimes éventuelles. Ces États ont vivement insisté pour qu'on formule un article sur le droit applicable où l'on mentionnerait explicitement le droit de l'endroit où la faute a été commise (*lex loci delicti commissi*) puisqu'il faudrait appliquer le droit de la victime plutôt que celui de l'État coupable des dommages, et qu'on insère dans la Convention des dispositions d'arbitrage obligatoire lorsque les États directement concernés ne parviennent pas à s'entendre sur la responsabilité des dommages causés et sur le montant des indemnités. Toutefois, à la session de juin 1971 du Sous-comité juridique, les États-Unis et l'URSS ont accepté, sur ces deux questions, un compromis qui ne satisfait aucune de ces deux exigences. Reflétant le "compromis", l'article XII stipule que le montant des indemnités sera fixé conformément au droit international et aux principes de justice et d'équité en vue de rétablir la personne ou l'État dans la condition qui aurait existé si le dégât ne s'était pas produit. Selon l'article XIX du projet de convention, les décisions de la Commission des réclamations qui doit être établie n'équivaudront qu'à des recommandations à moins que les États concernés ne s'engagent à les respecter.

Lors de sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la recommandation du Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique, a adopté la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux. La Convention sera maintenant ouverte à la signature et à la ratification des États membres; elle entrera en vigueur lors du dépôt du cinquième instrument de ratification. Le Canada, l'Iran, le Japon et la Suède furent les seuls qui s'abstinrent lorsque la résolution sur la Convention fut mise aux voix. La plupart des États, tout en votant en faveur de la Convention parce qu'elle représentait le meilleur compromis qu'il fût possible de réaliser, auraient préféré que la sentence arbitrale soit obligatoire au lieu de n'être qu'une recommandation. Le Canada a donc proposé à la Première Commission que, au moment de la signature ou de la ratification de la Convention, les États intéressés envisagent de se déclarer prêts à reconnaître le caractère obligatoire de toute sentence arbitrale rendue lors d'un différend avec un État qui s'engage par une déclaration réciproque. Cette option est énoncée dans la résolution adoptant la Convention.

En septembre 1972, lors de la session du Comité des utilisations de l'es-

pace extra-atmosphérique et de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, le Canada a annoncé qu'il soumettrait un projet de convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace à l'étude du Sous-comité juridique, lors de sa session de 1972. Le Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique a décidé que son Sous-comité juridique devra accorder la priorité à cette question et aux questions se rapportant à la lune en 1972.

Actes d'intervention illégale dans les opérations de l'Aviation civile internationale

Le Canada a activement participé à une Conférence diplomatique de droit aérien qui s'est réunie du 8 au 23 septembre 1971 à Montréal, sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en vue de conclure et de signer une "Convention internationale pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile". Le Canada était l'un des 31 États signataires de la Convention le 23 septembre. La Convention entrera en vigueur après sa ratification par 10 États signataires. La Convention, qui se fonde sur un projet de texte élaboré par le Comité juridique de l'OACI, lors de sa dix-huitième session tenue à Londres du 29 septembre au 22 octobre 1970, fournit des mesures juridiques efficaces en vue de prévenir les actes de sabotage, les attaques armées et d'autres formes de violence dirigés contre l'Aviation civile internationale et ses installations. Par conséquent, la Convention est un supplément indispensable à la Convention pour la répression de la capture illécite d'aéronefs (piraterie aérienne) signée à la Haye le 16 décembre 1970.

Réclamations

En 1964, le ministère a redoublé d'efforts en vue d'obtenir le règlement global des réclamations en souffrance présentées par des citoyens canadiens contre les pays d'Europe orientale qui ont nationalisé ou confisqué des biens canadiens après la Seconde Guerre mondiale.

En juin 1966, un accord de règlement était signé avec la Bulgarie pour le montant de 40,000 dollars. Les réclamations furent adjugées et les montants obtenus ont été répartis.

En juin 1970, un accord de règlement fut signé avec la Hongrie pour la somme de 1.1 million de dollars payable en cinq versements annuels égaux. La Commission des réclamations étrangères établit le bien-fondé des demandes.

En juillet 1971, un accord de règlement a été signé avec la Roumanie pour la somme de 1.4 million de dollars payable en tranches trimestrielles défalquées du montant des exportations de la Roumanie vers le Canada. La Commission des réclamations étrangères établira le bien-fondé des demandes.

En octobre 1971, un accord de règlement est intervenu avec le Gouvernement polonais pour la somme de 1.225 million de dollars payable en sept versements annuels égaux. La Commission des réclamations étrangères établira le bien-fondé des demandes.

En 1967 un accord est intervenu avec le Gouvernement tchécoslovaque qui a accepté de négocier un règlement des réclamations canadiennes contre la Tchécoslovaquie. Les réclamations ont été transmises aux autorités tchèques en mars 1970 et les négociations ont été engagées à Prague et à Ottawa en 1971.

Un accord est intervenu avec le Gouvernement cubain qui a accepté d'amorcer les négociations en vue d'un règlement de réclamations canadiennes dans un proche avenir; on s'attend à ce qu'un accord semblable intervienne sous peu avec la Yougoslavie.

De plus, le ministère des Affaires extérieures a soulevé avec les dirigeants de plusieurs autres pays la question des réclamations présentées par des Canadiens à la suite de la confiscation de leurs biens sans indemnisation. Il a prêté aussi une assistance officieuse aux citoyens canadiens qui ont présenté des réclamations à la République fédérale d'Allemagne pour cause de mauvais traitement et de persécution pendant la guerre.

Direction des affaires consulaires

La Direction des affaires consulaires s'occupe de toutes les questions consulaires, à l'exception des passeports et autres documents de voyage qui relèvent de la compétence du Bureau des passeports. Elle répond aux très nombreuses demandes de renseignements qui émanent du public au Canada et fournit quotidiennement des conseils et des directives aux missions du Canada à l'étranger, en ce qui concerne notamment la protection et l'aide à accorder, en cas de difficultés, aux voyageurs canadiens qui se font de plus en plus nombreux. Des millions de Canadiens traversent chaque année la frontière pour se rendre aux États-Unis, des milliers d'autres suivent les itinéraires traditionnels qui conduisent aux pays d'Europe, et aujourd'hui, un nombre croissant de jeunes Canadiens sont attirés par le Mexique, l'Amérique du Sud, l'Afrique et des pays aussi lointains que le Népal et l'Afghanistan. On évalue par exemple à 460,000 le nombre de Canadiens qui se sont rendus en Grande-Bretagne, et à 10,000 le nombre de ceux qui ont visité la Thaïlande en 1971.

En plus de l'immatriculation des résidents canadiens à l'étranger et des dispositions à prendre pour leur protection et celle des biens canadiens dans les pays étrangers en cas de situation critique, les services consulaires assurés en faveur des Canadiens qui résident ou voyagent à l'extérieur, ainsi que pour d'autres personnes, comprennent les suivants:

Passeports et visas

- Délivrer des passeports diplomatiques, spéciaux, ordinaires et d'urgence;
- délivrer des visas diplomatiques et de courtoisie aux hauts fonctionnaires étrangers;
- délivrer des visas d'immigrants ou de non-immigrants, et des lettres d'introduction dans les pays où le service canadien d'immigration n'est pas représenté.

Citoyenneté

- Prêter conseils et assistance sur les questions de citoyenneté;
- tenir un registre officiel des naissances.

Assistance

- Secourir et rapatrier les Canadiens momentanément en difficultés ou frappés d'incapacité;
- prêter assistance s'il y a lieu aux Canadiens mis sous arrêt ou détenus;
- prêter assistance à la famille en cas de décès d'un Canadien à l'étranger;
- aider et conseiller les Canadiens malades ou hospitalisés à l'étranger;
- aider les anciens combattants du Canada qui touchent une pension à l'étranger;
- conseiller et fournir tous services consulaires aux personnes qui viennent au Canada ou en repartent en vertu des programmes canadiens d'aide et de coopération technique;
- prêter assistance aux navires et avions canadiens et à leurs équipages.

Services juridiques

- Établir des actes notariés;
- légaliser des documents;
- protéger les intérêts des citoyens canadiens dans des questions de succession;
- prêter conseil et fournir des renseignements sur les formalités touchant le mariage, l'adoption et l'obligation éventuelle du service militaire à l'étranger etc.

Divers

- Fournir des renseignements sur l'éducation, le tourisme, les règlements canadiens de douane, les impôts, les allocations familiales, les indemnités pour accidents du travail, les statistiques démographiques, la pension de sécurité de la vieillesse, les régimes de pensions du Canada, de rentes du Québec et d'assurance-santé.

La Direction des affaires consulaires assure la rédaction des accords consulaires qui doivent être conclus avec d'autres pays; elle conseille en matière de formalités consulaires; elle veille à ce que le *Manuel des Instructions consulaires* soit complété et modifié s'il y a lieu; enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et organismes en ce qui concerne les questions de nature consulaire.

AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Le Bureau des affaires des Nations Unies comprend la Direction des affaires économiques et sociales de l'ONU ainsi que la Direction des affaires politiques et institutionnelles de l'ONU; il donne des conseils et coordonne le travail touchant l'application de la politique canadienne relative aux Nations Unies ainsi qu'à l'ensemble des institutions spécialisées et des autres organismes qui lui sont reliés. Une des principales fonctions du Bureau et de ses directions est d'aider à sélectionner les délégués canadiens qui font partie à un moment ou l'autre de presque tous ces organismes, de les préparer et de coordonner leur travail de façon à promouvoir les objectifs de la politique canadienne. En plus de ce rôle principal de coordination, la Direction remplit de nombreuses fonctions opérationnelles et relie l'administration centrale aux missions permanentes à Genève et à New York, ainsi qu'aux autres missions canadiennes dont les activités touchent de loin ou de près les Nations Unies.

En dépit des présumés faiblesses et handicaps de son système, les Nations Unies demeurent l'entreprise la plus audacieuse jamais tentée en vue de concilier les divergences politiques, économiques, sociales et culturelles des États membres qui entravent si souvent leur coopération positive à la réalisation d'objectifs communs. L'Organisation continue d'être le reflet d'un monde bien imparfait où les conflits d'opinions fort divergentes au sujet de ce qui est avantageux et des moyens à prendre pour atteindre des buts légitimes a rendu l'harmonisation des politiques nationales si manifestement difficile. Dans le discours qu'il a prononcé à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 29 septembre 1971, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a mis l'accent sur quatre domaines où des problèmes se posent à la communauté mondiale. Il a d'abord soulevé le problème des conflits armés. Le monde n'est pas encore prêt à accepter une autorité supranationale et la communauté des nations doit donc continuer de tirer le meilleur parti des Nations Unies pour résoudre les conflits purement internationaux et les conflits de dimensions internationales engendrés par les problèmes internes des États souverains. Le second grand problème, auquel le Canada porte d'ailleurs un intérêt spécial, a trait à l'environnement physique et aux questions qui s'y rattachent. Le Canada travaille à l'élaboration d'un code complet de droit international en ce qui concerne la préservation de l'environnement en général et du milieu marin en particulier. Le Canada a appuyé la tenue de la Conférence de Stockholm de 1972 sur l'environnement et s'efforce d'en assurer le succès. Le ministre a exhorté tous les États membres des Nations Unies, et notamment les pays en voie de développement, à profiter des progrès de la technologie en vue d'accélérer leur développement économique et social sans perturber l'équilibre écologique essentiel à toute forme de vie. La limitation des armes et le désarmement constituent un autre problème international au sujet duquel M. Sharp a souligné la nécessité de prendre, dans les plus brefs délais, la décision d'interdire complètement les essais nucléaires souterrains. Le ministre a exhorté les grandes puissances nucléaires à limiter le nombre et l'envergure de leurs essais nucléaires et a demandé qu'on accorde la plus haute priorité à rendre le Traité de non-prolifération viable. Le quatrième problème, celui du commerce mondial, est d'une importance universelle puisque tous les pays ont intérêt à

réduire les barrières commerciales au minimum et à faciliter le commerce par un système pratique d'échanges monétaires. Les Nations Unies ont consacré beaucoup d'efforts à la création d'une économie mondiale capable de subvenir aux besoins de tous les habitants de la terre et leur permettant de jouir de leur droit à la justice sociale dans la paix et la dignité.

Un certain nombre de sujets d'importance majeure ont retenu l'attention de la vingt-sixième Assemblée générale des Nations Unies, sujets qui, ajoutés à la foule d'autres questions, ont constitué un ordre du jour comportant plus de 100 points. Le 25 octobre, l'Assemblée générale a décidé de reconnaître le Gouvernement de la République populaire de Chine comme le seul représentant légitime de la Chine auprès des Nations Unies et de lui restaurer tous ses droits. C'est ainsi que les représentants du Gouvernement de Pékin ont remplacé ceux de Taïwan qui détenaient auparavant le siège de la Chine. La décision d'accorder le siège à la République populaire de Chine a été prise à la suite d'un vote de procédure par lequel l'Assemblée a refusé d'en faire une "question importante". Au cours du débat, le Canada s'est dit en faveur d'un changement de la représentation chinoise et a appuyé la résolution en ce sens. Le résultat du vote a été de 76 voix pour, 35 contre et 17 abstentions. Au cours du mois de novembre, les représentants de la République populaire de Chine ont occupé leur siège au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ainsi qu'à plusieurs autres commissions des Nations Unies. Plusieurs organismes spécialisés des Nations Unies se sont aussitôt penchés sur la constitution des organismes; cette question a dû être abordée et étudiée sous divers angles. A la fin de 1971, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avaient décidé de reconnaître le gouvernement de la République populaire de Chine comme le représentant de la Chine, c'est-à-dire de retirer à Taïwan le statut qu'on lui avait conféré.

Après avoir rempli les fonctions de secrétaire général pendant plus de dix ans, U Thant s'est retiré à la fin de la vingt-sixième session et a été remplacé par M. Kurt Waldheim, d'Autriche. La recommandation faite par le Conseil de sécurité, proposant M. Waldheim comme successeur d'U Thant, a reçu l'approbation unanime de l'Assemblée générale le 22 décembre 1971. Dans un message spécial envoyé à U Thant, le premier ministre, M. Trudeau, lui a exprimé la reconnaissance du gouvernement et du peuple canadiens pour ses nombreuses années d'abnégation et de service rendus à l'humanité. Le premier ministre a également adressé des félicitations à M. Waldheim au nom du gouvernement et du peuple canadiens et a assuré au nouveau secrétaire général la coopération du Canada dans l'exercice de ses fonctions.

En vertu de la résolution 2847, l'Assemblée générale a adopté une proposition qui, en modifiant l'article 61 de la Charte des Nations Unies, a fait passer de 27 à 54 le nombre des membres du Conseil économique et social. Ce changement dans la composition du Conseil est sujet à l'approbation des deux tiers des membres de Nations Unies, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La résolution a traduit l'opinion générale des membres, notamment ceux des pays en voie de développement, à savoir que l'ECOSOC devait se renouveler afin de donner plus de signification à son rôle de principal organe des Nations Unies en relevant les défis économiques et sociaux du monde moderne.

La vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé une attention particulière à une autre importante question, la tension des relations entre l'Inde et le Pakistan puis la guerre indo-pakistanaise. Bien que le secrétaire général ait offert ses bons offices et qu'une grande partie des efforts de secours internationaux déployés en vue d'aider les millions de gens qui ont fui du Pakistan oriental en Inde au cours de 1971 ait été coordonnée par les Nations Unies, l'organisation n'a pu prendre aucune mesure efficace en vue de prévenir l'ouverture des hostilités. Devant l'impasse où se trouvait le Conseil de sécurité, par suite de divergences entre les membres permanents, l'Assemblée générale s'est réunie en session spéciale afin d'étudier le conflit indo-pakistanaise. Le 7 décembre, l'Assemblée a voté avec une majorité écrasante la résolution 2793 demandant aux deux pays de suspendre les combats et que soient intensifiés les efforts déployés en vue de créer rapidement les conditions nécessaires au retour volontaire des réfugiés du Pakistan oriental dans leurs foyers. Le Canada a appuyé cette résolution mais, s'adressant à l'Assemblée, il s'est dit plutôt en faveur d'une demande d'un cessez-le-feu accompagnée de dispositions de contrôle concrètes prises par les Nations Unies, ajoutant qu'il aurait préféré voir le Conseil de sécurité en mesure d'entreprendre l'étude des problèmes politiques sous-jacents. Par suite de la reddition des troupes pakistanaises au Pakistan oriental et de l'entente réciproque en vue de cesser les hostilités, le Conseil de sécurité a pu voter, le 21 décembre, la résolution 307 qui demandait qu'on observe rigoureusement les dispositions relatives au cessez-le-feu proposé par l'Inde et accepté par le Pakistan, priait les États membres de s'abstenir d'aggraver la situation et autorisait le secrétaire général à nommer au besoin un représentant spécial chargé de prêter ses bons offices à la solution des problèmes humanitaires. L'une des dernières décisions prises par U Thant dans l'exercice de ses fonctions a été de nommer M. Winspear Guicciardi comme son représentant spécial.

La vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré beaucoup de temps et d'attention aux problèmes du Moyen-Orient. Le Canada s'est abstenu de prendre part au vote sur la principale résolution relative au Moyen-Orient (posant des conditions particulières à la poursuite de la mission du représentant spécial du secrétaire général, l'ambassadeur Jarring) qui a été adoptée en Assemblée plénière. Le Canada soutenait que puisque la résolution dans son ensemble n'était pas acceptable aux deux parties engagées dans le litige, on ne pouvait raisonnablement pas espérer qu'elle contribuerait à une reprise prochaine de la mission Jarring.

La Commission politique spéciale a étudié le problème concernant les réfugiés de la Palestine au cours du débat sur le rapport annuel du commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Au cours des réunions de la Commission, on a voté des résolutions, qui furent par la suite adoptées en séance plénière, renouvelant le mandat de l'Office, appuyant sans réserve le travail qu'il accomplit au profit des réfugiés de la Palestine et souscrivant aux efforts du groupe de travail chargé de trouver des solutions aux graves problèmes financiers auxquels l'Office doit faire face.

La Troisième Commission chargée d'étudier le point sur l'auto-détermination s'est également penchée sur la question des réfugiés de la Palestine. Par ces discussions et d'autres semblables, la communauté internationale s'est montrée préoccupée par la situation qui demeure tendue au Moyen-Orient.

Sécurité et paix

Un des objectifs constants de la politique étrangère du Canada est de travailler à raffermir l'autorité de l'ONU et particulièrement son rôle comme organisme de maintien de la paix, de contrôle et de médiation dans les conflits. Malheureusement, l'ONU n'a pas pu assumer un rôle de pacificateur dans le récent conflit indo-pakistanaï. Toutefois, en 1971, le Canada s'est efforcé dans l'esprit des principes de la Charte des Nations Unies, de réaliser l'objectif de la sécurité internationale. Le Canada a continué de prendre part aux trois opérations de maintien de la paix que conduisent actuellement les Nations Unies: le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Le Conseil de sécurité a de nouveau prolongé l'existence de l'UNFICYP jusqu'à la mi-juin 1972 en votant le renouvellement de son mandat pour six mois. En 1971, le Canada a également tenu à la disposition des Nations Unies des forces canadiennes entraînées à participer à toute nouvelle mission de maintien de la paix à laquelle le Canada accepte de participer.

Dans le cadre des Nations Unies, le Canada a joué, comme par le passé, un rôle actif au sein du Comité spécial pour les opérations du maintien de la paix connu sous le nom de Comité des Trente-trois. En 1971, ce Comité s'est réuni en vue d'élaborer des règlements régissant les modalités des opérations de maintien de la paix. L'un des deux vice-présidents du Comité était un Canadien (le poste de président est vacant) et le Canada a également fait partie du petit groupe de travail que le Comité spécial a chargé d'étudier en détail les problèmes liés à la création, au commandement, au contrôle et au financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment les missions d'observation militaire autorisées par le Conseil de sécurité avec l'assentiment du pays d'accueil, connues sous le nom de "Modèle 1".

Étant donné le peu de progrès réalisé par le Comité et son groupe de travail, l'année 1971 a été décevante. On n'en est pas encore arrivé à une entente sur les points essentiels. Néanmoins, le Canada a appuyé les propositions faites à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale recommandant le renouvellement du mandat du Comité afin de lui permettre de poursuivre son travail. La résolution qui a été adoptée déplorait que le Comité n'ait pas rempli son mandat et recommandait au groupe de travail de tenir des réunions plus fréquentes sur les questions du maintien de la paix et d'en rendre compte tous les trois mois. La résolution demandait aux membres des Nations Unies de soumettre leurs opinions ou leurs suggestions avant le mois de mars 1972 et au Comité de faire de nouveau rapport des progrès réalisés à la vingt-septième session.

Les problèmes africains

Au cours de 1971, les Nations Unies ont continué de porter une grande attention aux problèmes de l'Afrique australe. Le 21 juin, on publie l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les répercussions juridiques de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain). L'avis déclare qu'il est interdit aux États de reconnaître l'autorité du gouvernement sud-africain sur la Namibie et que l'Afrique du Sud est tenue de se retirer du Territoire. Le Conseil de sécurité a étudié l'avis de

la Cour internationale de Justice en octobre et a adopté une résolution (numéro 301) recommandant diverses mesures facultatives grâce auxquelles les États pourraient contribuer à l'application de l'avis consultatif. Lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, on adopta une résolution portant sur la Namibie (numéro 2871) qui englobait une série de dispositions relatives à la présence de l'Afrique du Sud dans le territoire. La délégation canadienne s'est abstenue de prendre part au vote sur cette résolution, alléguant que certaines parties du texte avaient un caractère trop général et peu réalisable, mais elle a réaffirmé que le Canada reconnaît le droit de juridiction des Nations Unies et se prononce en faveur d'un transfert convenu de l'administration en Namibie. Le Canada a voté en faveur d'une résolution appuyant le fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour la Namibie.

Les débats sur les politiques d'*apartheid* de l'Afrique australe, au sein de la Commission politique spéciale, ont été marqués par la confirmation d'une tendance qui s'affirme depuis quelques années et qui fait qu'on condamne non seulement l'*apartheid* mais également les États qui appuient l'Afrique du Sud en continuant à entretenir des relations économiques, politiques ou militaires avec la République. La délégation canadienne a voté en faveur d'un certain nombre de résolutions condamnant les divers aspects de l'*apartheid* et d'une résolution demandant d'arrêter les envois d'armes en Afrique australe: elle s'est abstenue de voter sur d'autres résolutions dont les implications financières et politiques et les répercussions sur la procédure présentaient des anomalies. La Troisième Commission a également étudié l'*apartheid* sous l'aspect des droits de l'homme et la délégation canadienne a réaffirmé l'avis du Canada pour ce système.

Pour la deuxième année consécutive l'Assemblée a voté un amendement ayant pour objet de refuser les lettres de créance de la délégation sud-africaine; le Canada s'est opposé à ce projet. Le président de l'Assemblée a toutefois déclaré que ce moyen ne pourrait servir à priver l'Afrique du Sud de son siège aux Nations Unies. L'Assemblée a également approuvé une résolution de la Quatrième Commission, sur laquelle le Canada s'est abstenu de voter, semblable à celle adoptée l'année précédente, demandant aux institutions spécialisées des Nations Unies d'appuyer les mouvements d'insurrection dans les territoires de l'Afrique australe et de retirer au Portugal et à l'Afrique du Sud la possibilité de participer à leurs activités.

L'Assemblée a adopté, sur les territoires portugais de l'Afrique, une résolution moins sévère que celles des années précédentes; le Canada a voté en faveur de celle-ci en dépit de certaines réserves.

La Quatrième Commission s'est penchée sur la question de la Rhodésie au moment où les négociations britanniques en vue de parvenir à une entente avec la Rhodésie touchaient à leur fin à Salisbury. Avant l'annonce des modalités de l'accord, on proposa une résolution visant à rejeter toute entente qui ne serait pas fondée sur le principe en vertu duquel on refuse l'indépendance tant que la majorité n'est pas représentée au gouvernement. Ne voulant pas préjuger les modalités de l'accord, le Canada s'est abstenu de voter sur cette résolution. Il s'est également abstenu de voter sur une autre résolution condamnant les dispositions des accords de Salisbury, qui étaient alors étudiées par le Conseil de sécurité, ainsi que sur une résolution condamnant les États-Unis pour avoir autorisé la reprise des importations de chrome provenant de la Rhodésie.

Au cours de 1971, le Conseil de sécurité a également étudié les revendications de la Guinée contre le Portugal et de la Zambie contre l'Afrique du Sud. Au mois d'août, le Conseil de sécurité a envoyé une mission de deux hommes en Guinée afin de consulter les autorités au sujet de la revendication. En octobre, à la suite d'un incident survenu dans la région frontalière de la pointe de Caprivi, le Conseil a demandé à l'Afrique du Sud de respecter entièrement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Zambie.

Développement économique et social

La Direction des Affaires économiques et sociales de l'ONU s'est concentrée sur une importante question relative au développement économique et social, soit l'élargissement de la composition du Conseil économique et social des Nations Unies. La cinquante et unième session du Conseil économique et social, tenue à Genève en juillet, a recommandé à l'Assemblée générale de porter le nombre des membres du Conseil de 27 à 54. Comme on l'a déjà mentionné, l'Assemblée générale a approuvé cette proposition.

Prévoyant la décision de l'Assemblée générale, le Conseil convient également d'élargir de 27 à 54 membres la composition de ses trois comités sessionnels (économique, social et de coordination) et de créer deux nouveaux comités permanents de 54 membres qui s'occuperont respectivement *a)* de l'application de la science et de la technologie au développement et *b)* de l'étude et de l'appréciation des priorités et des politiques de la Stratégie internationale pour la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement. Le Conseil a également décidé d'augmenter de 38 à 54 le nombre des membres de son comité permanent sur les ressources naturelles.

Le Canada a également participé activement aux discussions du Conseil d'administration du PNUD portant sur la mise en application du Consensus énoncé lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Comme la mise en application du Consensus exigeait une réforme importante de tout le système des Nations Unies, le Conseil d'administration s'est penché sur diverses questions relatives à l'administration et à la nature du programme, à de nouvelles méthodes de coopération avec les organismes d'administration et les Institutions spécialisées, à la formation et au recrutement de la main-d'oeuvre ainsi qu'à la gestion financière et à la planification budgétaire. On a noté avec satisfaction que la réorganisation du PNUD en vue de relever le défi que pose la programmation par pays est en bonne voie et on s'attend à ce que dans un avenir rapproché, après une période de rodage, le PNUD soit en mesure d'absorber un apport de capitaux accru pour le développement.

En vertu d'une résolution de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, on a décidé de porter le nombre des membres du Conseil d'administration du PNUD de 37 à 48 membres afin d'assurer une représentation plus équilibrée des pays membres des Nations Unies. C'est dans ce nouveau cadre que se poursuivra l'étude des divers problèmes liés à la mise en application du Consensus car on présentera le premier groupe de programmes par pays à l'approbation du Conseil d'administration dès 1972.

Dans le domaine des affaires sociales, les activités de l'ONU ont continué de s'étendre à un rythme sans précédent au cours de l'année. Un certain nombre d'importants faits nouveaux se sont produits dans le domaine des stupé-

fiants. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, créé à la fin de 1970, a commencé à fonctionner. Son plan d'action contre la toxicomanie, lutte engagée sur trois fronts critiques: l'offre, la demande et le trafic illicite, a été présenté à la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants (dont le Canada fait partie) qui l'a approuvé à sa session d'octobre. Les contributions au fonds volontaire, d'abord lentes à venir, se sont accrues vers la fin de l'année. En décembre, le Canada a annoncé son intention de verser une contribution de 400,000 dollars au fonds étalée sur une période de deux ans - 150,000 dollars en 1971-1972 et 250,000 dollars en 1972-1973. En janvier et février 1971, on a tenu une conférence intergouvernementale à Genève en vue d'adopter la Convention sur les substances psychotropes, instrument juridique international visant à limiter la production et l'utilisation des substances psychotropes à des fins purement médicales et scientifiques. Le Canada a participé à la conférence et s'est montré généralement satisfait du texte final de la Convention. Toutefois, le Canada ne prendra pas la décision d'adhérer à la Convention avant que le Parlement n'ait eu l'occasion d'étudier le vaste sujet des stupéfiants une fois que le rapport final de la Commission LeDain aura paru.

Autre événement dans le domaine des stupéfiants, l'ECOSOC a décidé, à la demande du gouvernement des États-Unis, de tenir, au début de 1972, une conférence intergouvernementale afin d'étudier d'importantes modifications visant à renforcer les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, l'accord multilatéral qui traite de la production et du trafic licite des substances narcotiques telles que l'opium, la cocaïne et le chanvre. Par la suite, le Canada a invité les autorités américaines en matière de stupéfiants à venir passer une journée à Ottawa le 8 septembre en vue d'examiner l'objet et les détails des propositions des États-Unis. Lors de la session ordinaire de la Commission des stupéfiants, tenue à Genève en octobre, la délégation canadienne s'est efforcée de formuler les propositions des États-Unis et d'autres propositions connexes de sorte que, tout en réalisant l'objet initial des amendements, elles soient généralement acceptées par les quelque 80 États qui sont parties à la Convention unique.

En sa qualité de membre, le Canada a continué de participer activement aux travaux de la Commission du développement social. Lors de la session biennale de la Commission, tenue à New York en mars, la délégation canadienne s'est particulièrement intéressée à l'étude du point "Criminalité et évolution sociale", dans le corps duquel la Commission a étudié le rapport et les recommandations du Quatrième Congrès quinquennal des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Kyoto au Japon en août 1970. La délégation canadienne a coparrainé une résolution appuyant les recommandations du Quatrième Congrès demandant aux Nations Unies, tout en demeurant autant que possible dans les limites de ses programmes et de ses activités, d'intensifier les efforts internationaux déployés en vue d'accroître les connaissances et les échanges d'expérience, d'élaborer les principes de la prévention et d'en accroître la pratique et la participation populaire. Le Canada a manifesté son intérêt pour les activités nationales et internationales en ce domaine en décidant d'accueillir le Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit se tenir à Toronto du 1er au 15 septembre 1975. Ce congrès, qui dépassera en importance tous les congrès antérieurs sur cette question, réunira au moins 2,000 délégués dont les représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales ainsi que

des experts des universités et des instituts de recherches du monde entier. Lors de la session de la Commission du développement social, le Canada a également parrainé la Déclaration des droits du déficient mental, qui a été ultérieurement adoptée par l'ECOSOC et par l'Assemblée générale, la décision de cette dernière ayant été vivement appuyée par le Canada.

La Commission de la condition de la femme, dont le Canada fait également partie, ne s'est pas réunie en 1971 mais le fera au début de 1972. Bien que le Canada ne soit pas membre de la Commission de la population, il en a suivi les délibérations en sa qualité d'observateur. Lors de sa session biennale tenue en novembre 1971, la Commission a commencé d'organiser pour 1974 l'Année mondiale de la population et le Congrès mondial de la population dont on a respectivement étudié les suggestions portant sur les activités et le programme et sur l'ordre du jour; cette étude se poursuivra à la session du printemps de 1972 du Conseil économique et social. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a continué d'accroître et d'élargir ses nombreuses activités dans le domaine de la démographie, de la population et de la planification familiale et de rallier les pays industrialisés et les pays en voie de développement. En 1971, les capitaux du fonds sont montés à quelque 28 millions de dollars américains, dont une contribution canadienne de deux millions.

Au cours de 1971, l'Organisation de l'aviation civile internationale s'est de nouveau penchée sur la question de la sécurité des passagers et de la piraterie aérienne. Le Canada et 54 autres États ont assisté à une conférence organisée par l'OACI à Guatemala en vue de modifier la Convention de Varsovie de 1929 ayant trait à la responsabilité du transporteur aérien à l'égard des passagers. La conférence a adopté un protocole, signé par 21 États dont le Canada, visant à accroître grandement l'indemnité des passagers aériens en cas de blessure ou de décès. En septembre, à Montréal, le Canada a participé à une autre conférence de l'OACI sur la piraterie qui a abouti à la signature de la Convention de Montréal prescrivant une peine sévère pour les responsables d'attaques physiques ou de sabotage sur un avion en vol. Au mois de novembre, un groupe de pilotes a, de sa propre initiative, transporté les délégués de plus de 80 pays, aux Nations Unies, de New York à Montréal, en vue de mettre l'accent sur la nécessité pour les États de ratifier les diverses conventions sur la piraterie aérienne.

L'année 1971 a également connu l'issue heureuse des négociations entre l'OACI et le gouvernement fédéral au sujet de la construction d'un nouvel immeuble de l'administration centrale de l'OACI à Montréal. Une fois que l'OACI eut choisi l'emplacement et l'immeuble, le gouvernement fédéral a consenti à verser une contribution annuelle de 1.1 million de dollars pendant une période de trente ans afin de défrayer le coût de location du nouvel immeuble qui pourrait être occupé à la fin de 1973.

Sous les auspices de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, le Canada a participé, en novembre, à deux conférences tenues à Bruxelles concernant la création d'un fonds international pour la pollution marine par les hydrocarbures et l'adoption d'un accord sur la responsabilité relative au transport maritime de substances nucléaires.

Les droits de l'homme

Tout comme au cours des dernières années, les débats sur les droits de l'homme tenus aux Nations Unies en 1971, tant à la Commission des droits de l'homme qu'à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, étaient de caractère nettement politique. Les questions de l'*apartheid*, de la situation au Moyen-Orient, de l'autodétermination et du colonialisme n'ont pas cessé de retenir l'attention. D'intéressants faits nouveaux ont toutefois fait leur apparition.

La Troisième Commission de l'Assemblée générale a travaillé de façon plus systématique et plus régulière qu'au cours des dernières années et ceci, malgré un ordre du jour surchargé. Cette année, elle a examiné le rapport triennal des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde. Ce rapport fait état des progrès qu'ont connus certaines régions et certains secteurs fonctionnels tels que la population, l'alimentation, l'éducation et le logement. La Commission a cependant exprimé son inquiétude devant les disparités croissantes entre, d'une part, les pays en voie de développement et les pays développés et, d'autre part, les différents niveaux sociaux. Dans toutes les parties du monde, on trouve des groupes marginaux qui ne participent pas au progrès, sans espoir d'améliorer leur situation. Si l'on considère le sérieux avec lequel on a préparé et étudié le rapport, on se rend malheureusement compte que la résolution adoptée par l'Assemblée générale n'est pas particulièrement représentative de la nature des débats.

L'année 1971 a été proclamée l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ce qui a donné lieu à divers débats au sein de la Troisième Commission sur le thème de la discrimination raciale au cours desquels la majorité des pays de l'Afrique et de l'Asie ont laissé sentir leur mécontentement devant le manque de réels progrès accomplis dans ce domaine. On a cependant été témoin d'intéressantes interventions relatives aux diverses activités visant à promouvoir l'égalité raciale qui ont été entreprises au cours de l'année par les États membres, les Nations Unies et ses institutions spécialisées et par les organisations non gouvernementales.

La question "du respect des droits de l'homme en période de conflit armé", que l'Assemblée générale a examinée en profondeur pour la première fois en 1970, a permis à la communauté internationale de réviser ses positions quant à la nécessité de protéger les populations civiles en cas d'hostilités civiles et internationales. Au cours de ces discussions, la Troisième Commission a tenu compte de l'important rôle de coordination que joue le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en réunissant des groupes d'experts chargés de faire des propositions sur l'élaboration du droit humanitaire international. La Commission a donc réaffirmé son intention d'encourager le travail du CICR dans ce domaine et a invité le secrétaire général et le CICR à poursuivre leurs efforts actuels de collaboration. La Commission a également adopté une résolution reconnaissant la nécessité d'élaborer une convention pour la protection des journalistes en missions périlleuses dans les zones de conflit armé et a invité la Commission des droits de l'homme à accorder une haute priorité à l'étude des divers projets de convention qui ont été proposés.

Pour la cinquième année consécutive, la Troisième Commission n'a pas eu le temps d'examiner en profondeur la question de la création d'un poste de Haut-

commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Après s'être réunie à trois reprises pour étudier la question, l'Assemblée générale a décidé d'en reporter l'étude à sa vingt-huitième session en 1973. Le Canada qui, appuyé par certains pays, préconise la création de ce poste depuis longtemps, a tenté d'obtenir l'assentiment d'une grande majorité des membres des Nations Unies. Les opinions sur la question, exprimées à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée générale, laissent sous-entendre que la proposition ne recevra pas l'assentiment général avant fort longtemps.

Évolution d'ordre institutionnel

Le Canada s'intéresse activement à l'évolution institutionnelle des organisations toujours plus nombreuses au sein de la famille des Nations Unies qui comprend, entre autres, 14 organismes ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement. En 1971, le Canada a poursuivi des consultations avec d'autres grands bailleurs de fonds en vue d'assurer l'emploi efficace des ressources, de coordonner les méthodes et les pratiques administratives et budgétaires ainsi que les programmes de tout le système des organisations multinationales.

Au sein même des Nations Unies, l'importante initiative prise par le Canada en 1969 en vue de rationaliser les méthodes et l'organisation de l'Assemblée générale a connu une issue heureuse. L'Assemblée générale a adopté, sans recourir au vote, une résolution mettant en application les recommandations d'un rapport général présenté par un comité intersessionnel établi en 1970 en vue d'étudier la question. Le Canada a joué un rôle actif au sein de ce comité. Les recommandations comprennent certaines améliorations des règles de procédure ainsi que des conclusions détaillées sur tous les aspects du fonctionnement de l'Assemblée générale en vue de la rendre plus efficace.

L'Assemblée générale a nommé un expert financier canadien au Comité des contributions pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1972. Ce comité recommande, entre autres, le barème des quote-parts par lequel les dépenses des Nations Unies sont réparties entre les États membres.

Sur la proposition du président de la vingt-septième session, le Canada a été nommé membre du nouveau comité spécial intersessionnel composé de 15 États membres chargé d'étudier la situation financière de l'ONU, c'est-à-dire l'étude de tous les faits ainsi que les propositions faites en vue de surmonter les difficultés financières de l'ONU. De plus, la Commission examinera à fond la possibilité d'élaborer des propositions concrètes visant à rétablir la solvabilité des Nations Unies.

Au cours de 1971, on a établi à Genève le Centre international de calcul électronique ainsi qu'un Conseil inter-organisations en vue d'assurer le traitement électronique des données ainsi que la planification et la coordination à long terme des organisations des Nations Unies en Europe. Le Centre et le Conseil ont été créés suite à des recommandations détaillées du chef du Service de vérification des comptes à la Commission administrative des Nations Unies sur la coordination. Le Canada s'est activement consacré à promouvoir la participation adéquate des divers organismes des Nations Unies au service commun et à la planification coordonnée dans cet important domaine.

Le Canada, pays bilingue, dans le contexte des Nations Unies

Aux Nations Unies, le Canada a entretenu des liens étroits avec certains pays partageant les mêmes convictions afin d'assurer la mise en application totale des mesures approuvées par l'Assemblée générale en vue d'améliorer les aptitudes linguistiques du personnel du secrétariat et d'assurer la diffusion de la documentation en français aux moyens d'information. On a également porté une attention particulière à l'étude et à l'évaluation de la situation linguistique au sein des institutions et des autres organismes des Nations Unies.

AFFAIRES PUBLIQUES

Le *Bureau des affaires publiques* a été établi pour grouper les organes de communication du ministère qui desservent surtout le public ou les secteurs publics au Canada et à l'étranger. Il a pour objet de coordonner plusieurs activités dans ce domaine. Il comprend: le *Service des relations avec les universités*, la *Direction des affaires culturelles*, la *Direction de l'information* et la *Direction des publications historiques*.

Service des relations avec les universités

Le Service des relations avec les universités est chargé de promouvoir la bonne compréhension et la coopération entre le ministère d'une part et, de l'autre, les universités, les professeurs et les groupes à vocation internationale qui s'intéressent à l'étude des relations internationales ainsi qu'à la formulation à long terme de la politique étrangère canadienne. A cette fin, le Service élabore et exécute des programmes pour l'établissement et le développement de contacts avec les particuliers et les organismes intéressés afin d'encourager des consultations, des discussions, des conférences et des échanges d'autres genres.

Direction des affaires culturelles

La Direction des affaires culturelles a été créée dans le but de formuler et de mettre à exécution les politiques culturelles du Canada à l'égard des pays étrangers, en conformité des directives du Gouvernement et en collaboration avec les organismes culturels canadiens. Cette direction se répartit en trois sections: la Section des programmes et des accords, celle des arts et des lettres, et celle des conférences (éducation) et de l'UNESCO.

Section des programmes et des accords

La Section négocie des accords avec des pays qui lui sont désignés par le Gouvernement, organise des programmes d'échanges dans le cadre de ces accords, établit le budget de fonctionnement de la direction et diffuse le programme des activités culturelles du ministère dans le monde entier. Dans l'exercice de ses fonctions, la Section se tient en contact étroit avec le Conseil des Arts du Canada, le Centre national des Arts, l'Office national du film, la Galerie nationale et les Musées nationaux, la société Radio Canada, le Conseil national de recherches et d'autres organisations culturelles.

Depuis 1964, le ministère des Affaires extérieures met en oeuvre un programme de relations culturelles avec les pays entièrement ou partiellement d'expression française. Conformément au désir du Gouvernement canadien, ce programme a pour but de stimuler le bilinguisme et le biculturalisme à l'échelle nationale, en favorisant les échanges de toute nature avec la France, la Belgique et la Suisse. Un accord culturel a été signé avec la France en 1965 et un accord semblable a été signé en 1967 avec la Belgique. En 1969, un accord portant sur un

échange de livres a été signé avec la République fédérale d'Allemagne et un autre avec la France sur les échanges scientifiques. Des programmes d'échanges culturels ont été lancés avec l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse, pays d'origine de nombreux Canadiens. En 1970, un accord de coproduction cinématographique a été signé avec l'Italie et un accord semblable négocié avec la France en 1971 sera signé en 1972.

Dans le cadre de l'accord franco-canadien de 1965, la cinquième session de la Commission mixte franco-canadienne s'est tenue les 27 et 28 septembre à Paris. Parmi les questions qui ont été débattues on peut signaler l'enseignement du français et la coopération en matière d'échanges scientifiques et techniques. Il a été également convenu de développer encore les échanges artistiques et de jeunes.

Le Centre culturel canadien de Paris, qui a été officiellement inauguré en 1970 par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, poursuit son vaste programme destiné à faire mieux connaître l'évolution culturelle du Canada aux Français et à la leur faire apprécier. En 1971 les activités que le Centre a proposées comprenaient les récitals donnés par Monique Leyrac, Michel Comte, Gilles Vigneault, Renée Maheu, Suzanne Shulman, Claude Savard, Félix Leclerc, Robert Charlebois, Guylaine Guy, et Yves Albert; des expositions d'oeuvres de Micheline Beauchemin, Yves Pépin, Jean Noël, Claude Goulet, Marcel Barbeau et Louis Gosselin; la présentation de films de l'Office national du film; des récitals de poésies par René-Salvator Catta et des membres du Théâtre du Nouveau Monde; une exposition de costumes d'Alfred Pellan; et des conférences de François Bayle, Micheline Coulombe-Saint-Marcoux et François Hertel; un spectacle de Claude Saint-Denis et un certain nombre de colloques dont deux sur le bilinguisme français-anglais. Avec la collaboration de l'Office de la Radiodiffusion-télévision française (O.R.T.F.), le Centre a également invité des musiciens français réputés à exécuter de la musique canadienne et française contemporaine.

Le ministère des Affaires extérieures a également organisé un voyage d'étude de la théorie et de la pratique de l'administration publique à travers le Canada, en faveur de six diplômés de l'École nationale d'administration de France.

Section des arts et des lettres

Cette Section organise à l'étranger des manifestations artistiques canadiennes et veille à assurer la présence du Canada dans les bibliothèques étrangères en présentant des collections de livres, en organisant des expositions de livres et en aidant des Canadiens à participer à des foires du Livre. La Section s'efforce aussi de tenir la communauté artistique canadienne au courant de l'évolution culturelle de l'étranger en fournissant aux organismes artistiques ou aux particuliers intéressés les renseignements qu'elle reçoit des missions canadiennes.

Grâce à l'aide administrative et financière du ministère des Affaires extérieures, le Théâtre du Nouveau Monde a effectué une tournée en Belgique, en Tchécoslovaquie, en France, au Luxembourg, en Suisse et en Union soviétique; les *Festival Singers of Canada* ont fait une tournée en Autriche, en Grande-Bretagne, en France, en RFA et en Yougoslavie; le pianiste Marek Jablonski a donné des concerts à Berlin, en Grande-Bretagne, en France, aux Pays-Bas, en Suède, en Suisse et en Espagne; le pianiste Claude Savard et la flutiste Suzanne Shulman

ont joué en Belgique, en Grande-Bretagne, en France et en Pologne; le quatuor Orford s'est produit en Grèce et en Suisse; le *Studio Lab Theatre* a participé au festival international du théâtre pour enfants à Venise et s'est produit dans un certain nombre de villes du nord de l'Italie; l'orchestre national de la Jeunesse du Canada a participé au *Lake Placid International Festival for the Tri-Lakes* et pris part à des productions musicales à East Lansing, (Michigan), Plattsburg, (New York) et Saranac Lake (New York); le Centre du film *Underground* a présenté des films canadiens à divers festivals européens.

De même, avec l'aide administrative et financière du ministère, une exposition d'art contemporain canadien, organisée par la Galerie d'art de l'Ontario, s'est tenue à Sarasota (Floride) et Chicago; une exposition de céramique française, commanditée en commun par les Gouvernements français et canadien, s'est tenue au Musée des Beaux-Arts de Montréal et au *Royal Ontario Museum* de Toronto; des dispositions préliminaires ont été prises en vue de la tournée européenne que fera en 1972 l'exposition "Sculpture des Inuits: chefs-d'oeuvre de l'Arctique canadien", organisée par le Conseil canadien des Arts esquimaux et inaugurée en décembre dernier à Vancouver.

Les collections permanentes d'art canadien du ministère, qui se composent de photographies de John Max et de produits de l'artisanat, de gravures et de sculptures indigènes et contemporaines, ont circulé largement en 1971 dans les pays où les missions canadiennes sont accréditées. Les collections ont été exposées en Allemagne, en Belgique, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, aux États-Unis, en Éthiopie, en Finlande, en France, au Ghana, en Grande-Bretagne, en Hongrie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Pérou, au Sénégal, en Suisse, en Tchécoslovaquie, en Tunisie, en Yougoslavie, et au Zaïre.

Comme les années précédentes, le ministère des Affaires extérieures a accordé des subventions au *Canadian Book Publishers Council* et au Conseil supérieur du Livre pour faciliter leur participation à diverses foires internationales du Livre. En 1971, ces foires ont eu lieu à Bruxelles, Dallas, Francfort et Nice.

Le ministère poursuit son programme de présentation de livres sur le Canada à des institutions étrangères d'envergure nationale, comme les universités et les bibliothèques nationales. En 1971, des dons ont été faits à diverses institutions en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Brésil, au Cameroun, à Ceylan, au Chili, en Côte d'Ivoire, à Fidji, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Jamaïque, au Japon, en Malaisie, à Malte, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Nigéria, aux Pays-Bas, en République Dominicaine, en Suisse, en Tanzanie et en Tunisie.

Section des conférences (éducation) et de l'UNESCO

Cette Section coordonne la participation du Canada aux activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ainsi qu'aux activités internationales dans le domaine de l'éducation organisées par d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Bureau international de l'éducation (BIE), et le Commonwealth. La Section assure également la liaison entre les organismes nationaux et provinciaux pour les affaires touchant à l'éducation qui découlent des relations du Canada avec les pays étrangers et de son appartenance à des organismes internationaux ayant compétence dans ce domaine. De plus, la

Section est chargée d'organiser les échanges d'étudiants avec l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, et la Suisse et de s'occuper d'autres programmes de bourses universitaires, par exemple celles de l'*Instituto Colombiano de Especializacion Tecnica en el Exterior* (avec la Colombie), ou les programmes de bourses du Commonwealth et de l'OTAN. Enfin, comme il n'existe pas de ministère fédéral de l'Éducation, la Section dirige vers les autorités compétentes les demandes fréquentes de renseignements que reçoivent le Gouvernement du Canada et les missions canadiennes; pour s'acquitter de ces fonctions la Section assure une liaison étroite avec les organismes d'enseignement canadiens, notamment le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada; l'Association canadienne de l'éducation et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

La quote-part du Canada au budget de l'UNESCO pour 1971 s'est élevée à 1,182,915 dollars (É.-U.).

Au cours de l'année, le Canada a pris part à d'importantes conférences internationales touchant les affaires culturelles.

L'UNESCO a célébré son vingt-cinquième anniversaire au cours de l'année 1971 et une délégation canadienne officielle, dirigée par M. Robert Stanbury, ministre des Communications, participait aux cérémonies qui ont eu lieu en novembre.

Au cours de l'année, le Canada a également pris part à un certain nombre d'autres réunions de l'UNESCO dont la plus importante a été la Réunion régionale des Commissions nationales de l'UNESCO dans l'hémisphère occidental, qui a eu lieu pour la première fois au Canada, en août dernier, à Ottawa.

Le ministère des Affaires extérieures, a accordé au nom du Gouvernement et pour la septième année consécutive une subvention à la Société germano-canadienne de Hanovre-Cologne, dans le but de faciliter le séjour des étudiants allemands au Canada au cours de l'été; ce programme a été mis sur pied en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration pour répondre à l'initiative du Gouvernement allemand, qui invite chaque année environ 400 étudiants canadiens à visiter l'Allemagne.

Dans le cadre des programmes d'échanges bilatéraux, le Canada met chaque année à la disposition de certains pays d'Europe un certain nombre de bourses de recherches et de bourses d'études administrées par le Conseil des Arts du Canada. En 1971, 125 étudiants français, 15 d'Allemagne, 11 de Belgique, 12 d'Italie, 10 des Pays-Bas, et 12 de Suisse sont venus étudier au Canada.

En 1971, le ministère a accordé des subventions de voyage à cinq professeurs-assistants: un du Manitoba, deux de Terre-Neuve, et deux d'Ontario. De plus, le ministère a accordé une subvention à un groupe de 25 enseignants du Manitoba pour les aider à payer les frais de leur voyage en France, où ils devaient suivre des cours de langue.

Le ministère des Affaires extérieures, en collaboration avec le Secrétariat d'État et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, a fourni des renseignements à environ 750 jeunes Canadiens se rendant à l'étranger au titre du Programme international d'échange d'emplois d'été des étudiants. Outre le Canada,

les pays participants sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

Direction de l'information

La Direction de l'information, à laquelle il appartient de faire connaître le Canada à l'étranger, prêle son concours aux missions diplomatiques du ministère en leur fournissant une vaste gamme de matériel d'information et en travaillant avec elles à diffuser des renseignements sur le Canada qui contribueront à la réalisation des objectifs de la politique étrangère du Gouvernement. La Direction collabore avec les services d'information des autres ministères qui exercent leur activité à l'étranger. En 1971 on créait un sous-comité interministériel sur les relations extérieures, présidé par le ministère des Affaires extérieures, pour coordonner les services d'information assurés à l'étranger par les ministères concernés.

Liaison avec le service international de Radio-Canada

La Direction de l'information joue un rôle consultatif auprès du Service international de Radio-Canada sur les plans technique et politique. Le Service international diffuse sur ondes courtes en 11 langues, à l'intention des pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, de l'Amérique latine, des Caraïbes, du Pacifique-Sud et des États-Unis; il diffuse des nouvelles du Canada, en plus d'offrir des émissions récréatives et de présenter des commentaires sur les affaires internationales. Dans les pays où Radio-Canada ne possède pas de lien direct avec des réseaux ou des postes, les missions canadiennes reçoivent des matériaux destinés à la retransmission par les postes locaux.

Publications et photographies

En plus d'une publication périodique intitulée *Le bulletin hebdomadaire canadien* et de publications non périodiques, dont les traités, les documents officiels et les répertoires diplomatiques, le ministère publie chaque année des textes d'information générale destinés à mieux faire connaître le Canada à l'étranger. *Voici le Canada*, brochure conçue pour les écoles, était disponible à l'étranger, en 1971, en français, anglais, espagnol, allemand, italien, néerlandais, japonais, portugais, serbo-croate, tchèque, russe, danois, finnois et polonais. Une autre brochure illustrée en couleurs, *Regards sur le Canada* était disponible en 1971 en français, anglais, japonais, tchèque et finnois¹.

Des exemplaires de *Canada 1971*, des *Déclarations et Discours*, des *Pages documentaires*, des cartes, épingles de revers, drapeaux, affiches, publications touristiques des différentes provinces et autres publications du gouvernement fédéral ont été envoyés à chaque mission pour distribution au public.

¹ Le bulletin mensuel du ministère, *Affaires Extérieures*, qui fut lancé en novembre 1948, a cessé de paraître après la publication du numéro de décembre 1971. Il sera remplacé par une revue intitulée *Perspectives internationales* qui présentera des articles de fond et des commentaires sur les affaires étrangères et qui paraîtra tous les deux mois, à compter du numéro de janvier-février 1972.

Comme par le passé, la Direction a distribué au cours de l'année des photographies, des diapositives et des reportages illustrés aux éditeurs étrangers; elle a également fourni des photographies pour fins d'exposition.

Programme des visites

En 1971, 85 journalistes et radiodiffuseurs étrangers et divers délégués des grands organes de communication de plus de 35 pays étaient personnellement ou collectivement invités au Canada, sous l'égide du Programme des visites du ministère. Ils eurent l'occasion de rencontrer des officiels des Gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et des dirigeants du secteur privé, et de sillonner le pays, ce qui leur permit d'être mieux renseignés sur l'actualité canadienne.

Des éditorialistes chevronnés des États-Unis étaient à Ottawa vers la fin de mars pour deux journées de documentation. Parmi d'autres groupes américains invités au Canada, citons les *Nieman Fellows and Associate Fellows of Harvard University*, les représentants du Conseil des affaires mondiales dans les principales villes des États-Unis et plusieurs urbanistes américains. Avant la visite du gouverneur général en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, des correspondants du Benelux sont venus au Canada. Des rédacteurs sportifs européens et les titulaires des bourses Dag Hammarskjold de l'ONU à New York étaient également invités dans le cadre du Programme des visites de 1971.

Outre les correspondants invités des États-Unis, on en comptait plusieurs de l'Europe orientale et occidentale, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud et du Sud-Est, du Japon, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Amérique du Sud, des Caraïbes et de l'Afrique.

L'incidence des événements internationaux sur la communauté canadienne a attiré de nombreux correspondants à Ottawa; on a redoublé d'efforts en vue de les documenter pendant la durée de leur séjour ici. Les demandes d'assistance se sont particulièrement multipliées en 1971.

Plus de 20 groupes d'universitaires des États-Unis ont demandé qu'on les aide à établir leurs programmes d'études à Ottawa et dans d'autres parties du Canada. Ils suivaient des cours de science politique et d'histoire ou faisaient des études plus générales, pour la plupart dans des universités situées près de la frontière.

Films

Comme les films jouent un rôle important dans la diffusion de l'information sur le Canada, la Direction de l'information aide les missions diplomatiques à organiser, à maintenir et à encourager un programme cinématographique sur une vaste échelle. Ce programme a naturellement été entravé par les restrictions budgétaires de 1969; toutefois, l'adoucissement de ces restrictions et l'accroissement subséquent de l'effectif permettra aux missions diplomatiques de s'en occuper davantage. On s'attend donc à ce qu'il y ait un nombre particulièrement accru de projections et de spectateurs. Au cours des six premiers mois de l'année financière 1971, on comptait 199,878 projections qui attirèrent 33,176,192 personnes, soit une augmentation considérable en regard des chiffres de l'année précédente. Depuis l'ouverture d'une nouvelle mission à Pékin, on demande bien

plus de films en mandarin et en cantonais.

Dans certaines régions, l'efficacité des programmes d'information par le film a été réévaluée; on s'est efforcé de les améliorer, d'étendre leur action ou de les modifier selon le cas. Une enquête devant servir de base à une politique cohérente de diffusion en langues étrangères se poursuit actuellement, en collaboration avec les missions diplomatiques du Canada et l'Office national du film (ONF); les résultats de cette étude devraient rendre notre diffusion de films plus directement conforme aux priorités et aux besoins de notre politique étrangère.

L'intérêt que l'on porte à l'étranger aux films canadiens continue de grandir, comme l'ont montré les festivals du film de nombreux pays. Les représentations de gala et les films canadiens figurant au programme d'émissions télévisées à l'étranger ont aussi favorisé cet essor.

La Direction a prêté son concours à l'ONF et à la société Radio-Canada dans leurs productions et leurs activités à l'étranger.

Expositions et foires

En 1971, le programme d'expositions du ministère a été très actif aux points de vue tant des tournées des stands itinérants que de la production de nouvelles expositions et de nouvelles pièces.

Un grand stand itinérant au dôme géodésique, qui présente le Canada comme un pays avancé dans les secteurs industriel et technique, a été produit en vue d'une tournée comprenant une vingtaine de villes japonaises. La première exposition a eu lieu à Tokyo en avril 1972.

Une seconde exposition, intitulée "Environnement" et qu'on a commencée en 1971, traite des nombreux aspects du programme canadien pour la protection de l'environnement.

Un petit stand itinérant intitulé *Canada: The Houses of Parliament* a été produit en 1971 en vue d'une tournée aux États-Unis.

On a monté, pour le Salon de l'aéronautique qui s'est tenu à Paris du 20 mai au 6 juin une petite exposition photographique qu'on a continué à utiliser de temps à autre par la suite, particulièrement en Europe.

Canada Today, importante exposition conçue pour les États-Unis, a été montrée à la foire de Minneapolis (*Canada visits Minneapolis*) en février et mars et au Musée de la science et de l'industrie de Chicago en juillet et août.

On a acquis deux collections photographiques de l'ONF. La première qui, à l'origine, s'intitulait "Rêveries en couleurs", comprend 169 photographies en couleur sur les activités et la beauté de l'été au Canada. Deux copies de la collection ont été achetées, dont l'une fut exposée en Europe à l'automne et l'autre en Extrême-Orient en décembre. La seconde collection, intitulée "Témoin d'un siècle", comprend 79 photographies de l'intérieur et de l'extérieur des édifices du Parlement fédéral. Ces photos paraissent dans un livre portant le même titre.

L'exposition culturelle "Rendez-vous au Canada" a été présentée en 1971 à Bruxelles, Anvers, Luxembourg, Londres, Birmingham, Francfort et Zurich.

Deux expositions d'information commerciale ont été montrées aux Pays-Bas, en Tchécoslovaquie, en Autriche et en Italie. *Canadian Patterns* a été présentée à Santiago et à Vina del Mar au Chili, et à Lima au Pérou. La version française, "Mosaïques canadiennes", a été montrée en France à deux reprises.

Les quatre roulettes d'exposition des "Visages du Canada" ont terminé leur tournée des pays francophones d'Afrique occidentale à Yaoundé au Cameroun, en mars.

Collaboration avec les organismes parlementaires

Au cours de l'année, la Direction a assuré la liaison entre la Direction générale des relations interparlementaires du Gouvernement fédéral et les missions diplomatiques du Canada, dans le but de faciliter les séjours à l'étranger de délégations parlementaires canadiennes. En 1971, celles-ci ont pris part à: la Conférence de l'Union interparlementaire, tenue à Caracas du 12 au 18 avril; la cinquante-neuvième Conférence interparlementaire, tenue à Paris du 2 au 10 septembre; la dix-septième Conférence des parlementaires du Commonwealth, tenue en Malaisie du 3 au 18 septembre; une réunion interparlementaire spéciale Canada-États-Unis, tenue à Washington le 11 novembre. Les membres de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth étaient invités par leurs homologues britanniques à visiter la Grande-Bretagne du 13 au 27 juin; ils ont assisté au vingtième colloque parlementaire de l'Association à Westminster du 27 avril au 25 mai, et envoyé des observateurs aux Antilles lors d'une Conférence régionale tenue aux Bermudes du 27 juin au 2 juillet. D'autres parlementaires canadiens ont assisté aux réunions des comités de l'OTAN, tenues à Bruxelles du 24 au 29 mai, et à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg les 25 et 26 janvier; de plus, ils ont visité la Roumanie du 12 au 17 avril. La Direction a aussi collaboré à l'organisation des visites que les sénateurs et les députés ont faites à l'étranger.

Liaison avec les organisations sportives

La Section de liaison avec les organisations sportives internationales joue le rôle de coordonnateur entre les divers organismes du Gouvernement canadien, les associations canadiennes de sport et les associations étrangères de sport en vue de faciliter les échanges entre les particuliers et les équipes qui participent aux compétitions sportives sur les plans régional et international. Elle renseigne nos missions diplomatiques sur la politique officielle du Gouvernement au sujet des échanges dans le domaine du sport et de la participation aux rencontres internationales.

En 1971, la Direction a aidé les équipes canadiennes participant ou se préparant aux compétitions sportives internationales que voici: Jeux panaméricains (Colombie); Championnat international de ski nautique (Espagne); Championnat de *water-polo* (Hongrie); Championnat mondial de canotage (Yougoslavie); Championnat mondial de tir aux pigeons (Italie); Championnat mondial de lutte (Bulgarie); Coupe panaméricaine de parachutage (Mexique); Championnat mondial de baseball amateur (Cuba); Tournoi centennal du golf (Nouvelle-Zélande); Championnat mondial pour la coupe d'or de la voile (Toronto); Championnat mondial de patinage artistique (Calgary).

De plus, la Direction a collaboré à la Réunion internationale sur l'art et la science de l'entraînement, tenue à Toronto pendant l'automne de 1971.

La Direction et les ambassades canadiennes ont aidé sept clubs canadiens de hockey à organiser des tournées sportives de nombreux pays européens.

A l'occasion des entretiens du premier ministre M. Trudeau et du président soviétique M. Kossyguine en octobre, la Direction avait aussi préparé le terrain en rédigeant un mémoire documentaire sur les relations canado-soviétiques dans le domaine du hockey.

La Direction a participé à titre d'observateur à la Conférence annuelle de la Fédération sportive du Canada. Elle s'occupe activement des préparatifs d'une exposition sportive qui aura lieu en Chine pendant la Foire "Solo" de Pékin, en août et septembre 1972.

La Section de liaison avec les organisations sportives internationales suit de près les activités sportives comme les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth; elle note quelles peuvent en être pour le Canada les incidences de politique étrangère, qu'elle communique à la direction régionale appropriée.

Activités au Canada

La Direction de l'information fournit des renseignements sur la politique étrangère du Canada et sur la participation du pays aux affaires mondiales en réponse aux nombreuses demandes émanant du Canada et de l'extérieur. La Direction fournit aussi fréquemment des exposés sur la politique étrangère du Canada aux étudiants étrangers en visite dans notre pays. Elle publie également des déclarations de nos ministres et des pages documentaires touchant à des aspects variés des relations du Canada avec l'étranger. En outre, la Direction fait une sélection des documents du ministère à l'intention des ministres, du Collège de la Défense nationale, de nos missions diplomatiques, du Service international de Radio-Canada et de hauts fonctionnaires de l'État qui font rapport sur l'évolution de la situation internationale.

Il y a aussi diffusion de renseignements au Canada concernant les organisations et organismes internationaux dont le Canada est membre, notamment les Nations Unies et leurs institutions spécialisées, le Commonwealth et l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il existe aussi un programme de visites des bureaux et installations de l'OTAN, qui a permis, au cours des récentes années, à des parlementaires, journalistes, professeurs et rédacteurs de journaux d'université de mieux connaître cette organisation. Une aide financière est accordée au Conseil atlantique du Canada, organisation bénévole dont le but est de mieux faire connaître l'OTAN au Canada.

Direction des publications historiques

La Direction s'occupe normalement de recherches historiques; elle compile et choisit les documents à publier, règle les questions d'accès des chercheurs aux dossiers classifiés du ministère, détermine la valeur des manuscrits historiques et s'efforce d'étendre les relations du ministère avec les universités.

En plus de remplir ces fonctions régulières, la Direction publie une série de volumes intitulés *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*. Le premier volume, qui a trait à la période allant de 1909 à 1918, soit de la création du ministère jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, a été publié en 1967. Le deuxième volume qui traite de la Conférence de la Paix tenue à Paris en 1919, a paru en 1969. L'impression du troisième volume, qui couvre la période de 1919 à 1925, a été terminée en 1970 et le quatrième volume de cette série, qui a trait à la période de 1926 à 1930, a été publié en 1971. Non seulement le travail relatif aux deux prochains volumes est presque achevé, ce qui étendra la revue historique jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, mais des recherches ont été commencées cette année en vue de la rédaction du premier volume portant sur la période de la guerre. La Direction emploie des historiens professionnels qui consacrent tout leur temps à la publication de cette série.

La Direction entreprend les recherches que nécessitent les travaux du ministère et prête aussi son concours aux personnes qui font des recherches officielles pour le compte d'autres ministères de l'État et, dans la mesure du possible, aux personnes qui font des recherches personnelles.

La Direction a entrepris un modeste programme d'enregistrements historiques pour le compte du ministère en enregistrant sur bande magnétique les souvenirs de deux personnages canadiens éminents, un ancien cadre supérieur du ministère devenu membre de la Cour internationale de Justice par la suite, et un ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

COORDINATION AU PAYS ET À L'ÉTRANGER

Le Bureau de la coordination élabore et coordonne les politiques qui régissent, d'une part, la participation des provinces à l'activité internationale du Canada et, de l'autre, la participation du Canada aux institutions et activités du Commonwealth et de la Francophonie. Il comprend trois directions: la *Coordination fédérale-provinciale*, les *Institutions du Commonwealth* et les *Institutions francophones*.

Direction de la coordination fédérale-provinciale

La Direction de la coordination fédérale-provinciale s'occupe des relations internationales du Canada qui touchent les intérêts à la fois des provinces et du pays tout entier. La Direction a pour principale tâche de rester en contact étroit avec les pouvoirs touchant ces questions et de faciliter leurs activités sur le plan international de façon à réaliser totalement les objectifs provinciaux, sans toutefois déroger au principe d'une politique étrangère canadienne unifiée.

La direction de la coordination fédérale-provinciale a été structurée séparément en septembre 1967 à la suite de l'expansion de l'activité provinciale à l'étranger et à cause du désir du Gouvernement fédéral de mettre au point des méthodes plus efficaces pour encourager et faciliter cette activité. La position du Gouvernement fédéral à cet égard a été énoncée dans un Livre blanc sur le fédéralisme et les relations internationales publié en 1968, et où il était souligné que le Gouvernement souhaitait faire en sorte que les relations étrangères du Canada servent au mieux les intérêts de toutes les provinces en même temps que les deux grandes collectivités linguistiques au Canada.

L'aide fédérale aux provinces en ce domaine est donc offerte en conformité avec les politiques gouvernementales qui visent notamment à promouvoir l'unité nationale en projetant, sur la scène internationale, une juste image du caractère bilingue du Canada, en conservant sa personnalité internationale, et en reconnaissant à leur juste valeur les intérêts légitimes des provinces au delà des limites provinciales. Comme on le reconnaissait dans le Livre blanc, ce ne serait toutefois pas une tâche facile que de mettre au point des mécanismes de coordination à l'intérieur d'un régime fédéral de gouvernement où les provinces sont complètement ou en partie responsables, sur leurs territoires respectifs, d'un vaste éventail de sujets qui offrent aussi un intérêt international mais où le Gouvernement fédéral doit en dernière analyse assumer la conduite des relations internationales. Au sein du ministère des Affaires extérieures, c'est à la Direction de la coordination fédérale-provinciale qu'il appartient d'élaborer et de mettre en oeuvre de tels mécanismes.

La Direction joue un rôle de liaison aux niveaux provincial et fédéral de gouvernement. Au sein du ministère des Affaires extérieures, cette Direction coordonne l'activité des autres directions ainsi que des postes canadiens à l'étranger lorsque cette activité touche à des secteurs de compétence provinciale. La Direction est aussi en relations très étroites avec les autres ministères et organismes fédéraux et voit à ce qu'à l'étranger on tienne absolument compte des intérêts provinciaux.

Au niveau provincial, la Direction de la coordination fédérale-provinciale se tient continuellement en rapport avec les représentants des provinces au sujet des questions courantes qui intéressent les gouvernements provinciaux. De concert avec les autorités provinciales, la Direction cherche constamment à établir des rapports de travail plus étroits et à élaborer des méthodes permanentes de consultation plus efficaces.

Les intérêts provinciaux à l'étranger

Voici certains aspects des affaires internationales qui présentent un intérêt particulier pour les provinces:

- a) la promotion du commerce, des investissements, des nouvelles industries, de l'immigration, du tourisme, des échanges culturels; les questions touchant l'environnement; la science et la technologie;
- b) la participation à des conférences internationales et aux activités d'organismes internationaux à l'égard d'un vaste éventail de sujets dont l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail, la sécurité sociale et bien d'autres;
- c) l'aide aux pays en voie de développement en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international;
- d) la participation à l'Agence de Coopération culturelle et technique;
- e) les accords internationaux à caractère bilatéral et multilatéral, plus particulièrement là où l'action provinciale est nécessaire pour leur mise à exécution.

Travail de promotion à l'étranger

Pour les fins de leur travail de promotion susmentionné, plusieurs provinces ont ouvert des bureaux dans des pays étrangers. Le nombre de ces bureaux s'accroît rapidement. Actuellement, par exemple, l'Ontario compte 14 bureaux dans huit pays et le Québec 12 dans six pays. Quatre autres provinces, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ont chacune au moins un bureau à l'étranger. (Même si plusieurs des bureaux provinciaux à l'étranger ne sont ouverts que depuis peu, quelques-uns sont établis depuis déjà un siècle.)

La Direction prête son concours aux provinces qui désirent ouvrir de nouveaux bureaux à l'étranger. Elle s'assure la collaboration des missions canadiennes et accorde l'aide nécessaire pour l'obtention des visas, de la documentation et de tout privilège que les pays étrangers intéressés peuvent conférer aux représentants provinciaux.

Ce travail de promotion a donné lieu à une recrudescence des visites provinciales à l'étranger. En conséquence, une des tâches permanentes de la Direction est de pourvoir aux arrangements nécessaires pour les visites que vont faire à l'étranger les premiers ministres, ministres et hauts fonction-

naires provinciaux. La Direction dispense aussi ses services lorsqu'il s'agit de prendre des dispositions en vue de visites de personnalités étrangères dans les provinces.

Conférences et organismes internationaux

La Direction de la coordination fédérale-provinciale s'occupe aussi activement de la formation des délégations canadiennes auprès d'organismes internationaux ou qui se rendent aux conférences internationales. Les principes directeurs à ce sujet ont été énoncés dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les conférences internationales sur l'éducation, publié en 1968. Dans ce Livre blanc, le Gouvernement réitérait sa politique voulant que les délégations canadiennes aux conférences internationales ou auprès des organismes internationaux reflètent, d'une part, le caractère bilingue du Canada et, d'autre part, les intérêts internationaux des provinces.

La participation provinciale aux autres conférences internationales et aux travaux des organisations internationales s'exerce dans plusieurs domaines, y compris les droits civiques et humanitaires, l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail et la défense sociale; elle est assurée par la présence des ministres et des fonctionnaires provinciaux intéressés au sein des délégations canadiennes ou, le cas échéant, en demandant aux gouvernements provinciaux de faire connaître leurs vues sur les positions et les attitudes que le Canada pourrait adopter en politique étrangère.

Pour ce qui est du programme canadien d'aide aux pays en voie de développement, la Direction de la coordination fédérale-provinciale s'en tient aux propositions formulées dans le Livre blanc sur le fédéralisme et les relations internationales qui visent à réaliser une meilleure collaboration fédérale-provinciale et à mettre au point des dispositions plus efficaces dans la coordination du programme global d'aide canadienne au développement. Plusieurs provinces ont amorcé d'elles-mêmes des projets précis d'aide au développement et la Direction tâche d'assurer que ces projets soient coordonnés avec les activités de l'Agence canadienne de développement international et avec les programmes d'assistance technique dont l'Agence a la charge. Inversement, plusieurs des projets de l'Agence exigent la collaboration provinciale pour leur mise à exécution et, bien que ce ne soit habituellement qu'une question qui se règle entre l'Agence et les autorités provinciales concernées, la Direction peut souvent rendre service à cet égard.

Accords internationaux

Pour ce qui est de la négociation des traités, conventions et autres accords officiels entre le Canada et d'autres pays, il appartient à la Direction de la coordination fédérale-provinciale de consulter les provinces intéressées afin d'obtenir leur assentiment à la ratification de ceux de ces accords qui touchent des domaines de compétence provinciale ou mixte (fédérale-provinciale). Par exemple, il est nécessaire d'obtenir le consentement des provinces pour que le Canada puisse adhérer à des conventions multilatérales, comme les pactes sur les droits de l'homme, dont la mise à exécution nécessite une décision de la part des gouvernements provinciaux. Il y a d'autres instruments internationaux établissant des programmes d'activité qui peuvent nécessiter le consentement des provinces avant de pouvoir être mis en application au Canada. Les consulta-

tions avec les provinces sont souvent amorcées avant ou pendant la négociation des traités qui les touchent. Ces consultations offrent le meilleur moyen d'assurer l'harmonie entre les intérêts fédéraux et les intérêts provinciaux.

Direction des institutions du Commonwealth

La Direction des institutions du Commonwealth est chargée des questions touchant l'association du Commonwealth et le rôle que le Canada y joue; elle est aussi chargée des préparatifs touchant la participation du Canada aux conférences des chefs de gouvernement du Commonwealth, des relations avec le Secrétariat de l'organisme et avec certaines autres organisations du Commonwealth; en général, elle est le centre d'action pour toutes les questions touchant le Commonwealth.

Depuis que le Statut de Westminster, promulgué en 1931, a constitué l'association des pays du Commonwealth composée à l'origine d'un petit groupe de pays dont la population était surtout d'origine européenne, l'étendue, la forme et l'optique du Commonwealth ont fort changé. Il compte actuellement 31 États souverains dont la superficie totale représente presque le quart de celle de la terre, environ 850 millions de personnes de toutes races, confessions et langues, des pays industrialisés ou en voie de développement économique, de même que des gouvernements engagés ou non à l'égard des principaux blocs politiques. Le Commonwealth est donc, dans sa forme actuelle, une association unique et précieuse dont le but est d'encourager la consultation entre ses membres et de développer la coopération dans les domaines pratiques.

Les membres du Commonwealth sont: la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde (qui y a adhéré en 1947), le Pakistan (1947), Ceylan (1948), le Ghana (1957), la Malaisie (1957)¹, le Nigéria (1960), Chypre (1961), la Sierre Leone (1961), le Tanganyika (1961)², la Jamaïque (1962), la Trinité-et-Tobago (1962), l'Ouganda (1962), le Kenya (1963), le Malawi (1964), Malte (1964); la Zambie (1964), la Gambie (1965), Singapour (1965), la Guyane (1966), le Botswana (1966), le Lesotho (1966), la Barbade (1966), Maurice (1968), le Souaziland (1968), les Tonga (1970), le Samoa-Occidental (1970); et Fidji (1970). Entièrement indépendant depuis 1968, Nauru est un membre "spécial" du Commonwealth et il jouit des mêmes privilèges que les autres membres sauf qu'il ne peut assister aux conférences des chefs de gouvernement. Grâce à leur association avec la Grande-Bretagne, qui s'occupe à leur égard de la défense et des affaires étrangères, les six États associés des Antilles (Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) ont aussi des liens avec le Commonwealth.

¹ Lorsque Singapour, Sarawak et Sabah ont adhéré à la Fédération en septembre 1963, la Malaisie a pris le nom de Malaysia. Singapour s'en est retiré en août 1965 pour devenir une république indépendante.

² Dès 1964, Zanzibar s'est uni au Tanganyika pour former la République unie de Tanzanie.

Le Commonwealth a été actif en 1971. L'année a commencé avec la Conférence des premiers ministres tenue à Singapour en janvier; on y a, entre autres choses, adopté une Déclaration de principes établissant les aspirations et les objectifs du Commonwealth. Plusieurs autres réunions ont eu lieu en 1971, dont la Cinquième Conférence du Commonwealth sur l'Éducation tenue à Canberra en février, la réunion annuelle des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Nassau en septembre, la Dix-septième Conférence de l'Association des parlementaires du Commonwealth tenue à Kuala Lumpur en septembre et la Troisième Conférence médicale du Commonwealth tenue à Maurice en novembre. De plus, il y a eu de nombreuses réunions spéciales ou régionales comme la Conférence du Commonwealth sur le droit, tenue à New Delhi en janvier, la Conférence du Commonwealth sur la jeunesse des régions d'Asie et du Pacifique tenue à Kuala Lumpur en août, la Conférence des administrateurs des Postes du Commonwealth tenue à Londres en octobre et la réunion du Conseil des télécommunications du Commonwealth tenue à Nairobi le même mois.

Les pays en voie de développement du Commonwealth ont continué de recevoir des fonds considérables du Canada au titre de l'aide extérieure en 1971. Les apports du Canada, depuis la création du Plan de Colombo en 1951 jusqu'en mars 1971, atteignent environ 1,371 millions de dollars. Dans le cadre du SCAAP, l'aide canadienne aux pays africains du Commonwealth dépassera les 179 millions de dollars pour la période allant de 1960 à mars 1971; les Antilles du Commonwealth auront reçu quelque 128 millions entre 1958 et mars 1971.

Le Canada participe activement au Programme des bourses d'études et de recherches du Commonwealth dont l'Association des Universités et Collèges du Canada administre la section canadienne depuis 1969. Le Canada participe aussi à la formation d'enseignants qui sont appelés à servir dans divers pays du Commonwealth et apporte sa coopération aux programmes d'enseignement technique. En janvier 1971, on comptait 350 enseignants canadiens recrutés par l'ACDI en service dans les pays en voie de développement du Commonwealth.

Le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique a été officiellement établi le 1er avril 1971, et un Canadien, M. George Kidd, en est le premier directeur. Le Fonds étend et établit sur une base multilatérale le premier programme quasi bilatéral de coopération technique du Commonwealth. Le Canada a annoncé qu'il contribuera chaque année, pendant la période initiale, 40 p. 100 du capital ou la somme de 350,000 dollars, selon celui des deux montants qui sera le moindre.

(Le dernier rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international fournit de plus amples renseignements sur l'aide canadienne aux pays du Commonwealth.)

Direction des institutions francophones

La Direction des institutions francophones est chargée de tous les aspects de la participation du Canada à la Francophonie, communauté culturelle répartie dans plus d'une trentaine d'États à travers le monde. Plus particulièrement, la Direction s'occupe des rapports multilatéraux du Canada avec ces pays entièrement ou partiellement de langue française et concentre ses énergies sur les relations intergouvernementales tout en accordant, à l'occasion, un appui aux associations internationales francophones à caractère privé.

Relations intergouvernementales

L'Agence de Coopération culturelle et technique, fondée en mars 1970 à Niamey, au Niger, constitue le pilier central des organisations internationales francophones. Son but est de développer, entre les pays entièrement ou partiellement de langue française, des liens de coopération mutuelle dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et des techniques. Le Canada, qui est un des membres fondateurs de l'Agence, a participé de façon très active, par l'intermédiaire de la Direction des institutions francophones, à ses institutions, programmes et activités. La Direction a coordonné la formulation de l'attitude canadienne aux délibérations de ses institutions (Comité des Programmes, Conseil d'Administration et Conférence générale) et assuré la participation maximale et équilibrée du Canada aux programmes et activités de l'Agence. Parmi celles-ci, le Canada, en 1971, avait l'honneur d'accueillir la deuxième Conférence générale de l'Agence. En effet, c'est du 11 au 17 octobre que s'est déroulée successivement à Ottawa et à Québec cette deuxième Conférence générale, réunissant près de 250 délégués venant des 22 pays membres de l'Agence et de quatre autres pays observateurs. Cette Conférence générale assurait à l'Agence les moyens et les instruments nécessaires dans la poursuite de ses objectifs.

Dans le cadre également des activités et programmes de l'Agence, le Canada a participé à la Conférence des ministres de la Fonction publique à Lomé, au Togo, du 18 au 22 janvier; il s'est fait représenter au Séminaire sur la télévision éducative à Niamey du 22 au 27 février; il a organisé de concert avec les gouvernements provinciaux intéressés, la tournée canadienne de l'Exposition internationale d'Artisanat à Moncton, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto et Winnipeg; enfin, il s'est intéressé à la visite en terre canadienne de 29 ressortissants étrangers et à l'envoi de 30 jeunes Canadiens en terre africaine au titre du Programme d'échange de Jeunes de l'Agence.

En outre, la Direction a préparé, au cours de l'année 1971, la participation du Canada aux réunions de la Conférence des ministres de l'Éducation des États africains et malgache d'expression française, à Bangui, en République centrafricaine, du 25 au 26 janvier et à Paris, du 10 au 13 mai. Elle a, de plus, coordonné la participation canadienne à la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports, à Dakar au Sénégal, du 14 au 16 juin.

Rôle du Québec et des provinces

Le gouvernement du Québec porte depuis longtemps un intérêt particulier à la coopération francophone, à laquelle il a fait au cours des ans une contribution notable. Ce fait fut illustré de façon éclatante par son admission, en octobre 1971, comme Gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence. Le gouvernement du Québec a ainsi acquis une position importante dans l'Agence, ce qui lui permettra de faire un apport accru à la Francophonie et de renforcer par là la politique francophone du Canada. Le Québec a également assuré la présidence de la délégation aux Conférences francophones sur l'Éducation et sur la Jeunesse et les Sports. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba ont pour leur part un large accès, comme par le passé, à la participation canadienne à l'Agence et aux conférences francophones. La Direction est chargée d'assurer la liaison avec Québec et les gouvernements intéressés pour toutes ces questions.

La Direction s'intéresse également aux réunions des associations internationales francophones à caractère privé. C'est ainsi qu'elle a donné un appui à la participation canadienne au Congrès annuel de l'Institut de Droit d'expression française (IDEF) à Bujumbura, au Burundi, du 10 au 18 août. Elle a aussi coopéré à l'organisation d'un congrès de l'Association internationale des Parlementaires de langue française à Ottawa, Montréal et Québec du 16 au 21 septembre, dont l'hôte fut le président de la Chambre des Communes, M. Lucien Lamoureux. Enfin, la Direction a continué d'appuyer l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) et de s'intéresser aux activités d'autres associations privées telle l'Association internationale de solidarité francophone (AISF) dont le congrès constitutif eut lieu en France à Marly-le-Roi du 25 au 28 mai, et le Conseil international de la langue française.

ADMINISTRATION

Bureau du personnel

Le *Bureau du personnel* se compose de trois directions: la *Direction du personnel (affectations)*, la *Direction de la planification et du perfectionnement du personnel*, et la *Direction des relations de travail et de la rémunération*.

Direction du personnel (affectations)

La Direction du personnel (affectations) est chargée du recrutement, des affectations à l'administration centrale et à l'étranger, du détachement, de la mutation et des départs du personnel canadien du ministère, comprenant les agents, les commis, les sténographes, les préposés aux communications, les agents de sécurité et les employés spécialisés. La Direction est aussi chargée des concours d'avancement. De plus, elle coordonne les dispositions administratives touchant l'affectation à l'étranger du personnel d'autres ministères et agences de l'État.

Le fonctionnement de la Direction repose sur deux sections des affectations qui sont chargées d'élaborer, de recommander et de mettre en oeuvre les lignes de conduite relatives aux affectations au Canada et à l'étranger, à l'orientation des carrières, etc.; sur une section de l'emploi qui s'occupe essentiellement du recrutement et de la dotation en personnel; et sur une section administrative chargée du contrôle financier et de la tenue à jour des dossiers et des statistiques.

Direction de la planification et du perfectionnement du personnel

La Direction de la planification et du perfectionnement du personnel est chargée de la planification de la main-d'oeuvre, y compris les prévisions, la tenue de la comptabilité et l'établissement des rapports relatifs à l'utilisation du personnel; elle est chargée du perfectionnement et de l'exécution de programmes de formation; elle doit entreprendre des projets spéciaux et des études en vue d'accroître l'efficacité de la gestion et de tirer le meilleur parti possible des ressources en personnel; enfin, elle applique les normes de classification des postes qui servent à déterminer la valeur relative des emplois au sein du ministère.

La Section de la formation et du perfectionnement, à la suite d'une étude sur la question, a recommandé qu'on intensifie les cours d'espagnol pour le personnel affecté à des pays espagnols. Une décision semblable a été prise au sujet de l'allemand en attendant les résultats d'une étude des besoins qui existent pour cette langue. On poursuit à Ottawa et à l'étranger un programme de formation spéciale en d'autres langues étrangères comme le chinois, le japonais, le russe et l'arabe. La formation du personnel dans les deux langues officielles du Canada, qui se poursuit avec la collaboration de l'École des

langues de la Commission de la Fonction publique est et continuera d'être une des principales responsabilités de la section.

Les cadres supérieurs du ministère se perfectionnent dans la gestion en participant à divers colloques et cours, y compris ceux de l'Université de *Western Ontario* et de l'École de haute administration de Banff. Ils ont aussi passé une fin de semaine au Collège de l'état-major canadien à Kingston, pour y étudier différentes questions de politique.

Direction des relations de travail et de la rémunération

La Direction des relations de travail et de la rémunération est chargée d'appliquer, d'interpréter et d'administrer les diverses dispositions statutaires, les conventions collectives, ainsi que les règlements et directives du Conseil du Trésor qui établissent les modalités et les conditions d'emploi du personnel du ministère au Canada et à l'étranger. La Section des relations de travail assure la liaison avec le Conseil du Trésor, en sa qualité d'employeur des membres de la Fonction publique, et avec les associations qui représentent les employés. Elle conseille la haute direction du ministère sur tous les aspects des relations de travail, et surveille le mode de règlement des griefs. La Section des services des employés verse les traitements et les indemnités du service extérieur et applique les règlements concernant les congés et les régimes de pension de retraite et d'assurance-santé. La Section du règlement des indemnités est chargée, entre autres choses, de l'interprétation et de l'administration des directives au Service étranger, des directives aux chefs de missions diplomatiques et des directives aux services d'accueil officiel. Elle a aussi pour tâche de donner au Conseil du Trésor des conseils sur les conditions de service de façon à permettre aux Canadiens de s'adapter à maintes situations et milieux différents et de s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le meilleur esprit possible. La Direction est également chargée des traitements et de la classification ainsi que des modalités et des conditions d'emploi d'environ 1,900 personnes recrutées sur place dans les missions diplomatiques du Canada à l'étranger.

Bureau des communications et des systèmes informatiques

Le *Bureau des communications et des systèmes informatiques* groupe deux directions: les *Archives* et les *Télécommunications*; et la *Bibliothèque*.

Direction des archives

Cette Direction assure la gestion efficace des archives du ministère et contrôle la gestion des dossiers dans les missions. Le chef de la Direction est le gardien de tous les dossiers officiels du ministère et à ce titre travaille en étroite collaboration avec l'archiviste fédéral.

La Direction a pour fonctions notamment d'ouvrir et de distribuer le courrier officiel et les documents reçus, d'analyser, de classer et de réper-

torier la correspondance de façon qu'on puisse s'y référer facilement et y retrouver ultérieurement toute information utile. Elle organise des cours sur la gestion des archives, voit à la conservation ou la destruction de certains dossiers et assure un service de messagers au sein du ministère.

La mise en oeuvre du programme approuvé par l'archiviste fédéral pour la conservation et la destruction des dossiers actifs du ministère a progressé au cours de l'année. En 1971, une quantité considérable de vieux dossiers du ministère ont été transférés du Dépôt des archives publiques à la Direction des archives historiques conformément à la politique gouvernementale de l'accès aux archives publiques après un délai de 30 ans.

L'étude entreprise en 1970, en collaboration avec la Direction des services de gestion, le Bureau central de traitement des données et les Archives publiques du Canada, sur le classement automatique par sujet des dossiers du ministère antérieurs à 1963 en vue d'accélérer et de faciliter la recherche des documents, a été terminée en 1971; ce système rend plus rapide et plus précise la recherche des dossiers.

Direction des télécommunications

La Direction des télécommunications est chargée du fonctionnement et de l'entretien du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la transmission et la réception des messages par télégraphe ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les autres pays. La Direction s'occupe également d'assurer le service téléphonique à l'administration centrale et aux missions et elle forme des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location, de l'installation et de l'entretien du matériel et des services de communication utilisés dans l'ensemble du réseau. Enfin, elle assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

Bibliothèque

La Bibliothèque assure aux membres du ministère des services de lecture et des services techniques, à l'administration centrale et à l'étranger. Périodiques, journaux, livres, documents officiels et disques pour l'enseignement des langues étrangères (avec guides d'instructions) sont achetés ou empruntés et distribués par ses soins, sur la demande des membres du ministère et d'après le choix opéré par les bibliothécaires. Une importante collection d'ouvrages de référence et un catalogue approprié couvrent les divers sujets relatifs aux affaires internationales et à des domaines connexes. Le Service de référence comporte également un Service des coupures de presse qui extrait des articles et autres renseignements de la presse quotidienne. La Bibliothèque se tient en contact avec les bibliothèques d'autres ministères et autres sources possibles d'information concernant les affaires internationales et fait fréquemment appel au service de prêts entre bibliothèques.

Un fait marquant de l'année 1971 a été la création d'un Centre de documentation où les documents intéressant le ministère sont réunis, classés et inventoriés.

De petites bibliothèques ont été aménagées dans les chancelleries, récemment ouvertes, d'Alger et de Pékin. En avril, la Bibliothèque a entrepris un projet de plus grande envergure en vue de l'installation d'une bibliothèque à Mexico, ce qui comporte la formation de personnel, l'achat d'ouvrages, de publications en série et d'autres moyens d'information, et des conseils aux décorateurs pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque.

Bureau des finances et de l'administration

Le *Bureau des finances et de l'administration* fournit des services de soutien au ministère par l'intermédiaire de six directions: les *Services centraux*, les *Finances*, le *Service des voyages à l'étranger et des déplacements*, les *Services de gestion*, le *Matériel* et les *Biens*. Conformément à la politique du Gouvernement, le ministère a adopté un système de gestion financière qui décentralise les responsabilités et fournit un cadre plus approprié à la subordination des besoins en ressources aux plans et objectifs des programmes. De plus, cinq vérificateurs régionaux font rapport au Directeur général des finances et de l'administration et servent d'agents de contrôle du budget et de conseillers en gestion financière auprès des postes et des missions à l'étranger. Au cours de l'année, le Bureau a travaillé activement à l'intégration de tous les services de soutien administratif du Gouvernement à l'étranger, assurant ainsi pour l'avenir, aux opérations du Gouvernement à l'extérieur, un soutien administratif moderne et réaliste.

Direction des services centraux

La Direction des services centraux est chargée d'assurer divers services communs de soutien au siège du ministère. Elle pourvoit aux besoins de locaux, d'ameublement et d'équipement de bureau dans le nouvel immeuble central, y compris les services de sécurité, de communication, de réception et de conférence. La Direction dresse tous les plans d'aménagement d'une dizaine d'immeubles, et assure la liaison indispensable avec le ministère des Travaux publics au sujet de l'entretien, de la redécoration, de la réparation et de la réfection des bureaux.

La Direction est responsable de la rédaction et de l'édition des manuels, des rapports et des circulaires nécessaires à la bonne administration du ministère.

La Direction administre les services de stationnement et de téléphone au siège du ministère à Ottawa; elle coordonne les démarches administratives pour l'ouverture de nouvelles missions et revoit les rapports des missions; enfin, elle est chargée de l'organisation et du bon fonctionnement d'un service de traitement des données qu'elle met à la disposition de toutes les directions du ministère.

Direction des finances

Les deux principales responsabilités de la Direction des finances sont la coordination et le collationnement des prévisions et des évaluations des programmes du ministère qui doivent être soumis à l'approbation du Conseil du Trésor, et le contrôle général ou détaillé de tous les crédits alloués au ministère.

En conséquence des modifications apportées à la Loi sur l'administration financière au cours de 1969, le ministère est maintenant chargé de diverses fonctions exercées auparavant par le Contrôleur du Trésor. Citons, entre autres, la comptabilité fiscale et les rapports à présenter au Receveur général, le contrôle des liquidités, la préparation des Comptes publics du ministère, et la vérification intérieure de toutes les dépenses, pour faire suite aux directives et règlements parlementaires, administratifs et ministériels.

Le ministère des Affaires extérieures a assumé la responsabilité, à compter du 1er avril 1971, des services de soutien administratif de la plupart des ministères de l'État dans les missions à l'étranger et la Direction a préparé un nouveau *Manuel de la gestion financière* régissant les opérations financières intégrées, y compris la préparation des données budgétaires nécessaires sur les dépenses prévues par les autres ministères de l'État.

La Direction prête conseil et assistance aux autres directions et aux missions à l'étranger en ce qui concerne leur comptabilité et leurs rapports, et l'interprétation des autorisations et règlements gouvernementaux; elle voit au paiement des contributions aux organisations internationales; administre deux fonds de roulement, l'un destiné à financer les opérations des missions et l'autre à accorder des prêts aux fonctionnaires affectés à l'étranger; prépare et examine les requêtes ayant des implications financières présentées au Conseil du Trésor; perçoit tous les revenus et prépare les prévisions et les états spéciaux au besoin.

Service des voyages à l'étranger et des déplacements

A la suite de l'intégration des services de soutien le 1er avril 1971, le ministère a assumé la responsabilité des dispositions à prendre pour les voyages et les déplacements du personnel du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration affecté à leurs services à l'étranger. Afin d'offrir des services adéquats aux membres de ces ministères, et au personnel du ministère, le Service des voyages à l'étranger et des déplacements a été mis sur pied et a commencé à fonctionner en août 1971.

L'objectif primordial de ce nouveau Service était d'améliorer l'organisation et les méthodes de façon à fournir des services de voyage et de déplacement efficaces et personnels aux clients actuels. Un autre objectif important est de veiller à ce que les normes et les droits de chacun soient explicités et appliqués de façon équitable et cohérente.

Direction des services de gestion

La Direction des services de gestion sert, en général, de service consultatif interne en matière de gestion et de systèmes pour l'ensemble du ministère; elle exécute, avec ses propres ressources ou en faisant appel à des experts-conseils de l'extérieur s'il y a lieu, les projets qui lui sont confiés. A la demande de l'administrateur intéressé, elle étudie les situations ou les problèmes particuliers qui se présentent au siège du ministère ou dans les missions. A l'occasion, elle entreprend de sa propre initiative des études spéciales avec l'approbation de l'administrateur ou de son remplaçant. Elle fait rapport de ses constatations et de ses recommandations à l'administrateur qui décide lui-même s'il doit accepter les recommandations et les mettre en oeuvre. La Direction offre également des services pour faciliter au besoin la mise en oeuvre de ses recommandations.

La Direction des services de gestion a pour tâche précise de mettre sur pied progressivement un système informatique de gestion intégré qui réponde à tous les besoins du ministère sauf dans le domaine de l'information importante. La Direction est chargée, à cette fin, d'examiner et d'évaluer chaque nouvelle application de l'informatique envisagée au sein du ministère avant qu'elle ne soit mise en oeuvre.

L'étude du système d'information importante entreprise par une Direction antérieure, (la Direction des systèmes informatiques), est un important projet permanent de la nouvelle Direction. On prépare présentement tous les dossiers renfermant des documents d'avant 1963 en prévision de leur traitement par ordinateur.

Direction du matériel

La Direction du matériel est chargée d'assurer le service de soutien nécessaire à toutes les missions diplomatiques canadiennes et à l'administration centrale, au moyen de la mise au point et de la publication des politiques, des directives et des méthodes qui permettent l'utilisation économique des ressources matérielles selon le principe de la comptabilité par centre de responsabilité. La Direction est chargée de la préparation du budget, du programme d'acquisition et de fourniture du matériel requis pour toutes les nouvelles missions, de l'expansion des activités des missions existantes et des rénovations importantes à envisager lors des déménagements dans de nouveaux locaux. Les responsabilités de la Direction comprennent l'élaboration du programme d'achat et de fourniture des meubles destinés aux bureaux et logements, et d'autres articles, dont les voitures automobiles et les installations techniques qui permettent aux cadres compétents de s'acquitter de leurs tâches avec le plus d'économie et d'efficacité possible; l'entretien de tout le matériel et la fourniture de services connexes.

Un nouveau *Manuel de la gestion du matériel* a été publié au moment de l'intégration des services de soutien administratif. Ce manuel établit les politiques et les directives du soutien matériel de tous les ministères touchés par l'intégration.

Direction des biens

La Direction s'occupe de fournir, entretenir et gérer les immeubles loués ou achetés par le Gouvernement que les missions utilisent à l'étranger comme bureaux, résidences officielles et logements du personnel. La Direction prépare des programmes à court et à long termes, des prévisions budgétaires annuelles et à long terme ainsi que des études spéciales sur le logement; elle dirige un important programme d'achat de propriétés ainsi que de conception et de construction d'immeubles à l'étranger, et elle assure la tenue des dossiers et des archives et le contrôle financier. La Direction a un effectif de 20 personnes à Ottawa.

Si l'on compare le tableau suivant à celui paru dans le Rapport annuel de 1970, on constatera une augmentation sensible du nombre de propriétés dont la Direction est responsable par suite du récent programme d'intégration.

Type	Total	Acquis par le Gouvernement			Loués par le Gouvernement		Projets en construction	
		Unités	Valeur originale en \$	Valeur actuelle en \$	Unités	Location annuelle en \$	Unités	Valeur totale approximative en \$
Immeubles de bureaux	162	21	12,413,100	22,336,700	139	2,881,400	2	4,841,700
Résidences officielles	74	42	6,807,900	18,910,000	30	377,300	2	636,000
Logements du personnel	640	107	4,545,400	5,787,900	487	1,831,600	46	3,404,700
TOTAUX	876	170	23,766,400	47,034,600	656	5,090,300	50	8,782,400
TERRAINS DE CONSTRUCTION	14	14	2,046,000	3,112,400				
TOTAUX	890	184	25,812,400	50,147,000				

Le programme de préparation de plans, de construction et d'achat de propriétés a repris un peu d'élan en 1971. Deux immeubles de bureaux, trois résidences officielles, et vingt-cinq logements pour le personnel ont été achetés; une chancellerie en construction a été terminée et occupée et les travaux de construction de la première phase du projet de New Delhi ont avancé à un rythme satisfaisant pendant qu'on mettait en chantier la deuxième phase du projet d'aménagement de l'enceinte. Les contrats ont été passés et les travaux de construction d'une chancellerie, d'une résidence officielle et de vingt et un logements pour le personnel mis en chantier à Islamabad. Les projets dont les plans ont été préparés au cours de l'année comprennent trois résidences officielles, une chancellerie et neuf logements pour le personnel.

PROTOCOLE

La *Direction du protocole* est le premier point de contact des diplomates étrangers qui arrivent au Canada.¹ Grâce à la liaison qu'elle assure avec les représentants étrangers au Canada et aux services qu'elle leur rend, la Direction contribue grandement à faciliter le développement des relations entre le Canada et les pays étrangers.

La Section des accréditations s'occupe de l'accréditation de tous les chefs de mission étrangers arrivant au Canada. Elle est aussi chargée de toutes les formalités relatives à l'accréditation des chefs de mission du Canada à l'étranger et à la nomination des agents consulaires canadiens.

On peut se rendre compte de l'activité de la Section des accréditations en consultant la liste des arrivées et des départs d'ambassadeurs et hauts-commissaires qui ont eu lieu pendant les neuf premiers mois de l'année. Dix-neuf chefs de mission partaient et vingt-trois arrivaient. Un pays, dont le représentant était accrédité auprès du Canada a établi une ambassade à Ottawa et trois pays, y compris la République populaire de Chine, qui n'avaient pas de représentant accrédité auprès du Canada ont fait de même. Un autre pays a élevé le rang de son chef de mission de chargé d'affaires à ambassadeur. Enfin un pays a accrédité simultanément son ambassadeur résident à Washington auprès du Canada.

La Section des privilèges et immunités et de la documentation facilite la tâche des représentants étrangers. Elle leur fournit les pièces d'identité et les divers documents, nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, se rattachant aux privilèges et immunités qui leur sont garantis par le droit international. La Section offre ses conseils et parfois son assistance en vue d'aplanir certaines difficultés qui pourraient entraver le travail des représentants étrangers au Canada.

Il convient de noter que le Canada compte actuellement plusieurs milliers de représentants étrangers qui ont tous besoin de documents et qui ont droit à des privilèges et immunités à divers degrés.

La Section des visites et de l'accueil est au service du Comité des visites officielles et du ministère. Elle s'occupe de tous les préparatifs du séjour des dignitaires de gouvernements étrangers et des chefs d'organisations internationales qui sont les invités officiels du Gouvernement; elle doit veiller aux détails de leur accueil, de leur confort et de leur sécurité durant leur séjour au Canada. Elle s'occupe aussi des réceptions offertes par le ministre aux ambassadeurs étrangers, de la Maison des invités officiels et des présents à offrir aux dignitaires étrangers au Canada et outre-mer de la part du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De plus, elle transmet au Comité des décorations les propositions des gouvernements étrangers au sujet des distinctions honorifiques à décerner à des Canadiens.

¹ Cette direction, ainsi que le Service de Presse et celui de l'Inspection, relèvent directement du sous-secrétaire d'État.

En 1971, le Comité des visites officielles et la Section des visites et de l'accueil, avec le concours d'autres ministères et organismes du Gouvernement et des directions compétentes du ministère, ont veillé ou coopéré aux arrangements requis pour plus de soixante visites au Canada de chefs d'État, chefs de gouvernement, membres de familles royales, hauts fonctionnaires de gouvernements étrangers, chefs d'organisations internationales, délégations et autres visiteurs officiels.

M. Diiori Hamani, président de la République de Niger, accompagné de Mme Diiori, a fait une visite privée au Canada en juin et juillet. A l'itinéraire s'inscrivaient Ottawa, Regina, Calgary, Banff, Edmonton, Vancouver et Toronto. Le maréchal Josip Broz Tito, président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, accompagné de Mme Broz, a fait une visite d'État en novembre, visitant Ottawa, Québec et Halifax.

Cinq premiers ministres ont visité officiellement le Canada pendant l'année: M. Abdou Diouf, du Sénégal, en mai; Ratu sir Kamisese Mara, de Fidji, en juillet; Tun Abdul Razak, de la Malaisie; le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Alexis Kossyguine et Mme Sirimavo Bandaranaike, de Ceylan, en octobre. Les premiers ministres, sir Kamisese Mara et Tun Razak ont aussi visité Vancouver. M. Kossyguine, en compagnie de sa fille, Mme Gvishiani, a visité Ottawa, Montréal, Vancouver, Edmonton et Toronto.

Parmi d'autres visiteurs officiels au Canada, on compte le ministre des Affaires étrangères de Roumanie et Mme Corneliu Manescu, en juin, et le ministre des Affaires étrangères de la République française, M. Maurice Schumann, accompagné de Mme Schumann, en septembre.

Le Président du Sénégal, M. Léopold Senghor, a fait un bref arrêt à Montréal en juin. M. Errol Barrow, premier ministre de la Barbade, a passé une nuit à Montréal en février et est revenu au Canada pour une visite non officielle en octobre.

Le Comité des visites officielles a prêté son concours administratif et exécutif au comité spécial chargé du programme des visites de Sa Majesté la reine, Son Altesse royale le duc d'Édimbourg et Son Altesse royale la princesse Anne en Colombie-Britannique, province dont on célébrait le centenaire, du 5 au 15 mai. Le Comité a aussi coordonné les dispositions prises pour la visite au Manitoba, du 23 au 27 septembre, de Son Altesse royale la princesse Margaret et Lord Snowdon.

En juin, Sa Majesté impériale Farah Pahlavi, Shahbanou de l'Iran, a fait une visite privée au Canada. Après avoir été l'hôte de Leurs Excellences, le gouverneur général et Mme Michener à Ottawa, Sa Majesté impériale a inauguré la semaine de l'Iran à Terre des Hommes, Montréal.

La Section a pris les dispositions pour la réunion du Comité ministériel Canada-Japon du 11 au 16 septembre, à Toronto et ensuite à Vancouver, ainsi que pour la réunion ministérielle Canada-Mexique à Ottawa, du 20 au 24 octobre.

En plus de l'hospitalité offerte au 7 Rideau Gate aux invités officiels de l'étranger, la Section des visites et d'accueil a organisé 70 réceptions pendant l'année.

La Section a aussi organisé une visite à Upper Canada Village pour les chefs de mission accrédités au Canada.

SERVICE DE PRESSE

Le Service de Presse est chargé des relations du ministère avec les représentants de la presse, de la radio et de la télévision, et il les aide à remplir leur mission d'information sur la politique extérieure du Canada et l'évolution des affaires internationales; il aide aussi le ministère à se tenir au courant des nouveaux événements qui peuvent influencer sur son travail. Il donne des séances périodiques d'information et répond aux demandes de renseignements de la presse sur la politique étrangère du Canada, le travail du ministère et sur d'importantes questions d'actualité internationale. Le Service facilite le travail des journalistes canadiens qui voyagent à l'étranger, y compris ceux qui accompagnent le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou les représentants du Gouvernement qui assistent à des conférences. Le Service s'occupe de la diffusion des communiqués de presse, des énoncés de politique et des textes de discours sur les affaires internationales; il aide à organiser des conférences de presse pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les visiteurs de marque qui viennent à Ottawa.

Le Service de Presse tient les Canadiens en mission à l'étranger au courant des principaux événements survenus au Canada et des déclarations officielles du Gouvernement. Il communique le texte anglais des énoncés de politique à 69 missions par câble, à 18 par courrier aérien et à 2 par valise diplomatique tandis que le texte français est expédié à 23 missions par câble et à 6 par courrier aérien. Un bulletin du soir des nouvelles canadiennes préparé en anglais par la Presse canadienne et en français par Radio-Canada est communiqué aux missions par câble ou par courrier aérien. Le Service prête également son concours aux missions à l'étranger dans leurs rapports avec la presse locale, notamment aux ambassades de Washington, New York, Londres et Paris, qui comptent des attachés de presse parmi leur personnel.

INSPECTION ET LIAISON

Par suite de la récente réorganisation de l'administration centrale et de l'intégration des services de soutien dans les missions à l'étranger, le *Service de l'inspection*, qui relève directement du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a assumé des responsabilités accrues dans les domaines de l'inspection et de la liaison.

Le Service de l'inspection est chargé d'étudier et d'évaluer de façon systématique et objective les activités du ministère, tant dans les missions qu'à l'administration centrale. Il s'efforce d'aider la direction à tous les niveaux à assumer efficacement ses responsabilités en mettant à sa disposition des analyses, des évaluations, des observations et des recommandations objectives. Le Service de l'inspection tente, entre autres choses, d'évaluer les activités par rapport aux objectifs établis et le rendement par rapport aux programmes; de faire des recommandations constructives et réalistes en vue d'améliorer les services du ministère tant au Canada qu'à l'étranger; de vérifier dans quelle mesure on respecte les politiques, les programmes et les méthodes établis et, d'autre part, de prévenir la haute direction lorsque leur application peut effectivement nuire à la réalisation des objectifs ministériels. Le Service travaille en collaboration avec les vérificateurs régionaux du Bureau des finances et de l'administration du ministère afin de déterminer dans quelle mesure on fait bon usage et on tire parti des ressources en main-d'oeuvre, en crédits et en matériel et de quelle façon les objectifs en matière de comptabilité sont réalisés.

La liaison (ou les rapports avec le personnel) représente un important aspect de la responsabilité qui incombe au Service de l'inspection. Elle consiste à évaluer l'efficacité de l'administration des missions, le rendement et les possibilités du personnel ainsi que les besoins en personnel et à constater les problèmes actuels ou éventuels en matière de personnel.

Les équipes d'inspection remplissent également un rôle d'information; elles mettent les missions au courant des événements survenus à l'administration centrale et voient à ce que le personnel des missions comprenne les exigences ministérielles.

En 1971, des visites d'inspection ont été effectuées dans six missions en Europe, trois aux États-Unis et neuf dans la région du Pacifique et de l'Extrême-Orient. De plus, le directeur a assisté à la réunion des chefs de mission des Antilles du Commonwealth qui s'est tenue à Port of Spain (Trinité) en décembre et a fait des visites spéciales d'inspection et de liaison dans deux autres missions des Antilles.

BUREAU DES PASSEPORTS

Le Bureau des passeports coordonne la délivrance de passeports aux ressortissants canadiens qui résident au Canada ou à l'étranger. Il établit également, en dehors des passeports ordinaires, des passeports spéciaux et des passeports diplomatiques sur lesquels il appose des visas, s'il y a lieu, pour les fonctionnaires des ministères et des organismes de l'État qui voyagent à titre officiel. Le Bureau émet, d'autre part, des certificats d'identité aux apatrides. Le 4 juin 1969, le Canada a donné son adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, au Protocole de cette Convention intervenu en 1965 et à l'Accord conclu à La Haye en 1957 sur les marins réfugiés. Ces instruments imposent au Canada l'obligation de délivrer des documents de voyage spéciaux aux "réfugiés aux termes de la Convention", et le Bureau des passeports a commencé à émettre ces documents en 1970. Le Bureau délivre aussi des passeports et des visas au nom de certains pays du Commonwealth qui n'ont pas encore établi de mission diplomatique avec résidence à Ottawa.

Conditions d'obtention des passeports

Les conditions d'obtention des passeports n'ont subi aucun changement important en 1971. Toutefois, on entreprend actuellement un certain nombre d'études en vue de modifier les exigences relatives aux passeports en fonction de la fréquence et de la rapidité sans cesse croissantes des voyages et des méthodes de travail de plus en plus mécanisées.

Organisation et personnel

Après l'établissement de la nouvelle structure du Bureau qui permet de satisfaire à ses besoins actuels, la plupart des postes ainsi créés ont été classés et comblés en 1971.

Opérations

Le nombre de passeports délivrés en 1971 est d'environ 5.5 pour cent plus élevé que l'année dernière. Le rythme saisonnier du travail du Bureau des passeports a été quelque peu différent des années précédentes. Habituellement, la période de pointe se situait pendant les six premiers mois de l'année, mais en 1971, ce semestre a connu une baisse de 2.5 pour cent par rapport à 1970.

Pendant cette période, le nombre de demandes représentait 63.5 pour cent de l'ensemble des demandes pour l'année. Mais à la fin d'août, il dépassait de .6 pour cent le nombre de demandes reçues durant les huit premiers mois de 1970.

Bureaux régionaux

Les bureaux régionaux des passeports ouverts à Montréal, à Toronto et à Vancouver au début de 1970, ont continué d'offrir un excellent service aux résidents de ces régions qui présentent des demandes de passeports en personne.

Ils ont également continué de contribuer au bon fonctionnement du Bureau des passeports en réglant sur place les cas urgents qui, en d'autre temps, auraient dû être réglés à Ottawa.

En 1971, les trois bureaux régionaux ont délivré 151,396 passeports, soit 36 pour cent du nombre total de passeports émis durant l'année. Voici le nombre réel de passeports délivrés pour chaque bureau:

<u>Bureau</u>	<u>Passeports délivrés</u>
Montréal	57,466
Toronto	65,594
Vancouver	<u>28,336</u>
	151,396

Ces chiffres prouvent que le public reconnaît l'importance du rôle que jouent ces bureaux en améliorant la qualité du service des passeports offert dans les grands centres urbains, principaux points de départ des voyageurs.

Étant donné le succès des trois premiers bureaux régionaux, on étudie sérieusement la possibilité d'en établir de nouveaux dans d'autres régions du Canada.

Missions à l'étranger

Il existe 90 missions à l'étranger qui délivrent des passeports ordinaires, spéciaux, diplomatiques et d'urgence. Le nombre total de passeports délivrés à l'étranger au cours de l'année est de 32,284.

Publicité

La campagne publicitaire lancée en vue de répartir les périodes de pointe et d'encourager les intéressés à présenter leurs demandes de passeports pendant la saison morte mettait l'accent sur l'importance pour le grand public de présenter leurs demandes longtemps d'avance et de les remplir correctement. En 1971, la campagne s'est faite sous forme d'annonces dans les quotidiens, dans quelques journaux à grand tirage paraissant en fin de semaine, et dans des revues mensuelles qui s'adressent principalement aux voyageurs et à l'industrie du tourisme. Des communiqués de presse ont également servi à renseigner le public sur certains problèmes relatifs aux passeports et aux voyages, à mesure que ces problèmes surgissaient.

Production

Le tableau ci-après fournit des précisions sur l'activité annuelle du Bureau des passeports au cours de la dernière décennie:

<u>Année</u>	<u>Passeports</u>		<u>Certificats d'identité</u>	<u>Documents de voyage spéciaux aux réfugiés</u>
	<u>délivrés</u>	<u>renouvelés</u>	<u>délivrés et renouvelés</u>	<u>délivrés et prorogés</u>
1962	155,363	23,636	5,535	
1963	164,445	26,964	3,881	
1964	184,569	32,784	3,167	
1965	203,571	38,456	1,193	
1966	208,804	42,749	2,681	
1967	218,064	46,842	2,628	
1968	284,442	57,761	2,246	
1969	368,175	8,061	1,553	
1970 ¹	393,104		1,636	655
1971 ²	446,834 ³		2,004	1,160

¹ Chiffres révisés

² Chiffres provisoires

³ Chiffres comprenant les 32,284 passeports délivrés dans les missions à l'étranger.

AUTRES SERVICES DU MINISTÈRE

Outre la Direction du protocole, le Service de presse et le Service d'inspection, il existe au sein du ministère cinq autres services qui relèvent directement du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La *Direction de liaison (sécurité et renseignements)* constitue une voie de communication avec les autorités de la sécurité nationale en ce qui concerne les questions d'intérêt commun. C'est un service autonome chargé d'organiser et de voir à la sécurité du ministère au Canada et à l'étranger. De plus, la Direction assure la liaison avec les autres ministères et organismes qui doivent analyser des renseignements relatifs à la sécurité.

Le *Groupe d'analyse politique*, le *Centre des opérations* et le *Secrétariat central* ont été créés pour éviter, chacun à sa façon, que l'incohérence ou le manque de coordination annulent les avantages résultant d'une délégation de pouvoirs accrue et pour permettre à l'ensemble de l'organisation d'être toujours en mesure de satisfaire promptement les besoins de la politique gouvernementale. Ainsi, la création du Groupe d'analyse politique a coïncidé avec l'importance que l'on accorde actuellement à l'"analyse objective" dans l'élaboration et la coordination des nouvelles politiques étrangères. En plus de contribuer à la mise au point et à l'application de nouvelles méthodes de recherche en vue de l'établissement des prévisions et des politiques orientées vers l'avenir, le Groupe assure la liaison avec les institutions non gouvernementales, les sociétés savantes et les universités qui s'intéressent aux questions internationales. Le Centre des opérations assure un point de convergence des fonctions d'information et de coordination dans les cas de tension internationale qui mettent en jeu les intérêts du Canada comme, par exemple, à l'occasion de la crise indo-pakistanaise lorsqu'il a fourni des installations de travail et des moyens de communication, des renseignements émanant des organes d'information publique, des services de conférences, et des moyens audio-visuels pour les réunions d'information. Le Secrétariat central sert de secrétariat administratif et remplit des fonctions de liaison auprès du ministre et des hauts fonctionnaires du Ministère.

Enfin, le Ministère administre le *Bureau des recherches spéciales* qui est chargé de recueillir et d'analyser des renseignements sur les affaires économiques des pays étrangers.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le ministère des Affaires extérieures diffuse gratuitement deux catalogues de ses publications. L'un est destiné au Canada et l'autre à l'étranger. On peut se procurer des publications gratuitement en s'adressant à la Direction de l'information du ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, ou aux postes diplomatiques et consulaires canadiens. Quant aux publications qui ne sont pas gratuites, on peut les obtenir en s'adressant à Information Canada, Ottawa.

1. Publications diffusées au Canada et à l'étranger

Recueil des Traités du Canada: Texte de chacun des traités, conventions et autres accords entre le Canada et d'autres pays. On peut se renseigner sur les tarifs en s'adressant à Information Canada, Ottawa.

Représentants du Canada à l'étranger: Répertoire bilingue des Bureaux diplomatiques, consulaires et commerciaux du Canada à l'étranger. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le tarif de cette publication, prière de s'adresser à Information Canada, Ottawa.

Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada: Répertoire bilingue des missions diplomatiques à Ottawa et des bureaux consulaires et commerciaux des autres pays au Canada. Pour tout renseignement concernant la fréquence des livraisons et le tarif de cette publication, prière de s'adresser à Information Canada, Ottawa.

Documents officiels:

Traité du fleuve Columbia: Protocole et documents connexes:
\$3 1'exemplaire.

Fédéralisme et Conférences internationales sur l'Éducation:
75¢ 1'exemplaire.

Fédéralisme et Relations internationales:
\$1 1'exemplaire.

Débats sur le désarmement (1957):
Canada, États-Unis et Mexique, 35¢ 1'exemplaire; autres pays, 40¢.

La crise du Moyen-Orient (octobre-décembre 1956):
Canada, États-Unis et Mexique, 75¢ 1'exemplaire; autres pays, 85¢.

Politique étrangère au service des Canadiens: Ouvrage publié en 1970, concernant la révision de la politique étrangère du Gouvernement canadien. Le premier fascicule porte le titre de l'ouvrage et les cinq autres sont intitulés: Europe, Développement international, Amérique latine, Le Pacifique, Nations Unies. \$3 les six fascicules cartonnés; 50¢ 1'exemplaire.

Pages documentaires: Documentation de base sur divers aspects du rôle du Canada dans les affaires internationales. (A titre gratuit)

- N° 69 Le ministère des Affaires extérieures
- N° 85 Le Canada et l'Organisation internationale du Travail
- N° 87 Le Canada et l'Organisation météorologique mondiale
- N° 88 Le Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale
- N° 93 Contribution du Canada aux Nations Unies
- N° 95 Le Commonwealth
- N° 121 Le Canada et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Déclarations et discours: Discours prononcés en 1971 par des ministres du Cabinet canadien et par d'autres personnalités du domaine public. (Diffusion gratuite)

Le très honorable Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada:

- 71/1 Un point de vue canadien sur le Commonwealth Ottawa,
5 janvier
- 71/3 La situation en Afrique du Sud Singapour,
20 janvier
- 71/4 Le Commonwealth dans les années soixante-dix Singapour,
21 janvier
- 71/5 La Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth à Singapour (I) Chambre des communes,
1er février
- 71/16 Visite du premier ministre en Union soviétique Chambre des communes,
28 mai
- 71/17 Entretiens du premier ministre Trudeau avec les dirigeants soviétiques Chambre des communes,
28 mai

L'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

- 71/2 Rapport de la Commission mixte internationale sur la pollution Chambre des communes,
14 janvier
- 71/10 Évolution actuelle du droit international et de la politique étrangère du Canada Montréal,
29 mars
- 71/12 Visite en Afrique Chambre des communes,
22 mars

71/13	Vers un règlement pacifique au Moyen-Orient	Chambre des communes, 1er avril
71/18	Énergie nucléaire et paix mondiale	Genève, 6 septembre
71/19	La nécessité de la consultation et de la coopération à l'OCDE	Paris, 8 juin
71/20	Perspectives des échanges internationaux	Paris, 8 juin
71/21	Visites officielles d'un fonctionnaire canadien à Hanoï en 1964 et 1965	Chambre des communes, 17 juin
71/23	Le Canada et la surtaxe américaine	New York, 21 septembre
71/24	Maintenir la solidarité de l'Alliance nord-atlantique	Ottawa, 27 septembre
71/25	Un tournant dans l'histoire de l'ONU	New York, 29 septembre
71/26	Le Canada et l'évolution des relations internationales	Toronto, 6 novembre
71/27	Secours aux réfugiés pakistanais en Inde	Chambre des communes, 17 novembre
71/28	La Francophonie: porte ouverte sur l'avenir	Ottawa, 11 octobre
71/29	Le point de vue du Canada sur les propositions de règlement en Rhodésie	Chambre des communes, 1er décembre
Mr. A. Ouellet, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:		
71/11	Le Canada et le Commonwealth	Winnipeg, 7 mars
71/14	Vers une intensification des rapports du Canada avec l'Amérique latine	San José, Costa Rica, 15 avril
M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international:		
71/7	L'aide extérieure: les priorités du Canada	Chambre des communes, 4 février

M. Marcel Cadieux, ambassadeur du Canada aux États-Unis:

71/22 Une grande et puissante communauté

Princeton,
25 mai

2. Publications diffusées à l'étranger seulement

Bulletin hebdomadaire canadien: Résumé des communications et événements importants et quelques illustrations.

Voici le Canada: Brochure illustrée en couleur. Diffusée gratuitement dans les postes canadiens à l'étranger, en français, en anglais, en espagnol, en allemand, en italien, en néerlandais, en russe, en japonais, en portugais, en tchèque, en polonais, en serbo-croate et en danois.

Regards sur le Canada: Brochure illustrée en couleur. Diffusée gratuitement dans les postes canadiens à l'étranger, en anglais, en français, en japonais, en tchèque et en finnois.

ANNEXE II

TABLEAU STATISTIQUE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE

Effectifs au 31 décembre 1970 et au 31 décembre 1971:

	<u>1970</u>	<u>1971</u>
<u>Agents</u>		
à Ottawa	397	456
à l'étranger	328	358
<u>Personnel administratif</u>		
à Ottawa	727	731
à l'étranger	<u>610</u>	<u>696</u>
Totaux	2,062	2,241
Personnel engagé sur place à l'étranger	980	1,850
Agents du service étranger recrutés	5	59
Autres nominations	166	392
<u>Radiations des cadres</u>		
Agents du service étranger	34	14
Autres membres du personnel	206	153

ANNEXE III

1. POSTES DIPLOMATIQUES DU CANADA À L'ÉTRANGER

A. Ambassades¹

Pays	Ville
* Afghanistan (Pakistan)	
Afrique du Sud	Pretoria
Algérie	Alger
Allemagne	Bonn
Argentine	Buenos Aires
Autriche	Vienne
Belgique	Bruxelles
* Birmanie (Malaisie)	
* Bolivie (Pérou)	
Brésil	Rio de Janeiro
* Bulgarie (Yougoslavie)	
* Burundi (République du Zaïre)	
Cameroun	Yaoundé
Chili	Santiago
Chine, République populaire de	Pékin
Colombie	Bogota
* Congo, République populaire du (République du Zaïre)	
* Corée (Japon)	
Costa Rica	San José
Côte d'Ivoire	Abidjan
Cuba	La Havane
* Dahomey (Ghana)	
Danemark	Copenhague
Égypte, République arabe d'	Le Caire
* El Salvador (Costa Rica)	
* Équateur (Colombie)	
Espagne	Madrid
États-Unis d'Amérique	Washington
Éthiopie	Addis-Abéba
Finlande	Helsinki
France	Paris
* Gabon (Cameroun)	
Grèce	Athènes
Guatemala	Guatemala
* Guinée (Sénégal)	
Haïti	Port-au-Prince

* Le Canada n'a pas de missions diplomatiques avec résidence dans les pays marqués d'un astérisque. Le pays indiqué entre parenthèses est celui où réside le représentant accrédité du Canada.

Pays	Ville
* Haute-Volta (Côte d'Ivoire)	
* Honduras (Costa Rica)	
* Hongrie (Tchécoslovaquie)	
* Islande (Norvège)	
Indonésie	Djakarta
* Iraq (Iran)	
Iran	Téhéran
Irlande	Dublin
Israël	Tel-Aviv
Italie	Rome
Japon	Tokyo
* Jordanie (Liban)	
* Koweït (Iran)	
Liban	Beyrouth
* Libye (Tunisie)	
* Luxembourg (Belgique)	
* Mali (Sénégal)	
* Madagascar (Éthiopie)	
* Maroc (Espagne)	
* Mauritanie (Sénégal)	
Mexique	Mexico
* Népal (Inde)	
* Nicaragua (Costa Rica)	
* Niger (Côte d'Ivoire)	
Norvège	Oslo
* Panama (Costa Rica)	
* Paraguay (Argentine)	
Pays-Bas	La Haye
Pérou	Lima
Pologne	Varsovie
Portugal	Lisbonne
* République arabe syrienne (Liban)	
* République centrafricaine (Cameroun)	
* République Dominicaine (Venezuela)	
* Roumanie (Yougoslavie)	
* Rwanda (République du Zaïre)	
Saint-Siège	Rome
Sénégal	Dakar
* Somalie (Éthiopie)	
* Soudan (République arabe d'Égypte)	
Suède	Stockholm
Suisse	Berne
* Tchad (Cameroun)	
Tchécoslovaquie	Prague
Thaïlande	Bangkok
* Togo (Ghana)	
Tunisie	Tunis
Turquie	Ankara
Union des républiques socialistes soviétiques	Moscou
* Uruguay (Argentine)	

Pays	Ville
Venezuela	Caracas
Yougoslavie	Belgrade
Zaïre, République du	Kinshasa

B. Hauts-commissariats

Pays	Ville
Australie	Canberra
* Barbade (Trinité-et-Tobago)	
* Botswana (Afrique du Sud)	
Ceylan	Colombo
* Chypre (Israël)	
* Fidji (Australie)	
* Gambie (Sénégal)	
Ghana	Accra
Grande-Bretagne	Londres
Guyane	Georgetown
Inde	New Delhi
Jamaïque ²	Kingston
Kenya	Nairobi
* Lesotho (Afrique du Sud)	
Malaisie	Kuala Lumpur
* Malte (Italie)	
* Maurice (République unie de Tanzanie)	
Nigéria	Lagos
Nouvelle-Zélande	Wellington
* Ouganda (Kenya)	
Pakistan	Islamabad
* Samoa-occidental (Nouvelle-Zélande)	
* Sierra Leone (Nigéria)	
Singapour	Singapour
* Souaziland (Afrique du Sud)	
Tanzanie, République unie de	Dar-es-Salaam
* Tonga (Nouvelle-Zélande)	
Trinité-et-Tobago ³	Port of Spain
Zambie	Lusaka

C. Missions permanentes auprès d'organismes internationaux

Organismes	Ville
Agence internationale de l'énergie atomique	Vienne
Communautés européennes (économique, énergie atomique, charbon et acier)	Bruxelles
Conseil de l'Atlantique Nord	Bruxelles

² Le haut-commissaire est aussi accrédité en qualité de commissaire du Canada auprès des Bahamas et du Honduras britannique.

³ Le haut-commissaire est aussi accrédité en qualité de commissaire du Canada auprès des États associés des Antilles.

Organismes	Ville
Nations Unies	New York
Nations Unies (Office européen)	Genève
Organisation de coopération et de développement économiques	Paris
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Paris
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Vienne

2. BUREAUX CONSULAIRES

A. Consulats généraux

Pays	Ville
Allemagne	Düsseldorf
	Hambourg
France	Bordeaux
	Marseille
États-Unis d'Amérique	Boston
	Chicago
	Los Angeles
	Nouvelle-Orléans
	New York
	San Francisco
	Seattle
Islande	Reykjavik (honoraire)
Italie	Milan
Monaco ⁴	
Philippines	Manille

B. Consulats

Pays	Ville
Brésil	São Paulo
États-Unis d'Amérique	Buffalo
	Cleveland
	Dallas
	Détroit
	Minneapolis
	Philadelphie
	San Juan (Territoire de Porto Rico)
Saint Marin ⁵	

⁴ Aux soins du consulat général du Canada, Marseille

⁵ Aux soins de l'ambassade du Canada, Rome

C. Vice-consulat

Pays	Ville
District fédéral de Brasilia	Brasilia

3. MISSION MILITAIRE

Pays	Ville
Allemagne	Berlin ⁶

4. COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA
SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE

Pays	Ville
Laos	Vientiane
Viet-Nam	Saigon

5. COMMISSARIAT

Pays	Ville
Hong-Kong	Hong-Kong

⁶ Mission non résidente dirigée par Bonn

ANNEXE IV

POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DES
AUTRES PAYS AU CANADA¹

1. Missions diplomatiques avec résidence au Canada.

Pays	Genre de poste
* Afrique du Sud	Ambassade
Algérie	Ambassade
* Allemagne	Ambassade
* Argentine	Ambassade
* Australie	Haut-commissariat
* Autriche	Ambassade
Barbade	Haut-commissariat
* Belgique	Ambassade
Birmanie	Ambassade
* Brésil	Ambassade
* Bulgarie	Ambassade
Cameroun	Ambassade
Ceylan	Haut-commissariat
* Chili	Ambassade
Chine (République populaire de)	Ambassade
* Colombie	Ambassade
* Corée	Ambassade
* Cuba	Ambassade
* Danemark	Ambassade
Égypte (République arabe d')	Ambassade
* Équateur	Ambassade
* Espagne	Ambassade
* Etats-Unis d'Amérique	Ambassade
* Finlande	Ambassade
* France	Ambassade
Gabon	Ambassade
Ghana	Haut-commissariat
* Grande-Bretagne	Haut-commissariat
* Grèce	Ambassade
Guyane	Haut-commissariat
* Haïti	Ambassade
* Hongrie	Ambassade
* Inde	Haut-commissariat
* Indonésie	Ambassade

¹ Les pays dont le nom est précédé d'un astérisque ont des consulats généraux, des consulats et des délégués commerciaux au Canada. Pour de plus amples renseignements, voir *Corps diplomatique et Représentants consulaires et autres au Canada*.

Pays	Genre de poste
Iran	Ambassade
* Irlande	Ambassade
* Israël	Ambassade
* Italie	Ambassade
Jamaïque	Haut-commissariat
* Japon	Ambassade
* Liban	Ambassade
Malaisie	Haut-commissariat
* Mexique	Ambassade
Nigéria	Haut-commissariat
* Norvège	Ambassade
* Nouvelle-Zélande	Haut-commissariat
* Pakistan	Haut-commissariat
* Pays-Bas	Ambassade
* Pérou	Ambassade
* Philippines	Ambassade
* Pologne	Ambassade
* Portugal	Ambassade
* République Dominicaine	Ambassade
* Roumanie	Ambassade
Rwanda	Ambassade
Saint-Siège	Nonciature apostolique
* Suède	Ambassade
* Suisse	Ambassade
Tanzanie	Haut-commissariat
* Tchécoslovaquie	Ambassade
* Thaïlande	Ambassade
* Trinidad-et-Tobago	Haut-commissariat
Tunisie	Ambassade
* Turquie	Ambassade
* Union des Républiques socialistes soviétiques	Ambassade
* Venezuela	Ambassade
* Yougoslavie	Ambassade
Zaïre	Ambassade

2. Missions diplomatiques accréditées (non-résidence au Canada)

Pays	Genre de poste	Résidence
Afghanistan	Ambassade	Washington
* Bolivie	Ambassade	Washington
Botswana	Haut-commissariat	Washington
Burundi	Ambassade	New York
Chypre	Haut-commissariat	Washington
Congo (République populaire du)	Ambassade	New York
* Costa Rica	Ambassade	Washington
Côte-d'Ivoire	Ambassade	Washington
* Dahomey	Ambassade	Washington
* El Salvador	Ambassade	Washington
Fidji	Ambassade	New York

Pays	Genre de poste	Résidence
* Guatemala	Ambassade	Washington
Guinée	Ambassade	Washington
Haute-Volta	Ambassade	Washington
* Islande	Ambassade	Washington
Jordanie	Ambassade	Washington
Koweït	Ambassade	Washington
Lesotho	Haut-commissariat	Washington
* Liberia	Ambassade	Washington
* Luxembourg	Ambassade	Washington
* Madagascar	Ambassade	Washington
Mali	Ambassade	Washington
Malte	Haut-commissariat	Washington
Maroc	Ambassade	Washington
Maurice	Haut-commissariat	Washington
Mauritanie	Ambassade	New York
Népal	Ambassade	Washington
* Nicaragua	Ambassade	Washington
* Niger	Ambassade	Washington
Ouganda	Haut-commissariat	New York
* Panama	Ambassade	Washington
République centrafricaine	Ambassade	Washington
* Sénégal	Ambassade	Washington
Sierra Leone	Haut-commissariat	Washington
Singapour	Haut-commissariat	New York
Somalie	Ambassade	New York
Souaziland	Haut-commissariat	Washington
Soudan	Ambassade	New York
Syrie	Ambassade	New York
Togo	Ambassade	Washington
* Uruguay	Ambassade	Washington
Zambie	Haut-commissariat	New York

3. Pays ayant des consulats généraux, consulats
ou délégués commerciaux mais pas de mission
diplomatique accréditée.

Antilles (États associés)
Honduras
Iraq
Monaco
Saint-Marin

ANNEXE V

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
DONT LE CANADA FAIT PARTIE

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

Banque asiatique de développement
Banque de développement des Caraïbes

BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS

COMMONWEALTH

Association parlementaire du Commonwealth
Comité du Commonwealth pour l'étude des ressources minérales
et de la géologie
Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux
Comité scientifique du Commonwealth
Commission des sépultures militaires du Commonwealth
Conférence forestière du Commonwealth et Comité forestier permanent
du Commonwealth
Conseil consultatif des études aéronautiques du Commonwealth
Conseil des transports aériens du Commonwealth
Conseil exécutif des bureaux agricoles du Commonwealth
Fondation du Commonwealth¹
Fonds du Commonwealth pour la coopération technique
Organisation des télécommunications du Commonwealth
Organisation du Commonwealth pour les sciences de la défense
Programme du Commonwealth pour l'octroi de bourses d'études et de
perfectionnement

CONFÉRENCE DU COMITÉ SUR LE DÉSARMEMENT (GENÈVE)

CONFÉRENCE DE LA HAYE SUR LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

CONVENTION UNIVERSELLE SUR LE DROIT D'AUTEUR

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

FRANCOPHONIE

Association internationale des parlementaires de langue française
Agence de coopération culturelle et technique

¹ Organisation semi-autonome soutenue financièrement par les gouvernements
du Commonwealth.

Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États africains
et malgache d'expression française
Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des États afri-
cains et malgache d'expression française

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVÉ

NATIONS UNIES²

Conseils et organismes de l'Assemblée générale

Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des
Nations Unies pour l'Afrique australe
Comité spécial des fonds extra-budgétaires
Comité spécial des opérations de maintien de la paix
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement:
Conseil du commerce et du développement
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Institutions spécialisées et autres³

Banque internationale de l'énergie atomique
Banque internationale pour la reconstruction et le développement:
Association internationale de développement; Société financière
internationale
Comité consultatif scientifique
Comité de l'habitation, de la construction et de la planification
Comité des commissaires aux comptes
Comité des demandes de réformation de jugements du Tribunal administratif
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au
delà des limites de la juridiction nationale
Comité exécutif du Programme du haut-commissaire pour les réfugiés
Comité scientifique pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
Comité spécial des principes du droit international touchant les rela-
tions amicales et la coopération entre les États
Comité spécial pour la question de la définition de l'agression
Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisa-
tion de l'Assemblée générale
Commission de la condition de la femme
Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la forma-
tion et la recherche
Fonds monétaire international
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

² On trouvera une liste plus détaillée des organismes dont le Canada fait partie dans la revue *Le Canada et les Nations Unies 1966*.

³ En 1968, le Canada a été élu membre du Conseil d'administration de l'UNESCO; ainsi, il est maintenant représenté auprès du Conseil d'administration de toutes ces institutions.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
Organisation intergouvernementale océanographique
Organisation internationale du Travail
Organisation météorologique mondiale
Organisation mondiale de la santé
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle

Autres organismes spéciaux des Nations Unies

Conférence du Comité du désarmement
Conseil de coopération douanière et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Commission de statistique
Commission des stupéfiants
Commission économique pour l'Amérique latine
Comité préparatoire pour la Conférence de 1972 sur l'environnement
Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)
Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Conseil économique et social (Comités permanents):
 Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
 Comité des ressources naturelles
 Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (Commission des droits de l'homme)
Groupe d'étude commun des céréales (CNUCED/FAO)
Groupe d'étude commun des graines oléagineuses et des matières grasses (CNUCED/FAO)
Groupe d'étude commun du jute et des fibres apparentées (CNUCED/FAO)
Programme alimentaire mondial (ONU/FAO)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA POLICE CRIMINELLE

ORGANISME CANADA-AUSTRALIE

Comité consultatif Canada-Australie

ORGANISME CANADA-ANTILLES

Comité permanent du Canada et des Antilles du Commonwealth pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISMES CANADA-BELGIQUE

Commission scientifique mixte
Commission mixte pour la coopération scientifique, industrielle et technique

ORGANISMES CANADA-ÉTATS-UNIS

Comité canado-américain de la balance des paiements
Comité canado-américain des plans civils d'urgence
Comité de coopération militaire Canada-États-Unis (Groupe de planification régionale)
Comité ministériel canado-américain de défense commune
Comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques
Comité supérieur canado-américain des industries de la défense et du développement
Comité technique canado-américain du marché des produits agricoles et des problèmes commerciaux
Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord
Commission des pêches des Grands lacs
Commission du parc international Roosevelt de Campobello
Commission internationale de la frontière
Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique
Commission internationale du flétan du Pacifique
Commission mixte internationale
Commission permanente canado-américaine de défense
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

ORGANISMES CANADA-FRANCE

Association parlementaire Canada-France
Comité économique mixte Canada-France
Commission culturelle mixte Canada-France

ORGANISMES CANADA-GRANDE-BRETAGNE

Comité ministériel anglo-canadien du commerce et des affaires économiques
Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et les affaires économiques

ORGANISME CANADA-JAPON

Comité ministériel Canada-Japon

ORGANISME CANADA-MEXIQUE

Comité mixte Canada-Mexique

ORGANISME CANADA-NOUVELLE-ZÉLANDE

Comité consultatif Canada-Nouvelle-Zélande

ORGANISME CANADA-TUNISIE

Comité mixte Canada-Tunisie

ORGANISME CANADA-URSS

Commission mixte pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie

ORGANISMES DE CONSERVATION

Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord
Commission internationale de la chasse à la baleine
Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique
Commission internationale des pêches du Pacifique Nord
Conseil international de l'exploration des mers
Union internationale pour la conservation de la nature

ORGANISMES INTERAMÉRICAINS

Centre d'étude des monnaies latino-américaines
Centre interaméricain des administrateurs du fisc
Institut interaméricain de statistique
Institut panaméricain de géographie et d'histoire
Office interaméricain de la radio
Organisation panaméricaine de la santé
Union postale des Amériques et de l'Espagne

ORGANISMES SCIENTIFIQUES

Association internationale de géomagnétisme et d'aéronomie
Association internationale de séismologie et de physique
Bureau international des poids et mesures
Bureau hydrographique international
Congrès international sur les huiles essentielles
Conseil international des Unions scientifiques (CIUS):
 Comité pour l'étude des problèmes de l'environnement
 Comité pour les informations scientifiques et techniques
 Comité pour les recherches océanographiques
 Comité pour les recherches spatiales
Institut international du froid
Société internationale de photogrammétrie
Union astronomique internationale
Union géographique internationale
Union géologique internationale
Union internationale de biochimie
Union internationale de chimie pure et appliquée
Union internationale de géodésie et de géophysique
Union internationale de mécanique théorique et appliquée
Union mathématique internationale

PLAN DE COLOMBO

Comité consultatif pour le développement économique coopératif du Sud et Sud-Est asiatiques
Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

PRODUITS DE BASE

Accord international sur le café
Accord international sur l'étain
Accord international sur le sucre
Arrangement international de 1967 sur les grains

Bureau international pour la publication des tarifs douaniers
Comité consultatif international du coton
Comité de cotonnades
Groupe international d'étude sur le caoutchouc
Groupe international d'étude sur la laine
Groupe international d'étude sur le cacao
Groupe international d'étude sur le cuivre
Groupe international d'étude sur le plomb et le zinc
Groupe international d'étude sur le tungstène

TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Comité provisoire des communications par satellites

UNION INTERPARLEMENTAIRE

ANNEXE VI

CONFÉRENCES INTERNATIONALES AUXQUELLES LE CANADA ÉTAIT OFFICIELLEMENT REPRÉSENTÉ EN 1971

(Liste partielle)

A. Conférences des Nations Unies

- Assemblée générale des Nations Unies, 26e session, New York, du 21 septembre au 22 décembre.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Conseil des gouverneurs, Washington, du 27 septembre au 1er octobre.
- Comité consultatif scientifique des Nations Unies, Genève, les 24 et 25 mars.
- Comité de direction du droit de la mer, New York, 14 et 15 juin.
- Comité de la planification du développement, 7e session, Genève, du 22 mars au 2 avril.
- Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, du 1er au 10 septembre; Sous-comité juridique, 10e session, Genève, du 7 juin au 2 juillet; Sous-comité scientifique et technique, 8e session, New York, du 6 au 15 juillet.
- Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale, New York, 18 et 19 février.
- Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, 2e session, Genève, du 15 au 26 février; 3e session, New York, du 13 au 24 septembre.
- Comité préparatoire de la troisième Conférence sur le droit de la mer, Genève, du 1er au 26 mars et du 19 juillet au 28 août.
- Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, New York, du 14 au 25 juin.
- Comité spécial des opérations de maintien de la paix, New York, 1er avril; 6 mai; 1er décembre; 7 décembre.
- Comité spécial sur la question de la définition de l'agression, New York, du 1er février au 5 mars.
- Commission de la population des Nations Unies, Genève, du 1er au 12 novembre.
- Commission des droits de l'homme, Genève, du 22 février au 26 mars.

Commission des Nations Unies sur le développement social, 21e session, New York, du 1er au 19 mars.

Commission des Nations Unies sur les stupéfiants, Genève, du 27 septembre au 15 octobre.

Commission économique pour l'Amérique latine, Santiago, du 27 avril au 7 mai.

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 27e session, Manille, du 20 au 30 avril.

Commission économique pour l'Europe, 26e session, Genève, du 19 au 30 avril.

Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 16e session, Rome, du 6 au 25 novembre.

Conférence des Nations Unies pour l'adoption du Protocole sur les substances psychotropes, Vienne, du 11 janvier au 21 février.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Conseil du commerce et du développement, reprise des travaux de la 10e session, Genève, du 1er au 5 mars; 11e session, Genève, du 24 août au 17 septembre.

Conférence du Comité du désarmement, 1re session, Genève, du 1er au 26 mars; 2e session, du 29 juin au 30 septembre.

Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Vienne, du 23 au 30 septembre.

Conseil économique et social, 50e session, New York, du 26 avril au 21 mai.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conseil d'administration, Genève, du 13 au 29 avril.

Fonds monétaire international, Conseil des gouverneurs, Washington, du 27 septembre au 1er octobre.

Groupe de travail intergouvernemental sur la Déclaration sur le milieu humain, New York, du 10 au 21 mai.

Groupe de travail intergouvernemental sur la pollution des mers, première session, Londres, du 14 au 18 juin; 2e session, Ottawa, du 8 au 12 novembre.

Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Comité exécutif, Genève, du 4 au 13 octobre.

Organisation de l'aviation civile internationale, 18e session de l'Assemblée, Vienne, du 21 juin au 7 juillet; Conférence internationale du droit aérien, Montréal, du 8 au 23 septembre; Conférence internationale pour la révision de la Convention de Varsovie, Guatemala, du 9 février au 8 mars.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conseil exécutif, 87e session, Paris, du 28 avril au 14 mai; 88e session, du 6 octobre au 2 novembre.

Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 7e session de l'Assemblée, Londres, du 5 au 15 octobre; Conférence de la création d'un fonds international pour l'indemnisation des victimes de la pollution par les hydrocarbures ou le transport de substances nucléaires, Bruxelles, du 29 novembre au 17 décembre.

Organisation internationale du travail, Conférence, Genève, du 2 au 24 juin.

Organisation météorologique mondiale, Sixième Congrès météorologique mondial, Genève, du 13 au 22 avril.

Organisation mondiale de la santé, Assemblée mondiale de la santé, 24e session, Genève, du 4 au 28 mai.

Programme des Nations Unies pour le développement, Conseil d'administration, 11e session, New York, du 14 au 29 janvier; 12e session, Santiago, du 7 au 25 juin; Conférence pour l'annonce des contributions, New York, 18 octobre.

Quatrième Conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, Genève, du 6 au 16 septembre.

Union internationale des télécommunications, Conseil d'administration, 26e session, Genève, du 1er au 21 mai.

Union postale universelle, Conseil exécutif, Berne, du 20 au 28 mai.

B. Autres conférences

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Comité de l'agriculture: Genève, les 14 et 15 octobre

Comité de la balance des paiements et des restrictions à l'importation: Genève, les 14 et 15 octobre.

Comité des mesures contre le dumping: Genève, du 21 au 24 septembre.

Comité des produits industriels: Genève, les 3 et 4 février.

Conférence sur la balance des paiements: Genève, du 8 au 17 juin.

Réunion ministérielle: Genève, du 28 au 30 avril.

Réunion spéciale du Conseil concernant la surtaxe américaine sur l'importation, Genève, le 24 août.

Vingt-septième session des participants au GATT: Genève, du 15 au 26 novembre.

Agence de coopération culturelle et technique (2e conférence); Ottawa, du 11 au 13 octobre; Québec, du 14 au 16 octobre.

Association cartographique internationale: Paris, du 5 au 11 juin.

Association internationale des parlementaires de langue française (3e Assemblée): Montréal, Ottawa et Québec du 15 au 21 septembre; Congrès, Ottawa, Québec, Montréal, du 16 au 21 septembre.

Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (6e colloque international): Madagascar, du 15 au 22 avril.

Banque africaine de développement, conseil des gouverneurs: Kampala, du 26 au 30 juillet.

Banque asiatique de développement, conseil des gouverneurs: Singapour, du 15 au 17 avril.

Banque de développement des Caraïbes, conseil des gouverneurs: Antigua, le 23 avril.

Banque interaméricaine de développement, conseil des gouverneurs: Lima, du 10 au 14 mai.

Bureau hydrographique international: Monaco, du 15 au 20 mars.

Colloque de l'Institut des mines et de la métallurgie: Londres, du 4 au 6 octobre.

Colloque et atelier de l'Union internationale des sciences de la nutrition: Tunis, du 21 au 26 janvier.

Colloque européen sur la fragmentation (3e): Cannes, du 5 au 8 octobre.

Colloque européen sur le minerai (3e): Brighton, du 9 au 12 novembre.

Colloque international (1er) et Congrès latino-américain (2e) sur la thérapie des eaux thermales et des bains de mer: Panimavida, du 6 au 11 décembre.

Colloque international sur l'argile: Moscou, du 13 au 27 septembre.

Comité électrotechnique international: Bruxelles, du 9 au 14 juin.

Comité ministériel Canada-Japon (6e réunion): Toronto, les 13 et 14 septembre.

Comité permanent Canada-Grande-Bretagne pour le commerce et les affaires économiques: Ottawa, les 3 et 4 décembre.

Commission internationale sur la pétrologie de la houille: Krefeld, du 15 au 20 août.

Commission mixte Canada-Union des Républiques socialistes soviétiques pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie: Moscou, du 4 au 11 octobre.

- Commission océanographique internationale (7e session): Paris, du 26 octobre au 5 novembre.
- Conférence d'administrateurs des postes du Commonwealth: Londres, du 11 au 19 octobre.
- Conférence d'Oxford sur les différends internationaux et la communauté internationale: Oxford, du 7 au 16 juillet.
- Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth: Kuala Lumpur, du 13 au 17 septembre.
- Conférence de la Croix-Rouge internationale sur le droit humanitaire: Genève, du 24 mai au 12 juin.
- Conférence des ministres de la Fonction publique des pays entièrement ou partiellement de langue française: Lomé (Togo), du 17 au 24 janvier.
- Conférence des ministres de la Jeunesse et du Sport des pays francophones: Dakar, du 14 au 27 juin.
- Conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones: Bangui, du 25 au 28 janvier; Paris, du 10 au 23 mai.
- Conférence des ministres des Finances du Commonwealth: Nassau, les 23 et 24 septembre.
- Conférence des plénipotentiaires sur les arrangements définitifs pour le Consortium international des télécommunications par satellite: Washington, du 14 avril au 15 mai.
- Conférence des premiers ministres du Commonwealth: Singapour, du 14 au 23 janvier.
- Conférences diplomatiques pour réviser la Convention de Berne et la Convention universelle sur le droit d'auteur: Paris, du 5 au 24 juillet.
- Conférence diplomatique pour adopter une convention internationale de protection des phonogrammes: Genève, du 18 au 29 octobre.
- Conférence du Commonwealth sur la jeunesse des régions d'Asie et du Pacifique: Kuala Lumpur, du 29 juillet au 7 août.
- Conférence du Commonwealth sur la médecine: Port Louis (Maurice), du 2 au 12 novembre.
- Conférence du Commonwealth sur le droit: New Delhi, du 6 au 13 janvier.
- Conférence du Commonwealth sur l'éducation (5e): Canberra, du 3 au 17 février.
- Conférence du Commonwealth sur les affaires topographiques: Cambridge, du 16 au 24 août.

- Conférence du Commonwealth sur les télécommunications: Nairobi, du 4 au 13 octobre.
- Conférence intergouvernementale sur l'utilisation du personnel hautement qualifié: Venise, du 25 au 27 octobre.
- Conférence interaméricaine sur l'agriculture (6e): Lima, du 24 au 27 mai.
- Conférence internationale de la Fondation de recherche sur la flamme: Ijmuiden (Pays-Bas): les 13 et 14 mai.
- Conférence internationale sur l'amiante (2e): Louvain, du 5 au 9 septembre.
- Conférence internationale sur l'analyse thermique (3e): Davos, du 23 au 28 août.
- Conférence internationale sur la révision de la Convention de Varsovie (1929): Guatemala, du 9 février au 8 mars.
- Conférence internationale sur l'Éducation publique (33e session): Genève, du 15 au 23 septembre.
- Conférence internationale sur le plomb: Hambourg, du 21 au 25 septembre.
- Conférence internationale sur le soufre (1re): Montréal, du 9 au 11 juin; (2e): Vancouver, du 13 au 15 octobre.
- Conférence mondiale sur l'utilisation du bois dans l'industrie du logement: Vancouver, du 5 au 16 juillet.
- Conférence panaméricaine sur le cadastre (1re): Caracas, du 14 au 20 novembre.
- Conférence scientifique du Pacifique (12e): Canberra, du 18 août au 3 septembre.
- Conférence silurienne-dévonienne: Agadir, du 27 septembre au 8 octobre.
- Conférence sur l'énergie mondiale (8e): Bucarest, du 26 juin au 3 juillet.
- Congrès brésilien de chirurgie (12e) et Congrès interaméricain de chirurgie (12e): Rio de Janeiro, du 11 au 16 juillet.
- Congrès de l'Institut international de droit d'expression française (6e): Bujumbura, du 10 au 18 août.
- Congrès géochimique international: Moscou, du 20 au 26 juillet.
- Congrès géologique international: Montréal, du 21 au 30 août.
- Congrès international de stratigraphie et de géologie houillère: Krefeld, du 23 au 28 août.

Congrès international des géomètres (13e): Wiesbaden, du 31 août au 10 septembre.

Congrès international des sciences administratives (15e): Rome, du 6 au 11 septembre.

Congrès mondial des vétérinaires (19e): Mexico, du 15 au 22 août.

Congrès mondial du pétrole (8e): Moscou, du 13 au 19 juin.

Congrès national des ingénieurs et architectes italiens (16e): Milan, du 12 au 14 novembre.

Conseil d'administration de l'Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire (13e réunion): Mexico, du 27 juillet au 4 août.

Conseil de coopération douanière: Vingt-septième réunion du Comité de la nomenclature, Bruxelles, du 8 au 20 novembre.

Conseil de la société internationale de photogrammétrie: Milan, les 4 et 5 août.

Conseil du Commonwealth sur l'écologie: Malte, du 18 au 24 octobre.

Conseil international des unions scientifiques: Budapest, du 3 au 8 juin.

Fédération internationale pour le traitement de l'information (5e congrès): Ljubljana (Yougoslavie), du 23 au 28 août.

Groupe d'étude international du plomb et du zinc: Malaga, du 28 octobre au 6 novembre.

Institut des mines et de la métallurgie (réunion générale): Londres, le 20 mai.

Journées médicales (7e): Dakar, du 11 au 16 janvier.

Organisation de coopération et de développement économiques

Comité agricole: Paris, du 27 au 29 janvier.

Comité de l'éducation (4e session): Paris, du 28 novembre au 1er décembre.

Comité de l'industrie: Paris, du 15 au 17 juin.

Comité des sciences: Bruxelles, du 28 septembre au 1er octobre.

Comité spécial pour le fer et l'acier: Paris, du 16 au 25 octobre.

Groupe de recherche sur l'administration hydraulique: Paris, du 2 au 4 février.

Groupe spécial d'experts du Comité de l'industrie: Paris, du 22 au 26 février.

Réunion concernant le commerce: Paris, les 25 et 26 octobre; du 15 au 18 novembre.

Réunion concernant l'industrie du charbon cokéfiant: Paris, du 11 au 15 octobre.

Réunion ministérielle du Comité d'aide au développement: Paris, les 21 et 22 octobre.

Réunion ministérielle: Paris, les 7 et 8 juin.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Comité sur les défis de la société moderne: Bruxelles, du 18 au 20 avril.

Groupe consultatif pour la recherche et le développement aérospatiaux (réunion concernant les structures et matériaux): Bruxelles, du 3 au 8 octobre.

Réunion de l'Institut des études supérieures sur les méthodes de prospection des gisements d'uranium: Londres, du 21 au 25 septembre.

Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord: Bruxelles, les 9 et 10 décembre.

Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord: Lisbonne, les 3 et 4 juin.

Réunion sur l'élaboration du programme: Bruxelles, du 1er au 5 mars.

Réunion sur l'environnement: Ankara, du 4 au 6 octobre.

Organisation internationale des normes (Comité technique): Paris, du 3 au 5 novembre.

Organisation internationale des normes: Londres, du 17 au 22 octobre.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Comité d'experts sur l'enregistrement international des marques de fabrique: Genève, du 3 au 11 octobre.

Réunion générale: Genève, du 27 septembre au 2 octobre.

Réunion concernant les fonds marins: La Valette, du 29 juin au 5 juillet.

Réunion de hauts fonctionnaires du Commonwealth pour le développement des marchés d'exportation: Londres, les 8 et 9 juin.

Réunion du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur: Lomé (Togo), du 14 au 18 décembre.

Réunion intergouvernementale sur les problèmes d'offre et de demande d'argent: Mexico, du 16 au 18 juin.

Réunion tripartite (Canada-États-Unis-Mexique) pour le contrôle des stupéfiants: Washington, les 11 et 12 octobre.

Société internationale de lithodynamique: Nancy, du 1er au 7 octobre.

Union géodésique et géophysique internationale: Moscou, du 30 juillet au 14 août.

Union géographique internationale (Conférence régionale européenne): Budapest, du 9 au 14 août.

ANNEXE VII

LISTE D'ACCORDS INDIQUANT LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS JURIDIQUES DU CANADA AVEC LES AUTRES PAYS EN 1971

1. Accords bilatéraux

Allemagne

Convention sur la sécurité sociale entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (avec le Protocole final).
Faites à Ottawa le 30 mars 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la coopération scientifique et technique. Signé à Bonn le 16 avril 1971.

Banque de développement des Caraïbes

Accord de contribution entre le Gouvernement du Canada et la Banque de développement des Caraïbes portant sur l'utilisation de fonds canadiens spéciaux. Signé à Bridgetown, Barbade, le 17 février 1971. En vigueur le 17 février 1971.

Barbade

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Barbade constituant un Accord relatif aux investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Signé à Port of Spain les 26 octobre et 17 novembre 1970. En vigueur le 17 novembre 1970.

Belgique

Accord sur la coopération scientifique, industrielle et technologique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Belgique. Signé à Bruxelles le 21 avril 1971. En vigueur le 21 avril 1971.

Cameroun

Accord de coopération économique et technique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale du Cameroun. Signé à Toronto le 15 septembre 1970. Instruments de ratification échangés le 24 décembre 1971. En vigueur le 24 décembre 1971.

Colombie

Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Colombie. Signé à Ottawa le 17 novembre 1971.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'accord relatif aux certificats de navigabilité pour l'exportation, qui a été conclu par un échange de Notes en date du 28 juillet 1938. Signé à Ottawa le 12 août 1970 et le 18 février 1971. En vigueur le 18 février 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la construction et l'entretien par le Canada d'une Station Loran-A à Gray Point (Colombie-Britannique). Signé à Ottawa le 8 avril 1971. En vigueur le 8 avril 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord de coopération pour l'exécution d'un projet expérimental de satellite de technologie des communications (avec memorandum d'entente en date du 20 avril 1971). Signé à Washington les 21 et 27 avril 1971. En vigueur le 27 avril 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à la cession de l'installation de communications REDCLIFF au Gouvernement du Canada. Signé à Ottawa le 10 mai 1971. En vigueur le 10 mai 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un Accord relatif à un programme commun dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs (ERTS). Signé à Washington le 14 mai 1971. En vigueur le 14 mai 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la coopération mutuelle entre les deux pays pour la détection et la suppression des incendies de forêt dans une zone tampon le long de la frontière entre le Territoire du Yukon et l'État de l'Alaska. Signé à Washington le 1er juin 1971. En vigueur le 1er juin 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la mise hors de service de la Station de radar de Stephenville et la prise en charge par le Canada de la dotation en personnel militaire de la Station de Melville et des dépenses relatives à ce personnel. Signé à Washington le 30 juin 1971. En vigueur le 30 juin 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant de nouveaux arrangements financiers régissant le fonctionnement et l'entretien des Stations de radar Pinetree situées au Canada qui font partie du réseau continental de défense par radar. Signé à Ottawa le 16 août 1971. En vigueur à compter du 1er août 1971.

Traité d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Signé à Washington le 3 décembre 1971

États-Unis du Mexique

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis du Mexique modifiant l'Accord relatif aux transport aériens du 21 décembre 1961. Signé à Mexico le 24 mars 1971.

Finlande

Convention supplémentaire modifiant de nouveau la Convention entre le Gouvernement du Canada et la République de Finlande pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale à l'égard des impôts sur le revenu. Signée à Ottawa le 28 mars 1959. Signée à Ottawa le 2 avril 1971.

Hongrie

Accord de commerce entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Hongrie. Signé à Ottawa le 6 octobre 1971.

Israël

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël concernant des services aériens commerciaux réguliers. Signé à Ottawa le 10 février 1971. En vigueur le 10 février 1971.

Italie

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République italienne constituant un Accord entre les deux Gouvernements pour la formation au Canada de cinquante-deux recrues de l'aviation italienne. Signé à Ottawa le 24 août 1971. En vigueur le 24 août 1971.

Jamaïque

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque en matière d'impôt sur le revenu. Signé à Kingston le 4 janvier 1971. En vigueur le 19 mai 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Jamaïque constituant un Accord relatif aux investissements canadiens en Jamaïque et aux garanties de ces investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Signé à Kingston, Jamaïque le 2 novembre 1971. En vigueur le 2 novembre 1971.

Malaisie

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Malaisie constituant un Accord relatif aux investissements canadiens en Malaisie et aux garanties de ces investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Signé à Kuala Lumpur le 30 juillet et le 1er octobre 1971. En vigueur le 1er octobre 1971.

Nations Unies

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le secrétaire général des Nations Unies constituant un accord relatif à la continuité des droits de pension entre le Gouvernement du Canada et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Signé à New York les 16 juillet et 14 décembre 1970. En vigueur le 14 décembre 1970 avec effet retroactif à compter du 11 décembre 1970.

Accord entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Signé à Rome le 22 janvier 1971. En vigueur le 22 janvier 1971.

Norvège

Échange de Notes constituant un Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège relatif à la pratique norvégienne de la pêche au large de la côte atlantique du Canada. Signé à Ottawa le 15 juillet 1971. En vigueur le 15 juillet 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Norvège sur la chasse aux phoques et la conservation des réserves de phoques dans l'Atlantique Nord-Ouest. Signé à Ottawa le 15 juillet 1971. Instruments de ratification échangés le 22 décembre 1971. En vigueur le 22 décembre 1971.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale constituant un Accord supplémentaire relatif aux locaux du siège de l'Organisation. Signé à Ottawa le 7 avril 1971. En vigueur le 3 mai 1971.

Pays-Bas

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas constituant un Accord relatif au transport des aéronefs NF-5 de la Force aérienne royale néerlandaise du Canada au Pays-Bas. Signé à Ottawa le 1er novembre 1971. En vigueur le 1er novembre 1971.

Pologne

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République populaire de Pologne concernant le règlement de questions financières. Signé à Ottawa le 15 octobre 1971. En vigueur le 15 octobre 1971.

République Dominicaine

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République Dominicaine permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et autres communications avec des tiers. Signé à Saint-Domingue le 2 avril 1971. En vigueur le 1er septembre 1971.

Roumanie

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie concernant le règlement des problèmes financiers en suspens. Signé à Ottawa le 13 juillet 1971. Instruments de ratification échangés le 13 décembre 1971. En vigueur le 13 décembre 1971.

Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie. Signé à Ottawa le 16 juillet 1971. Instruments de ratification échangés le 13 décembre 1971. En vigueur le 13 décembre 1971.

Royaume-Uni

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni constituant un Accord entre les deux pays concernant l'entraînement de forces armées du Royaume-Uni au Canada. Signé à Ottawa le 20 août 1971. En vigueur le 20 août 1971.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni constituant un Accord entre les deux pays concernant le Régime d'impôts variables frappant les céréales. Fait à Londres le 7 décembre 1971. En vigueur le 7 décembre 1971.

Sainte-Lucie

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Sainte-Lucie constituant un Accord relatif aux investissements canadiens à Sainte-Lucie et aux garanties de ces investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Signé à Port of Spain les 18 et 25 novembre 1970. En vigueur le 25 novembre 1970.

Singapour

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Singapour constituant un Accord relatif aux investissements canadiens à Singapour et aux garanties de ces investissements de la part du Gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Fait à Kuala Lumpur le 26 juillet et à Singapour le 30 juillet 1971. En vigueur le 30 juillet 1971.

Suisse

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse renouvelant l'Accord du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Fait à Berne le 1er décembre 1971. En vigueur le 1er décembre 1971 avec effet rétroactif à compter du 1er août 1971.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie. Signé à Moscou le 27 janvier 1971. En vigueur le 27 janvier 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération en matière de pêches dans le nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada. Signé à Moscou le 22 janvier 1971. En vigueur le 19 février 1971.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les Règles provisoires de navigation et de sécurité des pêches dans le nord-est du Pacifique au large de la côte du Canada. Signé à Moscou le 22 janvier 1971. En vigueur le 15 avril 1971.

Venezuela

Échange de notes entre le Canada et le Venezuela constituant le renouvellement du *modus vivendi* commercial entre les deux pays. Signé le 11 octobre 1950 et amendé le 30 septembre 1966. Fait à Caracas le 30 décembre 1971. En vigueur le 30 décembre 1971 avec effet rétroactif à compter du 11 octobre 1971.

2. Accords multilatéraux

Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge. Faite à Londres, le 5 avril 1966. Signée par le Canada le 5 avril 1966. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 janvier 1970. En vigueur pour le Canada le 14 avril 1970.

Protocole prorogeant l'Accord concernant le commerce international des textiles de coton, d'octobre 1970 au 30 septembre 1973. Fait à Genève le 15 juin 1970. Signé par le Canada le 8 octobre 1970. En vigueur pour le Canada le 8 octobre 1970.

Règlements mondiaux de la santé adoptés par la vingt-deuxième Assemblée mondiale de la Santé à Boston le 25 juillet 1969. En vigueur le 1er janvier 1971.

Accord modifiant l'Accord entre le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République fédérale d'Allemagne, concernant l'exécution de manoeuvres et autres exercices dans la zone Soltau-Luneburg. Fait à Bonn le 12 mai 1970. Signé par le Canada le 12 mai 1970. Instrument de ratification du Canada déposé le 15 janvier 1971.

Accord OTAN sur la communication, à des fins de défense, d'informations techniques. Fait à Bruxelles le 19 octobre 1970. Instrument de ratification canadien déposé le 20 octobre 1970. En vigueur le 7 février 1971.

Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Fait à Londres, Moscou et Washington le 11 février 1971. Signé par le Canada le 11 février 1971.

Protocole portant modification de la Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international signée à Varsovie le 12 octobre 1929, amendée par le Protocole fait à La Haye le 28 septembre 1955. Fait à Guatemala le 8 mars 1971. Signé par le Canada le 8 mars 1971.

Protocole portant amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale. Fait le 12 mars 1971 à New York. L'Instrument de ratification du Canada déposé le 12 mai 1971. En vigueur le 11 décembre 1971.

Accord international sur le blé de 1971. Fait à Washington le 29 mars 1971. Signé par le Canada le 3 mars 1971. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 juin 1971. En vigueur le 1er juillet 1971.

Convention relative à l'aide alimentaire. Faite à Washington le 29 mars 1971. Signée par le Canada le 3 mai 1971. Instrument de ratification du Canada déposé le 10 juin 1971. En vigueur le 1er juillet 1971.

Convention de l'Union postale universelle - Protocole final et Règlements d'exécution. Fait à Tokyo le 14 novembre 1969. Signé par le Canada le 14 novembre 1969. En vigueur le 1er juillet 1971.

Protocole additionnel de la Constitution de l'Union postale universelle. Fait à Tokyo le 14 novembre 1969. Signé par le Canada le 14 novembre 1969. En vigueur le 1er juillet 1971.

Règlement général de l'Union postale universelle. Fait à Tokyo le 14 novembre 1969. Signé par le Canada le 14 novembre 1969. En vigueur le 1er juillet 1971.

Protocole portant amendement de l'Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique du Nord, signé à Paris le 25 février 1954. Fait à Londres le 13 mai 1970. En vigueur le 1er juillet 1971.

Modification de l'Annexe à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international, 1965. Faite à Londres le 15 décembre 1969. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 14 décembre 1970. En vigueur le 12 août 1971.

Accord relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites "INTELSAT" et Accord d'exploitation relatif à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites "INTELSAT". Signés à Washington le 20 août 1971. Signés par le Canada le 20 août 1971. En vigueur le 20 août 1971.

Quatrième Accord international sur l'étain. Signé par le Canada le 29 janvier 1971. En vigueur définitivement le 23 septembre 1971.

Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde concernant des dispositions relatives aux garanties. Vienne le 30 septembre 1971. Signé par le Canada le 30 septembre 1971. En vigueur le 30 septembre 1971.

Convention portant création d'un conseil de coopération douanière. Signée à Bruxelles le 15 décembre 1950. En vigueur le 4 novembre 1952. Instrument d'adhésion du Canada déposé le 12 octobre 1971. En vigueur pour le Canada le 12 octobre 1971.

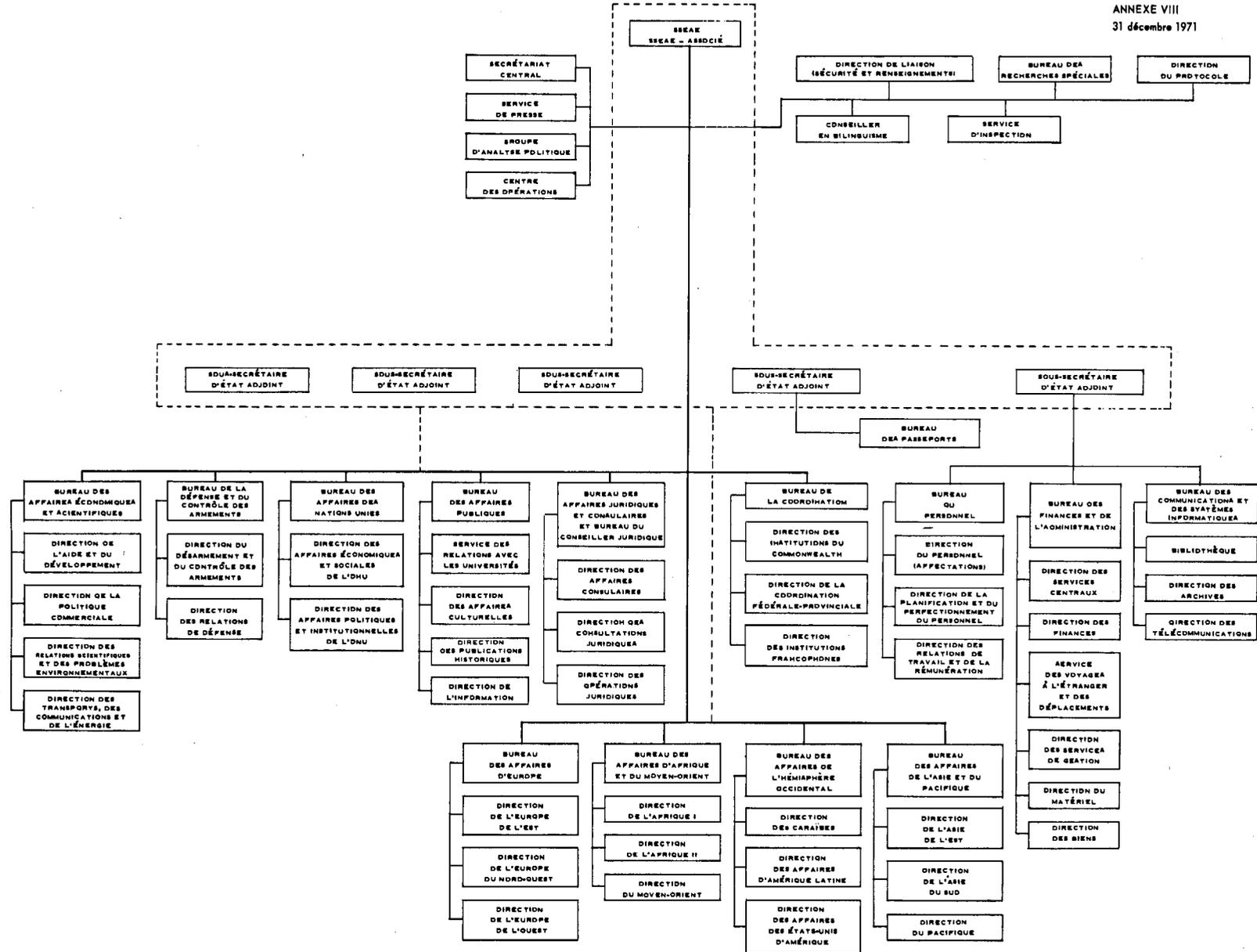
Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs. Signée à La Haye le 16 décembre 1970. Signée par le Canada le 16 décembre 1970. En vigueur le 14 octobre 1971.

Accord modifiant l'article 56 de l'Accord du 3 août 1959 complétant la Convention entre les États Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne. Fait à Bonn, Allemagne, le 21 octobre 1971. Signé par le Canada le 21 octobre 1971.

Protocole portant amendement de l'Article 56 de la Convention relative à l'Aviation civile internationale. Signé à Vienne le 7 juillet 1971. Instrument de ratification du Canada déposé le 3 décembre 1971.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIURES

ANNEXE VIII
31 décembre 1971



19
②854 JM

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

